



BIENTÔT SUR UHF

LE SOLEIL

★ 38 PAGES

79^e ANNÉE — No: 12

QUEBEC, VENDREDI 10 JANVIER 1975

PRIX VINGT CENTS

le magazine de l'homme québécois
TRIP
en vente partout

La loterie olympique serait prolongée jusqu'en 1978

par Lise LACHANCE
du bureau du Soleil

MONTREAL — La loterie olympique serait prolongée jusqu'en 1977 et, plus sûrement, jusqu'en 1978, afin d'éponger le déficit des Jeux de Montréal qui dépassera les \$200 millions.

Voilà ce que LE SOLEIL a appris de source très sûre, hier.

On songerait également à produire

plus de monnaie d'argent et même à émettre des pièces d'or. Ces deux initiatives exigeraient cependant un amendement à la loi fédérale C-196, adoptée le 27 juillet 1973, car celle-ci stipule que la monnaie olympique ne peut être qu'en argent et ne doit pas dépasser la somme de \$450 millions.

Une panacée

Selon notre informateur, la prolongation de la loterie olympique après les

Jeux d'été de 1976 constituerait la panacée qui effacerait bien des maux de tête chez nos hommes politiques, ces succès dépassant de loin toutes les attentes. Les prévisions de recettes de \$32 millions ont grimpé à \$150 millions.

Le premier tirage au cours duquel 2.5 millions de billets ont été vendus a été battu par le deuxième (3.5 millions de billets) et ce dernier par le troisième (5 millions).

C'est donc dire qu'en trois tirages seulement, le nombre de billets vendus a doublé. Au point où l'objectif de quatre tirages s'est transformé en huit tirages, il y a quelques mois.

Dans cette perspective, il ne serait pas surprenant que cette fameuse loterie se poursuive un an ou deux après la 21^e olympiade. D'autant plus que, si elle ralentit la progression de Loto-Québec, elle ne nuit vraiment pas à celle-ci.

Non seulement les gens aiment-ils la loterie olympique, mais encore, grâce à elle, fait-on payer par tout le pays l'organisation des jeux", a ajouté notre informateur.

Les provinces n'ont d'ailleurs pas à se plaindre. Pour chaque billet vendu chez elles, elles obtiennent une ristourne de \$0.50, remise au sport amateur. Jusqu'à maintenant, \$5,375,000 ont été versés aux provinces.

Précisons, en ce qui concerne la monnaie, que la 3^e série est frappée à l'heure actuelle. Elle sera sur le marché le 20 janvier au Canada, et le lendemain, dans le monde.

Le coût total des Jeux de Montréal, qui devait s'élever à \$310 millions, sera finalement de \$653 millions: \$580 millions pour les constructions; \$73 millions pour les frais d'opération du Comité organisateur (COJO).



Fresnay n'est plus

L'acteur Pierre Fresnay est mort hier à l'âge de 78 ans. Fresnay, de son vrai nom Pierre Laudenbach, a débuté à 16 ans, sur la scène et a tourné dans plus de 300 films.

Détails, page C-3

sommaire

A Québec aujourd'hui	C-4
Annances classées	C-6 à C-13
Arts et lettres	C-3 à C-5
Bandes dessinées	A-6 B-4 et C-13
Bridge	C-12
Décès	C-14
Economie-finances	A-10 à A-12
Feuilleton	C-11
Horoscope	C-13
Mot mystère	C-6
Mots croisés	C-8
Page documentaire	A-5
Patron	C-9
Servi froid	A-9
Sport	B-1 à B-4
Télévision	C-3

météo

Nuageux aujourd'hui et demain avec pluie verglaçante dans les régions de Québec, Baie-Comeau, Sept-Îles, Rimouski et Gaspé.

Détails à la page A-2

Le Grand Québec aura un seul corps policier d'ici à trois ans

par Guy DUBE

envoyé spécial du Soleil

MONTREAL — D'ici à trois ans, ou tout au plus en 1980, tous les corps policiers municipaux de la région de Québec seront fusionnés en un seul groupement qui portera le nom de "Police de la Communauté urbaine de Québec".

Certains chefs de police de différentes municipalités de la région de la Capitale pressentent déjà ce "mariage" plutôt d'affaires que d'amour et ce sera, semble-t-il, à une course effrénée à la direction de la grande famille de Québec à laquelle pourront assister les 320,000 citoyens de la région métropolitaine.

Telle est l'étonnante déclaration qu'a bien voulu faire au SOLEIL, hier, le procureur du Syndicat professionnel

des chefs de police de la Belle Province, Me Léonce Roy. Ce dernier assiste actuellement aux deux journées d'étude de la Commission de police du Québec, qui doivent prendre fin aujourd'hui avec l'allocution du ministre québécois de la Justice, Me Jérôme Choquette.

La moitié seulement des 500 personnes invitées (directeurs et chefs de police, bureaux d'associations policières et dirigeants des syndicats policiers) se sont en effet réunies à l'hôtel Reine-Elizabeth, dans un climat qui frôle le mécontentement et l'insatisfaction, dus en majeure partie à un problème de communications et de dialogue entre ces divers représentants de corps municipaux et la Commission elle-même.

1,000 policiers réunis

En ce qui a trait à la fusion prochaine des quelque 1,000 policiers

de la région de Québec, Me Léonce Roy a laissé entendre qu'il tient ses renseignements de source très bien informée.

Il a expliqué que, dans un court terme, soit dès cette année, ou au début de 1978, les services policiers de Lauzon, Lévis, Saint-David et Saint-Romard ne feront qu'un. A court terme également, ceux de Ville de Vanier, de Loretteville et de Saint-Michel-Archange (ce dernier dans quelques mois) seront intégrés à la ville de Québec. Il en sera de même avec les municipalités de la côte de Beaulieu.

Mais à moyen terme, a-t-il continué (dans trois ou cinq ans), les secteurs de Québec, Sainte-Foy, Charlesbourg, Rivière-Sud et Côte de Beaulieu ne feront plus qu'un. Ce sera alors la police de la Communauté urbaine de Québec, au même titre que celle de la Communauté urbaine de Montréal.

Le principal instigateur de ces différents fusionnements serait, d'après l'avocat Roy, le nouveau directeur général de la sécurité publique au Québec, M. Paul Benoit, qui vient d'être nommé sous-ministre associé à la Justice.

Face à ces futures prises de positions, un climat d'insécurité règne chez la plupart des chefs de police qui, comme certains l'ont laissé entendre hier, ne vivront pas un "mariage d'amour", mais bien un "mariage d'affaires".

En effet, quelques anciens chefs de police qui viennent de perdre leurs postes, par suite des fusions policières dans la région de Hull et dans celle du Saguenay, n'ont pas raté l'occasion de dire leur façon de penser à la Commission de police, hier après-midi. N'étant pas syndiqués, ils se sentent dans

(Suite à la page A6, 3^e col.)

à lire

A Cournoyer de jouer

Les ferrailleurs, dont le débrayage paralyse les chantiers olympiques depuis le 26 novembre dernier, ont promis hier de reprendre le travail la semaine prochaine si le ministre Cournoyer leur fait une offre d'indexation "raisonnable". "Mais si nous faisons face à une loi matraque, affirment-ils, ce sera sûrement la grève générale".

page A-3

Des milliers de victimes

C'est par milliers que l'on compte le nombre de clients qui seront victimes de la faillite du Cercle d'économie de la future ménagère car une fois les créances garanties et privilégiées couvertes, il ne restera pas une miette pour eux selon le rapport préliminaire du syndic.

page A-3

L'arsenic fait un deuxième mort

Un autre employé de la Canadian Copper Refiners est mort, hier, après avoir été empoisonné, la semaine dernière, par des gaz toxiques. Le Syndicat des Métallurgistes s'en est pris à la compagnie qui, dit-il, a demandé aux employés de retourner au travail dans la "zone dangereuse", avant la fin de l'enquête.

page A-14

Pas de baisse de prix

Tant que la demande se maintiendra au Canada, il n'est pas question de réduire de \$300 ou \$400 le prix des automobiles comme c'est le cas présentement aux Etats-Unis.

page A-11



Le Soleil, André Belle-Ile

Paralysie presque totale

La grève des camionneurs a pris, hier, une ampleur insoupçonnée alors que l'action de grévistes a paralysé des compagnies de transport non impliquées dans le conflit et entraîné des mises à pied massives.

Détails, page A-3

Assurance-automobile

Hausse de 10% des primes au Québec, et c'est pas fini!

par Jean-Claude PICARD

Les primes d'assurance-automobile, qui sont déjà plus élevées au Québec que partout ailleurs au Canada, viennent d'être augmentées de 10% et on s'attend à ce qu'elles connaissent une nouvelle hausse de 5% d'ici la fin de l'année.

Par ailleurs, plusieurs compagnies avaient augmenté depuis quelques mois de 10% à 25% leurs primes d'assurances générales (feu-voies-responsabilité civile). Les rares assureurs qui ne l'avaient pas encore fait leur emboîteront le pas au cours des prochaines semaines.

Dans les deux cas, les assureurs mettent ces augmentations sur le compte de l'inflation. En assurance-automobile, le coût des voitures a augmenté de quelques centaines de dollars, provoquant automatiquement une hausse du coût des pièces, tandis qu'on enregistre également une augmentation du coût horaire de la main-d'œuvre dans les garages.

En assurance générale, la valeur des maisons a considérablement augmenté au cours des deux dernières années, amenant une augmentation du coût des sinistres.

Quoi qu'il en soit, les statistiques compilées annuellement par le Bureau des assurances du Canada indiquent que les compagnies ont enregistré en 1973 un déficit de \$140 millions dans ces deux secteurs et on prévoit que ce déficit atteindra \$200 millions en 1974.

Ce déficit représente la différence entre les primes reçues et les réclamations payées au cours d'une année. Ce calcul ne comprend évidemment pas les revenus que tirent les compagnies de leurs placements.

Il reste toutefois qu'en dépit de ces chiffres, cette nouvelle augmentation, du moins dans le secteur de l'assurance-automobile, va donner de nouveaux arguments aux tenants du rapport Gauvin qui, comme on le sait, préconise des changements radicaux susceptibles de réduire de 20% le coût des primes.

Même si le gouvernement québécois en connaît la teneur depuis maintenant près d'un an, il n'a pas encore pris position sur ce sujet et traîne le dossier en longueur devant une commission parlementaire.

Les assureurs se sont dits conscients que cette nouvelle augmentation allait peut-être inciter le gouvernement à agir plus rapidement que prévu, mais ils soulignent que le Manitoba, qui possède un régime étatique d'assurance-automobile, vient de hausser ses primes de 20%.

Il faut cependant dire, en toute honnêteté, que les Manitobains payaient et paient encore beaucoup moins cher que les citoyens québécois pour s'assurer.

Quant à l'assurance générale, les critiques sont beaucoup moins fortes, malgré le fait qu'en plus d'avoir

(Suite à la page A6, 2^e col.)



Gouvernement du Québec

Un projet de \$8.3 millions à Courville Supercentre pour personnes âgées

par Marc PLAMONDON
(Collaboration spéciale)

Le conseil d'administration du centre hospitalier Saint-Augustin, de Courville, projette l'établissement, sur l'emplacement de l'hôpital, d'un centre de gérontologie pour personnes âgées, au coût de \$8,300,000. Ce projet a fait l'objet d'une étude entreprise par un conseiller en administration, M. Marcel Piché, anciennement des Affaires sociales.

Ce centre comprendrait un centre de jour et une clinique de

jour, un complexe alimentaire central fonctionnant sur le principe de la régénération des aliments préculés, un foyer d'hébergement pour personnes âgées d'une capacité de 200 lits et, enfin, un centre d'habitation pour personnes âgées d'une capacité de 200 logements.

Ce projet fait suite à l'analyse, d'une part, de la situation démographique de la région administrative de Québec jusqu'en 1986 et, d'autre part, des besoins d'hébergement et de logement présents et futurs des personnes âgées de la zone d'influence du centre hospitalier de Courville ainsi que de

l'ensemble de la région socio-sanitaire de Québec.

Ce projet du centre hospitalier Saint-Augustin survient au moment où le principal organisme responsable en ce domaine, le Conseil régional de santé et des services sociaux de Québec (CRSSS), remettra, ce mois-ci, un rapport au ministre des Affaires sociales sur une politique de soins et services aux personnes âgées, et dont LE SOLEIL faisait mention dans son édition d'hier.

Ce rapport de consultation du CRSSS recommande justement une toute autre politique que

celle de l'établissement d'un supercentre pour personnes âgées que projette le centre hospitalier Saint-Augustin, de Courville. Selon certaines sources, ce ne serait d'ailleurs pas la première fois que ce centre hospitalier projette des agrandissements importants, qui lui sont tôt ou tard refusés par le ministère des Affaires sociales.

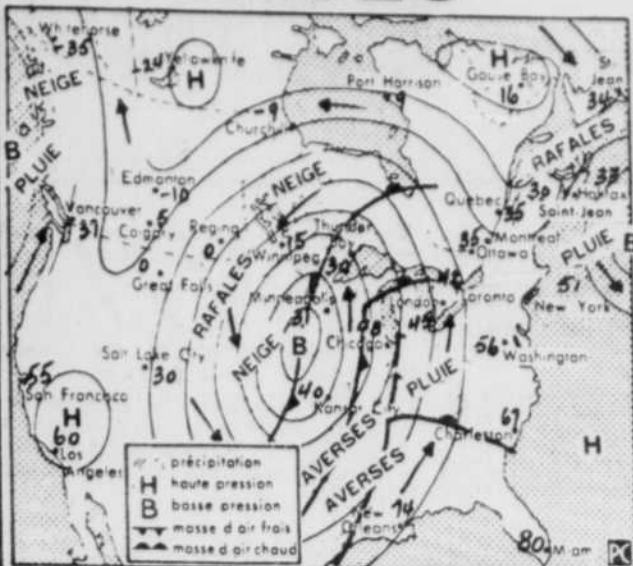
Situation démographique

Selon le rapport de M. Marcel Piché, dont LE SOLEIL a obtenu copie, l'étude des besoins en lits d'hébergement dans la région socio-sanitaire de Québec démontre



Gouvernement du Québec

MÉTÉO



Un temps doux mais de la neige. Voilà ce qui attend le Québécois pour aujourd'hui. Les chiffres sur l'illustration indiquent les maxima tandis que les autres données sont valables pour le milieu de la journée seulement.

PRÉVISIONS

MONTREAL (PC) — Voici les prévisions de la météo pour le Québec émises par Environnement Canada pour aujourd'hui, avec un aperçu pour demain. Degrés Celsius entre parenthèses.

Outaouais, Montréal, Cantons de l'Est et Laurentides: généralement nuageux et doux. Possibilité de quelques éclaircies. Maximum de 35 à 40 (2 à 44). Aperçu pour demain: probablement de la pluie et encore doux.

Chibougamau, Abitibi et Pontiac-Témiscamingue: nuageux avec quelques chutes de neige. Maximum 32 (0). Aperçu pour demain: probablement de la pluie et temps doux.

Lac-Saint-Jean, Haute-Mauricie, Trois-Rivières et Québec: nuageux avec quelques chutes de neige en quelques endroits. Maximum de 32 à 35 (0 à 2). Aperçu pour demain: nuageux avec un peu de neige fondante ou de pluie.

Baie-Comeau, Sept-Îles, Rimouski et Gaspésie: neige faible et passagère se transformant en faible chute de neige éparse. Maximum de 25 à 32 (-4 à 0). Aperçu pour demain: passages nuageux.

TEMPÉRATURES

TORONTO (PC) — Voici les températures enregistrées jeudi dans quelques villes d'Amérique du Nord:

	Min.	Max.		Min.	Max.
Vancouver	31	33	Québec	22	26
Victoria	22	32	Fredericton	7	25
Edmonton	-18	-17	Saint-Jean, N.-B.	5	27
Calgary	-18	-16	Halifax	22	31
Yellowknife	-40	-29	Charlottetown	25	29
Saskatoon	0	1	Saint-Jean, T.-N.	27	29
Regina	11	16	Chicago	35	38
Winnipeg	15	28	Détroit	36	39
Churchill	-13	-8	Boston	38	41
Sudbury	30	30	New York	45	50
Toronto	40	42	Washington	44	59
Ottawa	30	38	Atlanta	44	54
Montréal	32	38	Miami	64	79
			Los Angeles	45	60

La page d'histoire

Par la Presse Canadienne
10 janvier 1975

La Ligue des Nations tenait sa première réunion à Genève, il y a 55 ans aujourd'hui - en 1920 - après avoir été créée par le Traité de Versailles. Ni les États-Unis, qui n'avaient pas ratifié ce traité, ni les puissances vaincues de la Première Guerre mondiale, n'y avaient de représentation. La Ligue n'a pas atteint son objectif premier, soit de prévenir un autre conflit mondial, mais certains de ses sous-comités fonctionnent encore, par exemple l'Organisation internationale du Travail.

1840-Début du Penny Post (affranchissement à deux sous) en Angleterre.

1910-Parution du premier numéro du journal Le Devoir, à Montréal.

1918-La Chambre des représentants aux États-Unis vote en faveur du suffrage féminin.

1920-Le Canada ratifie le Traité de Versailles.

1935-Divorce de l'actrice Mary Pickford (née à Toronto) et de Douglas Fairbanks.

SOLEIL

MARÉE

SAMEDI	SAMEDI
Lever 7.28	Coucher 16.18
Durée 8.50	Basse 11h10
	Haute 5h55
	Haute 18h05

Le ministère de la Défense se justifie

OTTAWA (D'après PC) — Le ministère de la Défense a déclaré, hier, qu'il n'avait pas l'intention d'insulter qui que ce soit quand un exercice anti-émeute s'est déroulé le mois dernier dans les Maritimes où des soldats ont personnellement des syndiqués terroristes.

Un porte-parole a déclaré que des unités de la milice effectuaient un exercice en assumant le rôle militaire d'être prêt à secourir les pouvoirs civils en cas d'urgence.

"Nous n'avions pas l'intention d'insulter ou d'effrayer qui que ce soit", dit-il.

Joe Morris, président du Congrès du travail du Canada,

a protesté dans une lettre envoyée au premier ministre, que l'exercice était répugnant et dégradant. L'incident est survenu à Camp Debert, en Nouvelle-Écosse où les soldats ont joué le rôle de travailleurs en grève de la compagnie fictive Andrewville Aviation Compagnie.

Le porte-parole du ministère de la Défense a précisé que l'aide aux pouvoirs civils était une des fonctions des forces armées. Il a ajouté que les Canadiens devraient s'attendre à ce que les forces armées soient efficaces pour répondre aux demandes qui leurs sont faites par les procureurs généraux des provinces, si le besoin s'en fait sentir.

Les immigrants forment le plus gros de la clientèle des écoles anglaises de la CECM

MONTREAL (PC) — Au 31 septembre 1974, seulement 6,976, soit dix pour cent des 42,721 étudiants inscrits dans les écoles anglaises de la Commission des écoles catholiques de Montréal, étaient de langue maternelle anglaise. C'est ce qui ressort d'un rapport déposé hier devant les commissaires de la CECM réunis en assemblée.

Les francophones comptent pour près de dix pour cent du total (ils sont 4,176) et les 31,569 qui restent sont de langues maternelles "autres", ce qui confirme que les trois quart des écoles anglaises que maintient la Commission sont habitées par les immigrants.

Le Centre Berthelet pourrait contester sa mise en tutelle

MONTREAL (PC) — Le Conseil d'administration du centre Berthelet pourrait contester devant les tribunaux la tutelle imposée par le ministère des Affaires sociales à la suite des événements de novembre alors qu'un conflit de travail et des émeutes avaient provoqué l'évacuation du centre et sa mise en tutelle.

De plus les administrateurs rejettent la responsabilité du pourrissement de la situation dans cette institution sur l'incurie et le laisser-faire du ministère des Affaires sociales.

Cette position est contenue dans un long document que le conseil d'administration a fait parvenir au ministre Claude Forget, le 6 décembre 1974. Les principaux extraits de ce document qui décrit non seulement les événements de novembre dernier, mais aussi les tentatives infructueuses qu'a faites l'administration du centre pour alerter le ministère des Affaires sociales, ont été rendus publics, hier au Téléjournal de Radio-Canada.

Ces révélations qui viennent s'ajouter à d'autres documents auxquels ont fait écho Radio-Canada et Le Jour, ainsi qu'au malaise dénoncé au centre Notre-Dame-

de-Laval, font l'objet de vives discussions à Québec.

Dans sa lettre au ministre Forget, le président du conseil d'administration de Berthelet, M. Jean-Guy Marchand, soutient que "les problèmes récents de Berthelet sont laents dans tout le système institutionnel" et qu'il faut adopter immédiatement un ensemble de mesures complètes pour structurer un système valorisant de protection et de service à l'enfance inadaptee".

M. Marchand soutient que les administrateurs de Berthelet ont toujours été conscients des déficiences de leur institution. Dès mars 1973, trois membres du conseil, en collaboration avec des spécialistes, ont procédé à une étude de la situation. "Dès lors, écrit M. Marchand au ministre Forget, les carences constatées quant à l'évaluation des sujets et de leurs familles, l'absence ou l'insuffisance de ressources de traitement autre que le retrait carcéral ont attiré notre attention et il devint impératif de repenser notre structure et nos services en fonction des besoins des enfants."

RUE CARTIER

"ÇA COÛTE PLUS CHER QU'AILLEURS, MAIS ON EST SÛR DE LA QUALITÉ"

"MOI, J'AIMERAIS MIEUX ÊTRE TROMPÉE PAR MON MARI QUE PAR MON BOUCHER!"



... un fermier sexagénaire du comté de Beauce-Nord, qui a avoué sa culpabilité à l'accusation d'avoir eu en sa possession des saucisses contrefaites, dont il se servait pour faire croire que la viande qu'il vendait était inspectée, alors qu'elle ne l'était pas.

... a vendu de la viande à trois gros commerçants de la ville de Québec, pour une valeur de \$46,483.

dans perspectives

un peuple était leur empire



Pendant près d'un siècle la famille Breakey, venue d'Ecosse, a drainé les travailleurs de quatre comtés du Québec dans ses chantiers et ses usines; puis elle s'est évanouie, laissant derrière elle une usine, des manoirs, et un seul Breakey qui aimerait bien s'appeler Poulin... Un reportage de Maurice Roy.

Dans le même numéro de Perspectives

Les "sexeurs": qu'est-ce qu'un sexeur? C'est quelqu'un dont le métier consiste à déterminer le sexe des poussins à leur naissance. Pedro Rodrigues nous en présente trois.

Just Jaekin: photographe de mode bien connu à Paris, il est devenu cinéaste. Son premier film, *Emmanuelle*, a été un énorme succès. Guy Monréal nous le présente.

De plus: des essuie-glace deviennent oeuvres d'art, la caricature de Serge Chapleau, nos chroniques.

LE SOLEIL

SERVICE DE PRÉPARATION AU MARIAGE

S.P.M. DE QUEBEC INC.

Endroits et dates des sessions d'hiver 1975 (Soirée d'inscription)

St-Siméon	12/01/75	dimanche	14.00 heures
St-Anne-de-Beaupré	9/01/75	jeudi	20.00 heures
Courville	11/01/75	samedi	20.00 heures
Giffard	5/01/75	dimanche	14.00 heures
	12/01/75 1re ren.	dimanche	14.00 heures
Orsainville	12/01/75	dimanche	20.00 heures
Loretteville	12/01/75	dimanche	20.00 heures
St-Monique-des-Soules	12/01/75	dimanche	20.00 heures
Ancienne-Lorette	12/01/75	dimanche	20.00 heures
St-Gérard-Magello-Val Belair	26/01/75	dimanche	19.30 heures
St-Emile	9/01/75	jeudi	20.00 heures
	16/01/75 1re ren.	jeudi	20.00 heures
St-Rodrigue	14/01/75 1re ren.	mardi	20.00 heures
St-Pascal	19/01/75	dimanche	20.00 heures
St-Albert-le-Grand	12/01/75	dimanche	20.00 heures
St-Charles-Limoilou	12/01/75	dimanche	13.30 heures
St-Roch	2/02/75	dimanche	20.00 heures
St-Charles, Bellefleur	12/01/75	dimanche	13.30 heures
Lauzon	6/01/75	lundi	20.00 heures
	12/01/75 1re ren.	dimanche	20.00 heures
Notre-Dame-de-Lévis	7/01/75	mardi	20.00 heures
	14/01/75 1re ren.	mardi	20.00 heures
St-David	19/01/75	dimanche	20.00 heures
Black Lake	12/01/75	dimanche	14.00 heures
East Broughton	12/01/75	dimanche	14.00 heures
St-Maurice	5/01/75	dimanche	13.30 heures
	12/01/75 1re ren.	dimanche	13.30 heures
Donnacore	12/01/75	dimanche	13.30 heures
St-Casimir		A déterminer	
St-Prospère	12/01/75	dimanche	12.00 heures
Plessisville	12/01/75	dimanche	13.30 heures
St-Fidèle	27/01/75	lundi	19.30 heures
L'Assomption	12/01/75	dimanche	20.00 heures

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec le secrétaire du S.P.M. de Québec Inc., 965, rue Eymard, Québec 6 — TEL : 681-6279.

LE MOBILIER INTERNATIONAL

GRANDE VENTE
À NOTRE MAGASIN
DU 231, ST-PAUL.
692-0760



Une affiche déchirée, un mauvais présage?

Les ferrailleurs n'attendent qu'une "offre raisonnable" de Cournoyer

par Lise LACHANCE
du bureau du Soleil

MONTREAL — Les ferrailleurs, dont la grève paralyse les chantiers olympiques depuis le 26 novembre 1974 et met en péril les Jeux, ont promis hier qu'ils reprendront le travail dès mercredi ou jeudi prochain si, lors de la tenue de la Commission parlementaire du travail, mardi, le ministre Cournoyer leur fait une offre d'indexation raisonnable.

"Il n'y aurait, alors, aucun problème d'échéancier pour les Jeux Olympiques. Mais si nous faisons face à une loi matraque, ce sera sûrement la grève générale", ont affirmé les ferrailleurs qui, du même souffle, accusent MM. Cournoyer et Drapeau "d'ameuter la population" contre eux.

Qu'entendent-ils par "offre raisonnable"?

"L'indexation de \$1 l'heure accordée partiellement depuis l'été dernier à presque tous les syndicats de la région de Montréal", nous a précisé, hier soir, le porte-parole des ferrailleurs, M. Lucien Noël. Plus spécifiquement \$0.75 sur le champ, soit les \$0.50 dont jouissent déjà plusieurs corps de métiers de la métropole, plus les \$0.25 que les bénéficiaires de cette mesure doivent en principe toucher à partir de la semaine prochaine. L'autre tranche est prévue, selon les centrales syndicales, pour octobre 1975 ou janvier 1976.

Deux thèses

Les ferrailleurs soutiennent que si le gouvernement et les employeurs se rendent à leur demande, les Jeux Olympiques seront prêts en temps (ils doivent se tenir du 17 juillet au 1er août 1976). C'est aussi la thèse du Comité organisateur. Mais celui-ci, au cas où il y aurait retard, songe à des solutions de rechange concernant les emplacements. Ce que refuse avec toute la vigueur dont on le sait capable le maire Drapeau. "Les Jeux au stade ou rien du tout!" clame-t-il.

Il est revenu à la charge, hier, dans une déclaration envoyée par Téléc à tous les véhicules d'information: "Pour ce qui est de la possibilité des solutions

de rechange quant aux installations et lieux de compétitions en 1976, je maintiens que le programme tel qu'accepté par les différentes fédérations internationales ne peut souffrir aucune modification d'importance."

D'où cette exhortation pressante: "Il y a lieu de compter d'une façon absolument impérative sur la compréhension, la collaboration et la volonté formelle de tous et de chacun pour que les Jeux Olympiques aient lieu, tel que

prévu, en 1976 à Montréal. J'ai confiance qu'il en sera ainsi."

Le Cojo, pour sa part, maintient sa position. Un porte-parole nous a souligné, hier, que les dirigeants envisagent des alternatives, même si ce n'est pas de façon encore extrêmement précise.

Date limite

Combien de jours l'organisme se donne-t-il encore avant de plonger? Quelle est, à son avis, la date limite au-delà de laquelle les Jeux ne pourraient avoir lieu aux endroits prévus? Il refuse de la préciser. Il a sans doute peur de jeter de l'huile sur le feu. Car s'il évalue le délai possible à un mois, patrons et syndiqués ne se presseront pas pour régler le conflit, mais s'il déclare qu'il ne reste plus que trois jours, on peut l'accuser d'exercer des pressions.

Soulignons toutefois que, lors du déclenchement de la grève des ferrailleurs, le 26 novembre 1974, les travaux suivaient l'échéancier à quelques heures près. Etant donné les quinze jours de congé dans la construction, à l'époque des fêtes, on ne compte malgré tout que la perte de 26 jours ouvrables.

L'échéancier prévoyait que la construction du stade serait terminée le 28 février 1976 et que le Cojo en prendrait possession le 15 mai 1976. Entre ces deux dates, on doit procéder à l'aménagement intérieur. Il y a sans doute possibilité de sauver un peu de temps durant ce laps.

Nombreux endroits

Le directeur de l'information du Cojo, M. Alain Guilbert, rappelle que ce ne sont pas tous les Jeux, loin de là, qui doivent se tenir dans le stade. En réalité, un seul sport y sera présenté au complet: l'athlétisme. Deux autres sports le seront en partie: 3 matchs de soccer s'y dérouleront (les autres auront lieu à Sherbrooke, Ottawa et Toronto), de même que la dernière journée des sports équestres.

A part les villes comme Québec (les préliminaires de handball auront lieu au Peps de l'université Laval), Joliette, Kingston, Ottawa, Toronto, Sherbrooke, des manifestations se tiendront à de multiples endroits à Montréal même: au Forum, à l'aréna Maurice-Richard, aux

centres Maisonneuve et Paul-Sauvé, aux universités McGill et de Montréal, à l'Île Notre-Dame, etc.

Tout, donc, n'est pas compromis. C'est en tenant compte de ces différents facteurs et en choisissant entre les positions du maire Drapeau et du Cojo que le gouvernement devra, la semaine prochaine, décider de son attitude face aux grévistes. On sait que la loi 201, adoptée juste avant Noël, donne pleins pouvoirs au ministre du Travail pour amender le décret de la construction.



Me Jean Drapeau



Me Jean Cournoyer

L'incompréhension, la cause des frictions canado-américaines

OTTAWA (PC) — Le premier ministre Trudeau a affirmé hier que l'incompréhension est responsable des objections formulées par les États-Unis à l'endroit de la surtaxe canadienne à l'exportation du pétrole.

"Aucune personne raisonnable ne pourrait comprendre que le Canada vende son pétrole à un prix inférieur au prix qu'il paie pour le pétrole importé," a-t-il déclaré dans une entrevue télévisée.

Le pétrole produit et consommé au Canada coûte \$6.50 le baril, mais une taxe fédérale est imposée pour le pétrole exporté, afin de compenser le prix inflationnaire du pétrole que nous devons importer. Le prix du pétrole étranger est actuellement d'environ \$11.00 le baril.

"Nous ne pouvons raisonnablement vendre le pétrole \$6.50 le baril aux États-Unis si nous devons nous-mêmes payer \$10.50 le baril sur les marchés étrangers."

Le pétrole canadien produit dans l'ouest est consommé en presque totalité à l'ouest d'Ottawa, tandis que le pétrole du Venezuela et du Moyen-Orient alimente l'est du pays. Le Canada exporte par ailleurs quelque 650,000 barils par jour aux États-Unis.

Plusieurs sénateurs américains ont demandé à leur gouvernement d'user de représailles contre la surtaxe canadienne sur le pétrole exporté.

M. Trudeau affirme que la surtaxe ne peut être considérée comme un geste hostile d'Ottawa à l'endroit de Washington, mais uniquement le désir du Canada d'assurer ses propres approvisionnements avant d'exporter son énergie.

Représailles

Le secrétariat d'Etat des États-Unis a refusé d'user de représailles auprès du Canada, afin de sévir contre les politiques d'Ottawa sur le contrôle des exportations de pétrole, mais un sénateur a toutefois réitéré sa demande en ce sens.

Le sénateur Bill Brock, républicain du Tennessee, a déclaré mercredi qu'il avait écrit au secrétaire d'Etat Henry Kissinger, accusant son service ainsi que la Maison-Blanche de "ne pouvoir exercer le leadership nécessaire pour protéger les intérêts américains."

En l'absence d'un tel leadership, d'affirmer M. Brock, le Congrès doit prendre la relève et assumer ses responsabilités.

Rappelant les négociations entre le Canada et les États-Unis relativement à une entente sur les pipelines, le sénateur a ajouté que "si aucun progrès apparent n'est réalisé pour obtenir une politique plus souple de la part du Canada, ce traité pourrait servir de véhicule pour offrir des options moins attrayantes à Ottawa."

Brock et 16 autres sénateurs avaient écrit à M. Kissinger il y a près de deux mois, invitant le secrétariat d'Etat à menacer d'imposer une taxe ou d'intervenir dans l'acheminement du pétrole canadien en sol américain, à moins que le Canada ne réduise sa surtaxe à l'exportation du pétrole, qui s'établit à \$5 le baril.

Autre son de cloche

M. Linwood Holton, secrétaire adjoint d'Etat aux relations avec le Congrès, a répliqué la semaine dernière qu'il "est plus urgent que jamais de collaborer étroitement avec les autorités canadiennes, en raison surtout de la décision du Canada d'abolir entièrement toutes ses exportations de pétrole d'ici à huit ans."

M. Holton a reconnu que son service a protesté souventes fois contre la surtaxe canadienne qui "est indésirable et constitue une politique à courte vue du fait qu'elle appuie les politiques de fixation des prix de l'Organisation des pays-exportateurs de pétrole et transmet aux consommateurs américains les

retombées que ces prix susciteraient chez les consommateurs de l'est canadien."

M. Holton croit qu'une taxe imposée sur le pétrole canadien transitant aux États-Unis ne provoquerait certainement pas une offre de collaboration du Canada en ce qui concerne les problèmes d'approvisionnement qui surgiront à l'avenir.

Milliers de victimes du système

par Marcel COLLARD

Une fois que les créances garanties et les créances privilégiées auront été servies à même la faillite du Cercle d'économie de la future ménagère, il ne restera pas une miette pour les milliers de clients victimes du système.

M. Gérard Blais, syndic, a déjà une liste de 19,239 noms de plaignants ayant enregistré des réclamations de plus de \$2,000,000.

Dans son rapport préliminaire, M. Blais écrit que l'actif connu au moment de la faillite semble nettement insuffisant pour assurer le paiement intégral des créances garanties (exemple: l'acte de fiducie sur l'hypothèque de l'édifice) et des créances privilégiées, telle la redevance de \$680,000 environ en taxes au ministère du Revenu. Et cela, précise le rapport, sans compter que le règlement de cette affaire entraînera des frais très considérables, vu le nombre astronomique de clients qui sont concernés. "Dans les circonstances, c'est à regret que nous devons vous aviser qu'aucun remboursement n'est prévu dans la faillite pour les clients qui ont effectué des dépôts dans cette malheureuse affaire."

Ces propos plutôt pessimistes ne visent cependant pas à décourager les clients qui ont acheté selon le plan de "mise de côté". Au contraire, au cours d'une entrevue téléphonique, M. Blais a conseillé aux clients d'adresser leurs réclamations dans l'espoir d'une possibilité de récupération des marchandises achetées et non livrées, suite à des démarches actuellement en cours.

Par ailleurs, les clients qui ont signé des contrats entre le 12 novembre 1973 et le 12 novembre 1974 peuvent s'attendre à un certain remboursement à même le cautionnement laissé en garantie par la compagnie, en vertu de la loi sur la protection du consommateur. Il serait indiqué que ces personnes s'adressent à l'Office de protection du consommateur ou consultent un conseiller juridique dans le plus bref délai, car l'argent du cautionnement ne sera pas versé à l'actif de la faillite.

M. Blais rappelle qu'une enquête a été entreprise en collaboration avec la section des fraudes et faillites du ministère de la Justice et du ministère des Institutions financières pour sauvegarder l'intérêt des créanciers.

Suite à la cession des biens du 12 novembre 1974, par la compagnie Economy Ware Kitchen Specialties Ltd., la première assemblée des créanciers aura lieu le lundi 13 janvier, à 10h30, au centre sportif Paul-Sauvé, rue Beaubien, à Montréal.

La grève des camionneurs provoque 725 mises à pied

par Jean MARTEL

Après quatre jours, la grève des camionneurs a pris une ampleur insoupçonnée. La journée d'hier a été marquée par les événements suivants:

1 — Des grévistes, soit en proférant des menaces, soit en s'attaquant à des camions, ont empêché des compagnies de transport routier, qui ne sont pas engagées dans le conflit, de faire circuler leurs véhicules, de telle sorte que presque tout le transport général provincial était paralysé au Québec.

2 — Cet arrêt a entraîné des mises à pied massives. Dans la région de Québec seulement, on comptait, hier, au moins 725 employés de compagnies de transport qui étaient en chômage à cause de la paralysie des activités.

3 — Les policiers municipaux et ceux de la Sûreté du Québec ont été occupés à escorter des camions que des compagnies laissent partir. Les lourds véhicules étaient

suivis à faible distance par des autos pleines de grévistes qui attendaient la moindre occasion de les intercepter.

La grève des camionneurs, membres de la section 106 de l'Union internationale des camionneurs (Teamsters), a commencé lundi. Une quarantaine d'entreprises de transport routier étaient touchées par l'arrêt de travail.

Depuis ce jour, il n'y a pas eu de négociations entre les représentants syndicaux et les porte-parole patronaux, et aucune rencontre entre les parties n'est prévue aujourd'hui.

De son côté, M. Camille Archambault, vice-président de l'Association du camionnage du Québec, a déclaré que des demandes d'injonction seraient présentées contre l'Union internationale. D'autre part, l'Association a demandé au ministre du Transport du Québec d'intervenir pour permettre la libre circulation des camions.

Une rapide enquête à Québec nous a permis de constater que les principales compagnies non engagées dans le conflit ne laissent pas sortir leurs camions.

Chez Bellechasse Transport, les camions ont cessé de circuler depuis hier matin. Deux cents employés ont été mis à pied.

Du côté de Guilbault Transport, les camions sont près des entrepôts depuis mardi. Trois cents employés sont sans travail. La compagnie a reçu des menaces par téléphone.

Les camions de Thibodeau Transport sont inactifs depuis mardi. Cent personnes sont en chômage.

Chez Richard Transport, les camions sont inactifs. Cent vingt-cinq employés mis à pied.

Kingsway a empêché ses camions de circuler hier matin. Les employés sont, toutefois, sur les lieux du travail.

A Montréal, des camions de la compagnie ont subi des dommages.

Les camions de Smith Transport ne roulent plus depuis hier matin. Il n'y avait pas encore d'employés mis à pied, mais il est possible que cela se produise.

Appelé à commenter les événements d'hier, M. Gaston Lépine, conseiller syndical de la section 106 de l'Union des camionneurs, a déclaré que le syndicat avait perdu la maîtrise de la situation et que les

actes illégaux qui avaient été posés ne provenaient pas du tout d'un mot d'ordre de la direction.

Escortés

Dans la région de Québec, des voitures de la police de Sainte-Foy et de la Sûreté du Québec ont escorté des camions qui se dirigeaient vers Montréal.

A la sortie de Saint-Apollinaire de la route 20, les grévistes ont réussi à immobiliser un camion de la compagnie Kingsway, mais les policiers de la Sûreté du Québec ont pu disperser les manifestants.

Aucune plainte n'a été portée contre eux, mais un

à vendre

ST-ROCH

Carré Jacques-Cartier, bâtisse et équipement de tabagie. Poste de choix. Prix intéressant.

BOUL. VALCARTIER

Ferme d'élevage de poulets en opération, allocation, 16826. Prix et conditions pour vendre.

Alexandre Hamel

527-9181 (rés.)

683-2103 (bur.)

MORIN & ASSOCIÉS COURTIER INC.

Aux Anciens Canadiens Inc.

annonce à sa clientèle que le restaurant sera fermé du 9 au 29 janvier inclusive-ment.

La Direction en profite pour souhaiter de bonnes vacances à ses employés.

RESTAURANT AUX ANCIENS CANADIENS INC.

34, rue St-Louis, Québec

TEL.: 529-3443

APPRENEZ • AMÉLIOREZ

L'ANGLAIS

sûrement

COURS PRIVÉS et SEMI-PRIVÉS (3)

du

LABORATOIRE LINGUISTIQUE DU QUÉBEC INC.

Méthode Audio Visuelle

Professeur de langue anglaise

Institution reconnue par le Ministère de l'Éducation (Permis 669543)

681-6371

350, chemin Ste-Foy - Suite 102

éditorial

Fais ce que dois

Le spectre d'un conflit

Le désormais célèbre conflit du Pavillon Saint-Dominique vient de resourdre à la suite d'une lettre de la prieure des Dominicaines de la Trinité alléguant que, pour elle, le litige qui dure depuis trente mois entre l'institution d'hébergement québécoise et 27 de ses anciens employés, est insoluble. Malgré tout, ce qui se veut encore le syndicat des employés de Saint-Dominique espère encore contre toute espérance en tablant tenacement sur une intervention du cardinal.

Il serait inopportun de redonner en pâture au public les regrettables incidents de tous ordres et de toutes essences qui ont pourri cet affrontement amorcé en mars 1972. Cependant, ce dossier étant à toutes fins pratiques définitivement fermé, il serait peut-être approprié de revenir sur les motifs principaux qui ont constitué le noeud du problème.

Le Pavillon Saint-Dominique est un foyer d'hébergement pour personnes âgées. C'est une institution privée de bien-être, l'une des toutes dernières au Québec, que possèdent et dirigent les Dominicaines de la Trinité. Fondé en 1956, le Pavillon avait un but précis qui était de constituer une extension de la maison-mère, une oeuvre de la communauté destinée à fournir du travail partiel aux religieuses qui sont encore disponibles lorsqu'elles reviennent des missions ou doivent quitter les hôpitaux.

Pour les Dominicaines, ce Pavillon demeurait alors et demeure encore la seule oeuvre dont elles sont encore propriétaires et qui leur permet d'utiliser les services de religieuses encore aptes à travailler. C'est ce qui explique leur désir constant de conserver au Pavillon son statut d'institution privée, le fait de le donner au gouvernement et d'obtenir ainsi de celui-ci des subventions risquant de ne plus permettre l'apport des religieuses pour lesquelles il a été conçu et réalisé.

C'est à cela principalement que s'est buté l'ensemble des revendications syndicales. N'étant pas subventionné, le Pavillon se disait, notamment, incapable d'accéder aux demandes salariales du syndicat qui exigeait, à quelques dollars près, la parité de salaire avec les institutions subventionnées. En outre, il se disait d'accord pour reconnaître le droit d'association, signer une convention collective, donner des conditions de travail convenables, reconnaître une sécurité d'emploi conditionnée aux effectifs religieux mais "en deça de ses moyens", l'oeuvre n'ayant pas été fondée et

édifiée pour créer des emplois mais principalement pour procurer du travail aux religieuses qui ne peuvent s'en trouver ailleurs tout en faisant oeuvre utile.

On sait ce qui est arrivé par la suite. On a accusé les religieuses d'antisindicalisme. Le furent-elles en se déclarant incapables d'accéder à l'intégralité des demandes syndicales? Le furent-elles en voulant protéger les bases de leur oeuvre? Le furent-elles en prenant en considération l'intérêt, la sécurité et la protection des personnes âgées envers lesquelles elles étaient engagées? Le furent-elles lorsque, se résolvant à la restructuration qui s'imposait par le débrayage de mars 1972, laquelle comblait le vide laissé par les 27 récalcitrants, elles refusèrent catégoriquement la reprise de négociations qui ne parvenaient pas à se recouper. Porter un jugement sur cet aspect précis du problème pourrait s'avérer téméraire puisque les enjeux s'avéraient antinomiques.

Mais le plus regrettable de tout ce salmigondis est bien le fait que l'on y ait introduit insidieusement la notion religieuse et, qu'à bout d'arguments, on ait, sous prétexte que la partie patronale étant constituée de religieuses voulant affirmer la prédominance de leurs propres intérêts, parlé de doctrine sociale de l'Eglise, de justice sociale, de juste répartition des richesses, autant de sophismes qui n'avaient rien à voir avec le véritable problème en cause.

Et c'est dans cette optique que survient la réponse du prieur. Soeur Doyon affirme, en effet, que les incidents qui ont marqué cette longue grève ont causé des blessures profondes et des appréhensions très vives chez les religieuses employées du Pavillon, les pensionnaires et les nouveaux employés. Quant aux grévistes, ils ont mérité une sympathie qui ne s'est pas démentie parce que, véritables victimes syndicales, ils ont constamment servi de têtes de Turcs à une intervention syndicale qui n'apportait à leur problème qu'une importance proportionnelle à leur nombre.

Qu'ils espèrent encore une intervention du cardinal, personne ne peut leur contester ce geste de foi, si cela en est vraiment un. Mais on devrait par ailleurs leur faire comprendre que c'est moins leurs intérêts que l'on prétendait défendre qu'un principe idéologique que l'on tentait de faire triompher. Ce qui revient en surface n'est en somme que le spectre d'un regrettable conflit.

Paul LACHANCE

Malaises dans la construction

L'industrie de la construction, qui n'en est plus à un marasme près, est de nouveau plongée en pleine confusion du fait des grèves qui la paralysent en bonne partie, surtout dans la région de Montréal. La plus grande incertitude plane sur la régularité nécessaire du travail dans ce secteur de l'économie.

La cause immédiate du conflit en progression est l'indexation des salaires au coût de la vie. La cause lointaine, et plus profonde, demeure la mauvaise organisation du travail dans la construction, la pourriture à la tête de certains syndicats (voir la Commission Cliche), les rivalités intersyndicales, l'insécurité des entrepreneurs et des ouvriers et, enfin, le fonctionnement boiteux des organismes mis sur pied pour régir ce petit monde très spécial.

Le dernier malaise en date, se produisant sur fond de malaise général et permanent, tient à l'indexation des salaires au coût de la vie. Des ententes avaient été conclues au printemps et à l'été entre des entrepreneurs et les syndicats. Les ententes prévoyaient des augmentations de 50 cents l'heure en 1974, de 25 cents le premier janvier 1975 et de 25 cents le 1er octobre 1975. Or, ces ententes seraient illégales, ayant été réglées en dehors des voies normales des décrets de la construction; elles n'en touchent pas moins 70 p.c. des ouvriers de la construction à Montréal.

Le ministre du Travail, M. Cournoyer, en vertu des pouvoirs spéciaux qui lui sont conférés par la loi 201, adoptée sur la fin de l'année, peut intervenir pour amender les décrets de la construction. On lui prête l'intention de fixer à 43 cents l'heure les augmentations découlant de l'indexation au coût de la vie. Les syndicats refusent d'avance un règlement de ce genre. Ajoutons que les ouvriers de Montréal bénéficiaient déjà de l'indexation sont affiliés à la FTQ, ceux du reste de la province, qui n'ont pas encore tous les mêmes avantages, sont surtout affiliés à la CSN. Cette dernière ne tenant pas à perdre son prestige vis-à-vis de l'autre réclame autant que celle-ci pour les ouvriers de la construction hors de la région métropolitaine. D'où la perspective d'un autre conflit empreint de rivalités syndicales.

La convocation par le ministre Cournoyer d'une commission parlementaire mardi donnera une idée des moyens que prendra le ministre pour intervenir. Car, il faut faire quelque chose; 60 p.c. des travaux de construction à Montréal

seraient paralysés par la grève des ferrailleurs. Or, les structures d'acier sont nécessaires dans toute construction de quelque importance, dont celles des futurs jeux olympiques. Ceux-ci se tiendront en 1976 et tout retard un peu prolongé dans la construction des stades risque de compromettre cet événement d'envergure internationale.

La Commission Cliche sur les libertés syndicales formulera ses recommandations au printemps prochain. Les libertés syndicales ne sont pas étrangères à la mise en place d'institutions qui les favorisent. Des éléments du rapport à venir devraient donc suggérer la direction dans laquelle il convient d'orienter la restructuration des relations du travail dans la construction. Tout y paraît tellement pourri, qu'il faudrait reprendre à zéro son organisation et les responsabilités se situent à tous les niveaux.

La construction commande l'activité de plusieurs autres secteurs de l'économie. Il importe donc d'en prévoir un minimum de fonctionnement normal. En outre, lorsque des événements à caractère spécial comme les jeux olympiques sont en préparation, des garanties devraient être accordées de manière à faire honneur à nos obligations internationales. Dans semblables cas, ne faudrait-il pas prévoir des ententes avec les syndicats de manière à écarter les grèves en retour de mécanismes compensatoires pour les syndicats?

Le saccage des chantiers de la baie James; les révélations subséquentes des méthodes dignes de la mafia pratiquées par certains syndicats de la construction ont fait crever un abcès dans cette zone du monde du travail. Mais, c'est tout le domaine de la construction qui est malade. Ce ne sont pas les petites tutelles-maison, comme celle que dirige Fernand Daoust à l'intérieur de la FTQ, qui remédieront véritablement au mal.

Il faut au contraire repenser de fond en comble l'organisation du travail, à tous les niveaux, dans l'industrie de la construction. Il ne s'agit pas seulement d'y éliminer le chantage et la violence. Il importe aussi d'éliminer les failles structurelles qui ont conduit au marasme actuel. Il y a là un scandale permanent à côté des scandales épisodiques que la Commission Cliche est en train de démonter. C'est le premier qui conduit aux seconds.

Gilles BOYER



l'opinion du lecteur

Un peu d'Histoire

Radio-Canada nous a gâtés avec sa bataille des Plaines. C'est regrettable cependant que l'historiographie de ce poste n'ait pas été plus équilibrée dans sa narration. Était-ce vraiment nécessaire de ravalier le rôle du général Montcalm afin de monter en épingle celui du gouverneur général de Vaudreuil. Son ignorance des coutumes indiennes n'a tout de même pas empêché Montcalm de remporter une brillante victoire au Fort Carillon où, avec seulement 4.000 hommes, il parvint à battre à plate couture l'armée du général Abercromby forte de 18.000 hommes. Le 8 juillet 1758.

Quand Montcalm arriva à Québec, il y trouva une bande de malfaiteurs aux commandes. Cadet, Péan, Pennissault et leurs comparses, Mourin, Copron Deschenaux et le si tristement célèbre de Vergor, qui achetaient toutes les cargaisons qui remontaient le Saint-Laurent et les emmagasinaient dans une maison de Québec que le peuple surnomme la Frigonerie et, après un agiotage croissant, cédaient finalement la marchandise au Roi à un prix scandaleux. Ils faisaient aussi enlever par la force, au nom du Roi, les grains et les bestiaux chez les malheureux habitants des campagnes, les leur payaient à vil prix, et en opéraient la revente à des taux fabuleux. Le pain qui leur revenait à 3 sous la livre était livré au public à 20 ou 30 sous. La viande qui leur en coûtait 6 n'était cédée qu'à 40 ou 60 sous, et les habitants de Québec étaient réduits à 2 onces de pain par jour. Pendant ce temps, Monsieur Bigot perd au jeu 200.000 livres, produit du vol et de la spéculation, écrivait Deslandrouin.

Et que dit Vaudreuil? Il voit tout, il sait tout mais ferme les yeux et laisse faire. Ne sont-ils pas ses amis et Vaudreuil a le toupet d'écrire au Roi d'octroyer à Bigot des titres de noblesse.

Quant à Vergor, c'est un ami personnel de Vaudreuil qui le fait acquiescer devant le conseil de guerre de l'accusation d'avoir lâchement abandonné le fort de Beauséjour. Mais fait plus grave, Montcalm est subordonné à Vaudreuil. Les instructions du Roi sont formelles.

"Ce sera au gouverneur-général à tout régler, tout ordonner pour les opérations militaires. Le sieur Marquis de Montcalm sera tenu de les exécuter telles que le gouverneur les aura ordonnées, et de s'y conformer sans difficultés."

Montcalm ne pouvait prendre aucune initiative et il devait tout simplement obéir aux ordres de Vaudreuil qui était maître suprême.

Cette stupide ordonnance fut une des causes de la perte de la bataille, car Montcalm qui restait invincible en battant Wolfe sur les bords et le long de la rivière Montmorency, prévoyait une attaque vers le Cap-Rouge, avait envoyé le régiment de Guyenne sur les hauteurs vers l'anse au Foulon, mais Vaudreuil

donna l'ordre de le retourner à son camp de Beauport. L'Anse au Foulon, restait donc sans défense, car le sinistre Vergor avait permis, à la plupart de ses hommes, de retourner chez eux pour vaquer à leurs récoltes à condition, qu'ils iraient ensuite travailler dans un champ voisin qui lui appartenait.

Ce ne fut donc qu'un petit jeu pour les Anglais de grimper vers le plateau d'Abraham puisqu'il n'y avait qu'une poignée de défenseurs, et même de prendre Vergor endormi dans son lit. Des 8 heures du matin toute l'armée anglaise était déployée en ligne de bataille sur les hauteurs d'Abraham. Montcalm arriva bientôt sur les buttes à Neveu avec une partie de son armée, et après un conseil de guerre avec ses principaux officiers, et tous opinèrent pour une attaque immédiate, Montcalm demanda à Monsieur de Ramezay, commandant à Québec, de lui envoyer les 25 canons de campagne en cuivre en position à la batterie du palais. Ramezay lui envoya seulement 3 petits canons et refusa de lui donner les autres. Ce refus était positivement criminel car il y avait dans la ville plus de 200 canons, la plupart des 26 et 36 livres, et une garnison de 1.750 hommes, qui pendant la bataille restèrent les bras croisés. Au même moment, Montcalm reçut de Jonhstone, son aide camp, un avis que Vaudreuil avait contremandé son ordre d'envoyer sur les plaines les troupes restées à Beauport; 2.000 hommes d'élite, qui assistèrent de loin à la défaite de leurs frères d'armes sur le plateau d'Abraham. Et pourtant, si Vaudreuil l'avait voulu, après la mort du général, il aurait pu attaquer les Ecossais avec les débris de l'armée de Montcalm, toutes les forces restées au cantonnement de Beauport, les 2.000 grenadiers de Bougainville, plus la garnison de Québec, 1.750 hommes et 250 canons. Cela s'est vu à Stalingrad, à Bastogne, à Bir Hakim, mais Vaudreuil n'était pas un général. Leclerc, et il préféra se sauver dans sa caleche au delà de la St-Charles entraînant toute l'armée avec lui, abandonnant les habitants de Québec à leur triste sort, sans ressources et crevant de faim, "on the verge of starvation".

Il franchit les hauteurs à toute vitesse: Charlesbourg, Lorette, Saint-Augustin, pour s'arrêter à 30 milles du danger d'où il lança une proclamation dans les paroisses. "Je décrète la peine de mort contre les Canadiens qui ont déserté et y ordonne l'incendie de leur maison". L'exécution sommaire sans cour martiale était également ordonnée.

Le chevalier de Lévis en arrivant à la rencontre de Vaudreuil blâma sa fuite lui reprochant d'abandonner tout un territoire pour une bataille perdue. Il pressa Vaudreuil de retourner avec lui sur ces pas. L'Armée se mit en marche vers Québec, ce matin-là, le 18, mais en arrivant à Saint-Augustin, elle fut arrêtée par la stupéfiante nouvelle que Québec s'était rendue et Ramezay

avait fait hisser le drapeau blanc.

Vaudreuil retourna à Montréal et ce noble marquis, qui avait dit: "Je suis déterminé à ne consentir à aucune capitulation. Je m'enfermerais sous les ruines plutôt que de me rendre aux Anglais. Ce même Vaudreuil signe allégrement la honteuse capitulation de Montréal. Le chevalier de Lévis protesta vigoureusement contre cette capitulation. Il dut cependant se soumettre à la volonté du Marquis de Vaudreuil. Ce fut le 8 de septembre que Vaudreuil signa la reddition, et par ce document, le Canada et toutes ses dépendances passaient à la Couronne britannique.

Bien plus, le général Amherst refusa à Vaudreuil les honneurs avec armes et canons. Le chevalier de Lévis tout comme son ancêtre gaulois Vercingétorix, brisa alors son épée et en jeta les tronçons aux pieds du vainqueur.

En arrivant en France, Bigot et Vaudreuil furent enfermés dans la Bastille, mais grâce à son amitié avec le comte d'Artois, futur Charles X, qui le fit acquiescer, Vaudreuil oubliant son origine canadienne, devient grand fauconnier de Marie-Antoinette avec un salaire de trente mille livres de pension, dans cette Cour dissolue, pendant que paysans français et

habitants canadiens crèvent de faim. Pas un mot de pitié pour ses ex-compatriotes du Québec au Roi qui renie sa parole, et refuse d'honorer le papier fleurdélié qui était l'unique argent courant de la Colonie. Pour finir, monsieur Pierre de Rigaud de Cavagnal, marquis de Vaudreuil, devient un cabotin en montant sur les planches pour remplir le rôle de Devin avec Marie-Antoinette dans le rôle de Colette, dans "Le Devin de village" de Jean-Jacques Rousseau.

Puisse cet article répondre au désir de madame Marie Caouette, qui déclare qu'il n'est plus temps de se faire conter des histoires et désire connaître la dimension réelle de nos héros.

Sources: Jean Claude Panet - Siège de Québec; Albert Ferland - cours d'Histoire; P.B. Casgrain - Lect. on plains of Abraham; Sir James LeMoyné - Québec past & present; Alfred Hawkins - pictures of Québec; Harper - The battle of the plains; Jonhston - dialogue in Hades; F.X. Garneau - Hist. du Canada; Sir Thomas Chapais - Montcalm; Doughty - Vol. IV; Francis Packman, Cap. Knox - Malartic; Mémoires de Besenval, etc.

Michel Dehouck, 890 Marguerite Bourgeoys, Québec.

La prison de Percé

Monsieur le Ministre,

Dimanche, le 8 décembre, à l'émission "Politique Atout" vous vous êtes lancé dans une violente diatribe à l'endroit du premier ministre Trudeau.

Vous avez accusé M. Trudeau d'hypocrisie, affirmant que le chef du gouvernement central se cache derrière le Solliciteur Général M. Allmand.

Votre attitude a été d'autant plus surprenante que vous même avez employé les mêmes arguments (que le gouvernement central dans le contentieux Ottawa-Québec au sujet de la Sûreté du Québec) pour fermer le Centre de Détention de Percé, les fins de semaines, et par le fait même diminuer ou muter un certain nombre de son personnel.

Vous avez donné comme raison à votre politique de fermeture qu'il fallait économiser les deniers publics.

Cette affirmation est fautive et c'est mentir à la population. Car non seulement votre politique ne saurait être une économie, mais elle coûtera, de fait, plus cher aux contribuables:

1- Les gardiens mutés demeurent à l'emploi du Gouvernement, donc pas d'économie de ce côté.

2- Vous avez déjà plusieurs patrouilles spécialement affectées au transport des prisonniers le vendredi soir et le lundi matin. (Percé-New Carlisle, aller-retour: 150 milles). Vous appelez cela de l'économie?

3- En Gaspésie, il nous arrive encore de connaître

des tempêtes d'hiver, en fin de semaine. Le cas échéant, les prisonniers devront demeurer à Percé et les gardiens devront faire du temps supplémentaire. Vous appelez cela de l'économie?

Les raisons invoquées pour la fermeture de la Prison de Percé sont mensongères et vous trompez la population.

Il y a un autre point important qu'il ne faut pas oublier: la mutation de 6 gardiens s'est faite le 9 décembre, soit en plein hiver et dans la période des Fêtes. Votre ministère a complètement ignoré le côté humain dans sa décision. Ces gardiens sont installés à Percé, avec leur famille, depuis nombres d'années. Ils paient de lourdes taxes tant scolaires que municipales. Leur mutation représente pour eux un surcroît de dépenses qu'on ne peut ignorer.

Ils ont été traités comme des numéros. Ils ont été manipulés et "charriés" tout comme les expropriés de Phorillon.

M. le Ministre, comme vous avez accusé M. Trudeau de se cacher derrière M. Allmand, on pourrait vous accuser de vous cacher derrière vos hauts fonctionnaires dans cette décision de fermeture.

Les gens de Percé aimeraient sûrement que vous leur expliquiez votre façon d'économiser les deniers publics.

Bien vôtre,

Albert Jiona, C.P. 174, Percé.

au delà de l'événement

Bien avant l'incendie de la mine King Beaver à Thetford Mines, la compagnie Asbestos Corporation avait commencé à se désintéresser de la région en concentrant ses réinvestissements surtout dans l'Ungava et à Nordenham en Allemagne.

C'est pourquoi la population touchée par l'incendie de Thetford s'inquiète. 820 personnes sont sans emploi. Les administrateurs de la compagnie faisaient savoir cette semaine qu'ils ne sauraient pas avant mars s'il est possible de reconstruire l'usine. La population craint que la compagnie ne profite de l'occasion pour déménager ses pénates ailleurs.

Entre-temps, le conseil municipal de Thetford a demandé à la compagnie la reconstruction immédiate du moulin de la King Beaver plutôt que celle d'un moulin primaire comme elle en a manifesté l'intention.

Le comité des mines de la CERSEQ interroge ici la compagnie.

L'Asbestos Corporation a des comptes à rendre à la population de Thetford

Par le comité des mines du Conseil économique régional du sud-est

La situation financière de l'Asbestos est-elle pénible?

Quelles sont les réserves de minerai?

La compagnie va-t-elle consentir librement à réinvestir avec justice pour l'avenir de la région une partie raisonnable des millions qu'elle en a tirés pour ailleurs?

1 — Quelle est la situation de l'Asbestos Corporation (filiale de General Dynamic)

"L'Asbestos n'est pas en bonne situation, dit-on, elle n'a pas payé de dividendes, etc..."

Consultons le rapport même 1973 de l'Asbestos Corp.

a) p.4 "D'un montant de \$66,209,138.00 la valeur des ventes atteignit un sommet sans précédent et fut de 34% supérieure au chiffre de l'exercice précédent qui s'établissait à \$49,520,868.00"

b) Les bénéfices par action ordinaire ont été réinvestis: \$1,706,177.00: \$0.60 par part, soit 5.1%

c) Investissements dans: l'Ungava, \$71,030,704.00 + \$5,505,226.00 d'amortissement; Nordenham, All. \$18,230,340.00 + \$1,280,221.00 d'amortissement.

Où a-t-elle pris l'argent? N'est-ce pas principalement de ses revenus de la région de Thetford, où, en retour des millions perdus, elle s'est contentée d'investir dans l'extraction et de payer les salaires. En 1973, elle ne s'est pas gênée malgré les pertes pour la ville et les pertes d'emploi, pour démolir son siège social à l'édifice Sun Life à Montréal et y payer un loyer annuel de près de \$700,000.00, dit-on.

d) La stabilité de l'Asbestos? (1973).

En circulation 2,837,002 actions ordinaires (sur 3,600,000 autorisées) pour \$33,311,682.00: soit \$11.74 l'action.

Le 23 décembre 1974 la cotation à la Bourse était \$12.50.

La réalité est autre, puisque même après les amortissements accumulés pour fins d'impôts on déclare un actif de \$166,313,282.00 soit une valeur réelle de \$58.63 par action... sans parler des riches réserves de minerai du sous-sol où la compagnie, avec la complaisance gouvernementale qui permet même des déductions d'impôts pour épuisement du minerai, n'a qu'à puiser.

Face à cet avoir, que doit la compagnie au 31 décembre 1973?

En actions:	\$33,311,682.00
En emprunts:	\$47,813,652.00
Total:	\$81,125,334.00

Ajoutons que la compagnie est encore autorisée à mettre sur le marché 500,000 actions privilégiées à \$50 chacune.

2 — Les réserves de minerai

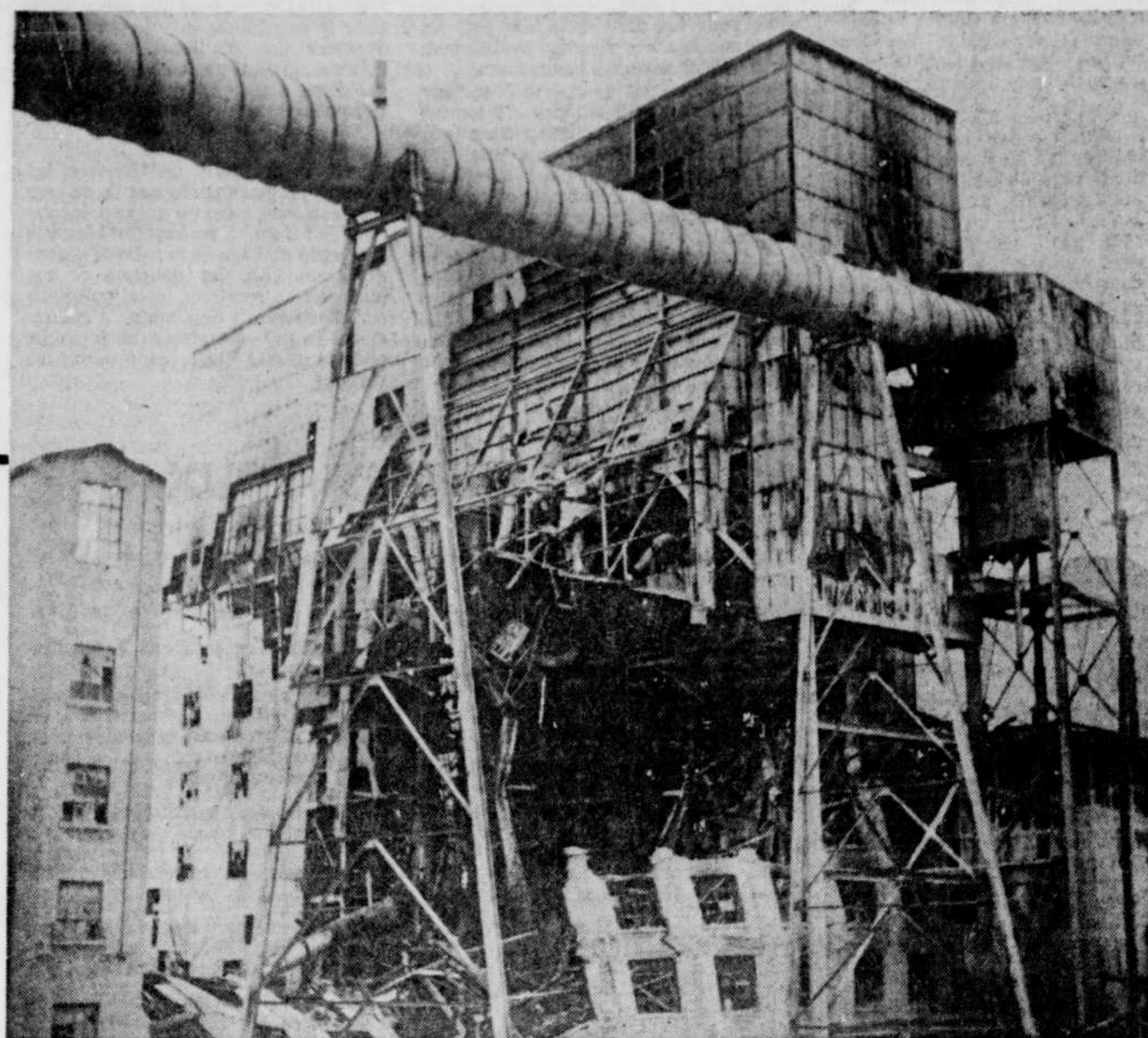
a) "Il n'y en a plus que pour dix ans à la King Beaver?"

Compte-t-on l'exploitation actuelle, oubliant le terrain sous le quartier Mitchell et celui de l'ancien St-Maurice auquel on n'a presque pas touché.

Aurait-on joué le fédéral, le provincial et la cité en les amenant à dépenser près de \$15 millions que l'Asbestos épargnait pour investir à Asbestos Hill et à Nordenham... ou si on altère la vérité?

b) "Le minerai actuel à la B.C. ne donne que 2%?"

Quand on aura fini de prendre la mauvaise pierre de surface pour ouvrir définitivement un nouveau plan, quel sera le rendement prévu?



c) "Il n'y en a plus que pour un an et demi à la Normandie?"

Quand on se décidera à ouvrir le Penhale Hole auquel on a déjà consacré des millions, quelle sera alors l'exploitation?

Selon le rapport de 1973, les réserves étaient les suivantes: King Beaver: 33,808,000 tonnes de minerai; B.C.: 50,839,000 tonnes; Normandie: 32,015,000 tonnes.

Et en plus une réserve probable de 54,455,000 tonnes, soit un total de 171,117,000 tonnes... La diminution entre 1972 et 1973 ayant été de 10,145,000 tonnes. Il y en aurait encore pour au moins 17 ans de ce qui est déclaré.

3 — Avenir de la région de l'Amiante

Peut-on espérer que l'Asbestos Corp. comprenne son devoir humanitaire d'instituer un plan de retraite complète pour les travailleurs qui ont été à son emploi 25 ans et plus?

Qu'elle perçoive son obligation en justice distributive et sociale de réinvestir dans l'expansion économique de la région où elle a puisé ses millions?

Espérons qu'elle décidera sous peu de construire, sans qu'on ait à faire des pressions énergiques auprès du gouvernement pour qu'il reprenne possession des terrains et qu'on ait à poser des questions publiques sur les \$2,503,000.00 reçus en 1973 en octrois d'encouragement et sur les impôts reportés.

Les Italiens n'ont plus de "petite monnaie"

ROME — Le client qui attend sa monnaie dans un café italien, après avoir remis un billet de banque au garçon, a toutes les chances de la recevoir sous la forme d'une poignée de chocolats.

Ce n'est pas une plaisanterie. Avec les crises gouvernementales, les attentats néo-fascistes, les encombrements de la circulation et les innombrables difficultés économiques, il ne manquait plus à l'Italie qu'une pénurie de petite monnaie pour rendre les citoyens de mauvaise humeur. Récemment, elle a pris des proportions "à l'italienne", à telle enseigne que l'on parle maintenant de la "grande crise des pièces de monnaie", comme on avait parlé dans les années trente de la "Grande Dépression".

Les pièces de monnaie se font si rares que toute une gamme de petits bibelots deviennent plus ou moins acceptables pour les remplacer. Ce sont des jetons de téléphone, timbres, plaquettes de chewing gum, cure-dents, bouillons cubes ou même des cachets d'aspirine.

Aujourd'hui, les petites pièces d'une, cinq et dix lires sont devenues aussi difficiles à découvrir que des reliques archéologiques, et les pièces de cinquante lires commencent à disparaître, elles aussi, dans un mystérieux tourbillon.

Comme pour toute autre situation en Italie, la version officielle de la pénurie de pièces de monnaie c'est qu'il n'y en a pas. La Banque d'Italie déclare qu'il y a un gros volume de pièces en circulation et que la pénurie ne peut être que la conséquence de l'installation trop rapide dans tout le pays de distributeurs automatiques.

Personne ne peut nier en effet que ces appareils, qui vous prodiguent des tickets d'autobus aussi bien que des bonbons, immobilisent pendant un long moment une énorme quantité de petite monnaie qui devrait normalement regagner la poche de leurs usagers. Un journal a estimé à 40 pour cent de toutes les pièces en circulation — 2 milliards de pièces — l'argent qui attend d'être vidé des coffrets métalliques des distributeurs.

C'est un chiffre énorme, mais il ne rend tout de même pas compte complètement de la pénurie. L'Italie n'est pas le seul pays à posséder des distributeurs automatiques.

Les rumeurs les plus étranges circulent. On dit qu'un grand nombre de pièces sont fondues par les dentistes qui s'en servent pour la fabrication des fausses dents, ou que de nombreuses personnes utilisent les pièces de cinq et dix lires comme boutons, après les avoir recouvertes de tissu.

Les nationalistes affirment que c'est la faute des étrangers. Selon leur théorie, les millions de touristes étrangers qui viennent chaque année en Italie remportent avec eux de la petite monnaie, à jamais perdue pour le pays.

En réalité, la seule explication à laquelle personne ne paraît avoir songé pour le moment, c'est que l'Hôtel de la Monnaie ne fabrique pas assez de pièces.

Quelle que soit la cause de la pénurie, elle ne fait que compliquer singulièrement la vie quotidienne. Certains achats ne peuvent jamais être effectués, d'autres entraînent des calculs savants ou donnent naissance à des discussions animées où le geste est aussi important que la parole.

L'ennui, c'est que la maladie est contagieuse. Depuis que les jetons de téléphone ont commencé à être considérés comme des pièces de cinquante lires honoraires, ils ont commencé à disparaître.

Les Italiens ne veulent pas trahir leur réputation d'être des personnages inventifs, toujours capables de trouver les moyens de se sortir d'une crise. Certains super-marchés frappent leur propre monnaie en plastique. Un confiseur a fait imprimer "dix lires" sur ses plaques de chocolat dans l'espoir d'encourager ses ventes.

Mais si la monnaie de plastique est acceptée par les commerçants du voisinage immédiat, les plaques de chocolat restent une monnaie à sens unique. Si un caissier se permet de donner deux plaques de chocolat et une plaquette de chewing gum à un client en échange d'une trentaine de lires, la même transaction n'agira pas en sens inverse.

Essayez de payer votre café avec une somme en chocolat, et vous vous heurterez à une refus catégorique. L'humour s'y mêle quelquefois. Une vendeuse qui se voyait offrir du chocolat pour l'achat d'un produit a répondu: "Non, ce n'est pas mon genre de chocolat". — Reuter.



"Je prends une bonne habitude... je ménage mes 25¢."

A partir du 19 janvier

certaines appels à l'assistance-annuaire coûteront 25¢ si le numéro fourni est déjà inscrit dans votre annuaire. Cependant, il n'y aura pas de frais pour les trois premiers de ces numéros demandés à partir de votre téléphone résidentiel, en dedans d'un mois.

Il va de soi que si le numéro n'est pas inscrit, les frais ne s'appliqueront pas.

"En consultant mon annuaire, je ne fais pas d'appels inutiles à l'assistance-annuaire et je libère le service pour ceux qui ont vraiment besoin."

Bell Canada a prévu certains cas d'exception. Par exemple, il n'y aura pas de frais:

- s'il s'agit d'un appel d'urgence;
- si vous appelez d'un téléphone payant;
- si vous téléphonez d'une chambre d'hôpital, d'hôtel ou de motel.

De plus, les personnes handicapées ayant de la difficulté à se servir de l'annuaire et celles âgées de 65 ans et plus peuvent demander d'être exemptées. Pour obtenir une formule de demande d'exemption, ces personnes n'ont qu'à communiquer avec le bureau d'affaires de Bell Canada.

Prenez tout de suite une bonne habitude, consultez l'annuaire et ménagez vos 25¢.

* Ces trois premiers numéros sont facturés s'ils sont demandés à partir d'un téléphone d'affaires.

Bell Canada

Supercentre pour... (Suite de la première page)

qu'il existera en 1976 un sur plus d'environ 258 lits. Ce surplus s'atténuera rapidement toutefois, pour devenir déficitaire de 670 lits en 1981 et de 1.589 en 1986.

Or, un porte-parole du CRSSS nous a affirmé que le surplus actuel est de 3.000 lits et qu'il ira en grandissant dans les années qui viennent. Ce porte-parole, sans avoir pris connaissance du rapport Piché, a signalé la différence en expliquant "que l'on pouvait faire dire n'importe quoi à des statistiques démographiques".

Pour ce qui a trait au logement, le rapport Piché a tenté de chiffrer les besoins dans la zone d'influence du centre hospitalier Saint-Augustin, de Courville. Le rapport estime qu'entre 1976 et 1981, 2.178 nouveaux logements pour personnes âgées devront être construits dans la zone d'influence du centre. Dans le secteur avoisinant le centre hospitalier lui-même, les besoins pour la même période s'établissent à environ 300 logements. De là le projet de construction de 100 logements qui, à lui seul, nécessiterait des investissements de \$3.500.000.

Le centre de jour, pour sa part, offrirait divers services thérapeutiques et préventifs, destinés à répondre aux problèmes physiologiques, psychologiques, sociaux et communautaires des personnes âgées venant y passer la journée. Jointe au centre de jour, une clinique de jour permettrait d'offrir aux personnes âgées une gamme complète de soins et de services médicaux.

Enfin, le dernier maillon du centre serait, toujours selon le rapport Piché, le complexe alimentaire qui desservirait les besoins des malades de l'hôpital, du foyer d'hébergement ainsi que de ceux qui bénéficieraient d'un service de repas à domicile.

Les étapes à parcourir

Avant que le projet ne devienne réalité, la direction de l'hôpital Saint-Augustin, de Courville, devra rencontrer les autorités du ministère des Affaires sociales pour en discuter l'approbation.

Selon une autre recommandation du rapport Piché, la direction devra "décrire précisément les programmes d'activités du centre de gérontologie et d'entreprendre l'élaboration d'un programme fonctionnel et technique. Elle devra également chercher à s'affilier à l'université Laval en vue d'assurer la coordination des efforts en matière de programme et de qualité des soins".

La dernière recommandation concerne la consultation "en temps utile" du CRSSS sur les implications régionales de l'établissement d'un tel centre et d'u-

ne telle envelopure. Or, l'opposition pourrait précisément venir de cet organisme dont les positions font l'objet d'une attention particulière du ministère des Affaires sociales.

Assurance-automobile...

(Suite de la première page) augmenté leurs primes, les compagnies ont décidé d'abolir les contrats de trois ans pour les ramener à des contrats d'un an. Les taux risquent évidemment ainsi d'être révisés à chaque année.

Pour l'instant donc, seul le secteur de l'assurance-vie n'a pas été touché par ces hausses, quoiqu'en assurance collective, les hausses des prix des médicaments de même que la détérioration générale de l'économie ont obligé certaines compagnies à augmenter leurs tarifs.

Cette hausse n'a pas encore atteint le coût de l'assurance-vie individuelle, mais, ici, l'assuré est pénalisé à l'autre bout puisque l'inflation a considérablement diminué la valeur réelle des sommes que ses héritiers toucheront à son décès.

23 morts dans deux tragédies aériennes

New York (Reuter) — Deux collisions se sont produites hier en deux points opposés du ciel des États-Unis à moins d'une heure d'intervalle, faisant vingt-trois morts au total.

La première collision a eu lieu au-dessus de la banlieue de Los Angeles, entre un avion léger et un appareil

La Ceco prépare la reprise de ses audiences

MONTREAL (PC) — Le nouveau président de la Commission d'enquête sur le crime organisé, Me Jean Dutil, a déclaré que celle-ci entendrait sous peu à huis clos le témoignage de certaines personnes, préparant ainsi la reprise des audiences publiques prévue pour le mois de mai prochain.

"Je crois, a-t-il expliqué, qu'il est indispensable que les témoins-clés comparaisse d'abord à huis clos, ce qui permet d'examiner l'ensemble de leurs dépositions et de déterminer si ce qu'ils diront sera la vérité."

"Je ne veux pas de mensonges ni de déclarations qui seraient de nature à ternir la réputation de personnes innocentes", a poursuivi Me Dutil.

Agé de 42 ans, Me Dutil servait jusqu'à maintenant à titre de procureur de la Commission d'enquête sur la liberté syndicale sur les chantiers de construction. Il sera bientôt assermenté comme juge de la Cour provinciale et président de la Ceco, où il assurera la succession du juge Rhéal Brunet qui reprendra son poste aux Sessions de la paix.

Le Grand Québec...

(Suite de la première page)

l'insécurité et ignorent ce qu'il adviendra d'eux. La Commission, pour sa part, a dit tenir compte de leurs doléances et les a assurés qu'elle prendra les faits en considération.

Me Roy est d'avis que la fusion prochaine des forces policières dans la région de Québec peut être assez bonne pour la population, qu'elle peut même apporter une meilleure qualité des services, mais il ne faudrait pas, selon ses dires, que ça se fasse au détriment des policiers eux-mêmes et des cadres.

"Il ne faudrait pas heurter les hommes en place parce que là, ce sera des problèmes humains qui se présenteront", a-t-il relaté, sachant fort bien que l'on parle de l'âge de la retraite avancé à 55 ans chez les policiers et que plusieurs se sentiront lésés, puisqu'ils auront eu moins de chance d'avancement, ce qui entraînera un fonds de pension moins élevé, donc perte de revenus.

de navette entre aéroports, tuant quatre personnes.

La deuxième s'est produite à proximité de la ville de Newport News, en Virginie, entre un avion de l'armée de l'air américaine et un petit appareil privé, faisant neuf morts.

Dans les deux cas, disent les autorités américaines, toutes les personnes à bord des appareils ont trouvé la mort, mais les épreuves n'ont fait aucune victime au sol.

Dans les deux cas, les petits appareils sont des "Cessna" qui transportaient chacun deux personnes.

Le deuxième avion de la collision de Los Angeles est un "De Havilland Otter" qui se rendait de l'aéroport d'Ontario à celui de Los Angeles avec dix passagers et deux membres d'équipage.

Le deuxième avion de la catastrophe de la Virginie est un T-29, appareil à hélices servant généralement à des vols administratifs.

Les sept personnes à son bord étaient des membres du personnel de l'armée de l'air américaine.

Les débris de la collision de Los Angeles ont essaimé sur un terrain de jeux à proximité d'un gymnase où trois cents enfants assistaient à un match de ballon-panier, sans faire de blessé au sol.

Les deux collisions ont eu lieu au crépuscule. Les causes des deux accidents sont encore inconnues.

Doux hiver

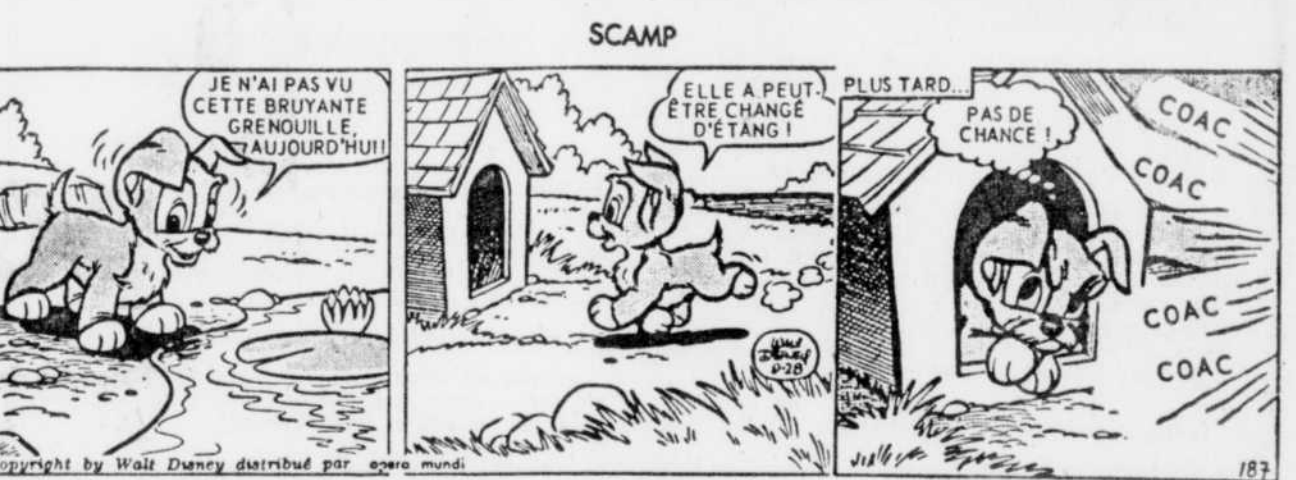
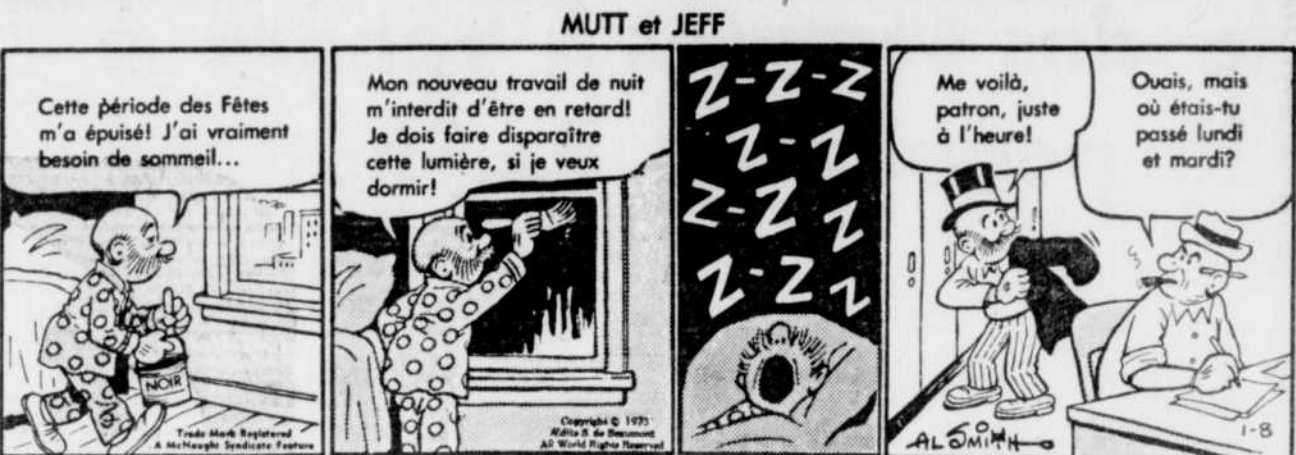
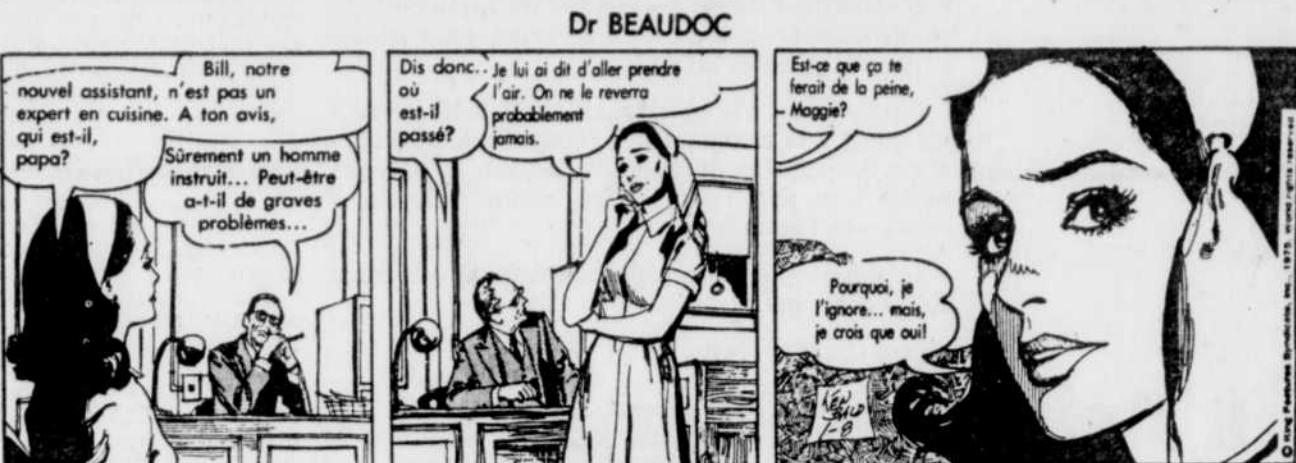
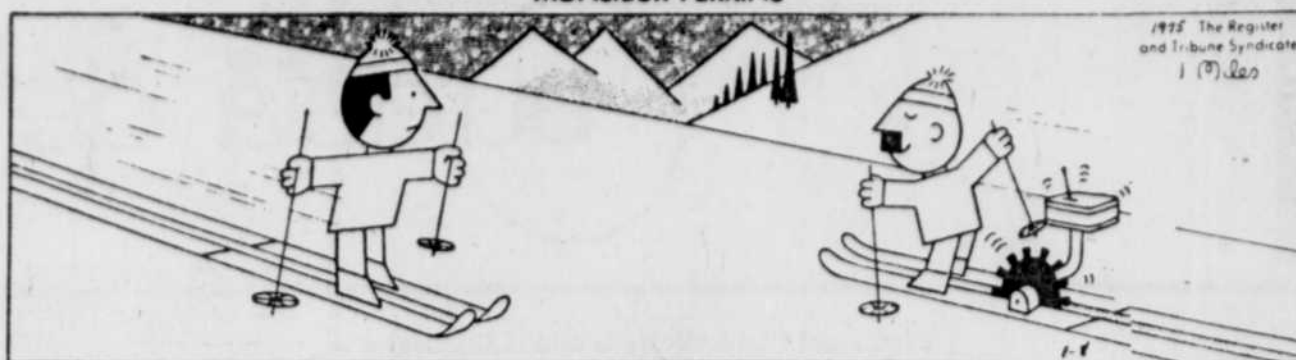
La température du mois de décembre dernier a été bien supérieure à la normale et ce, pour la seconde année consécutive. En 1974, décembre a été le plus doux depuis 1963, avec quelque cinq degrés au-dessus de la normale.

Le sommaire mensuel du bureau de la météo à l'aéroport de Sainte-Foy précise que la hauteur des précipitations (neige et pluie) a atteint la normale du mois.

Avec les trois pouces et demi de neige tombés, hier, la précipitation pour l'hiver en cours atteint 43,9 pouces. L'an dernier à la même date, elle était de 61,7 pouces. La couche au sol était de 19 pouces, hier soir. La précipitation en neige de l'hiver 1973-1974 avait été de 130,4 pouces.

En résumé, le mois de décembre 1974 a été nuageux et très doux, avec pluie et neige de saison.

MONSIEUR PERKINS



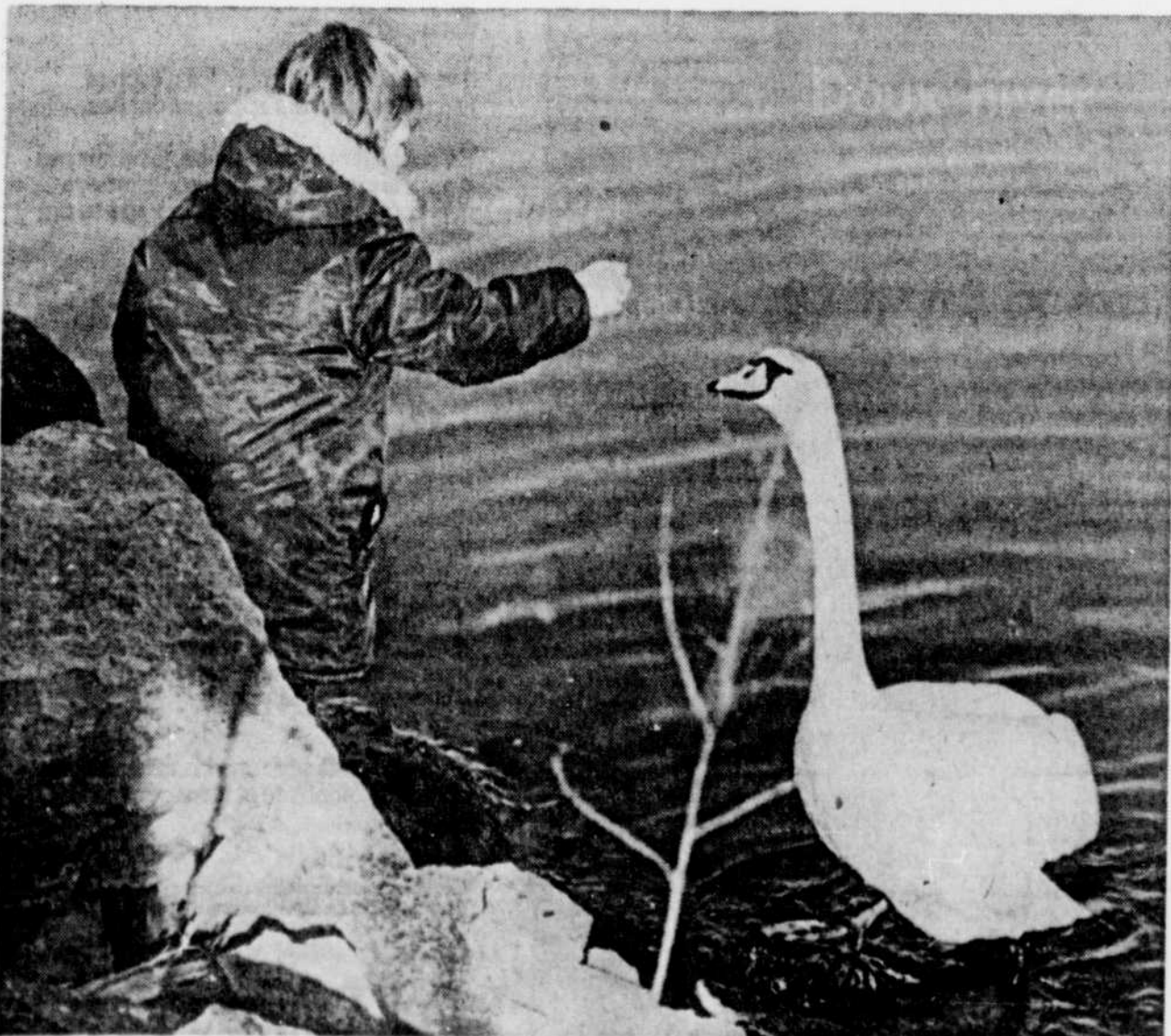
Le Bassin de la Ruhr est prêt à prendre la relève de Montréal

Duesseldorf, (AFP) — Le bassin de la Ruhr (Cologne, Duesseldorf, Essen, Dortmund, Aix-la-Chapelle, Duisbourg, Gelsenkirchen) vient de poser sa candidature à l'Organisation des jeux olympiques de 1976 si Montréal devait en fin de compte renoncer en raison des difficultés financières.

La fédération des villes de la Ruhr a fait transmettre sa lettre de candidature au vice-président du Comité international olympique, M. Willi Daume, par

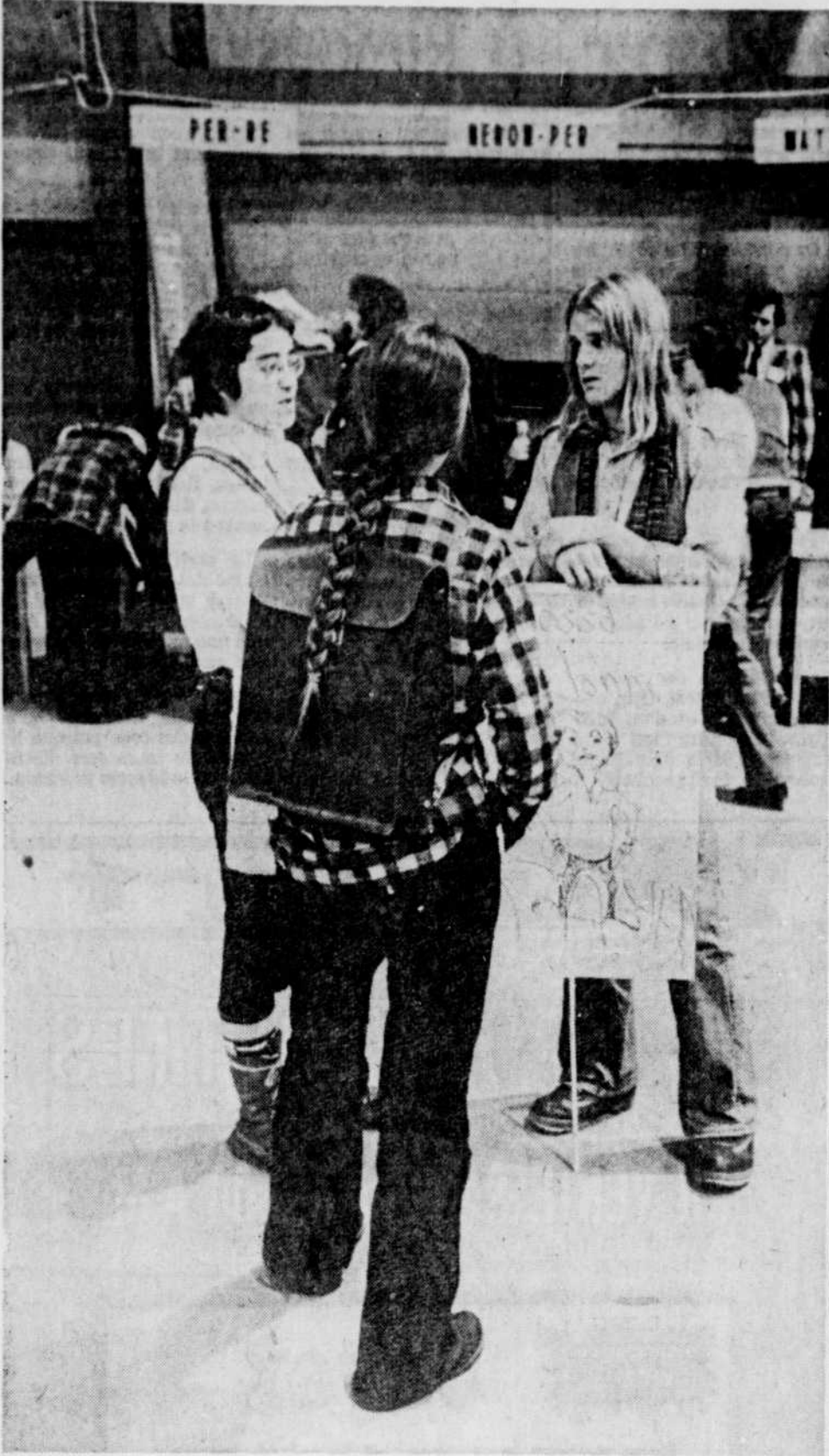
l'intermédiaire de l'ancien secrétaire général du Comité d'organisation des J.O. de Munich, M. Herbert Kunze.

Dans cette lettre, les villes du bassin minier donnent des assurances financières et font écho de leur impressionnante infrastructure sportive. Elles représentent ainsi un dossier de candidature qui avait été rejeté de justesse pour les Jeux olympiques de 1972 où Munich l'avait finalement emporté.



Retardataire

Ce cygne, que nourrit le jeune Russel Mackay, de St. Catharines en Ontario, a raté l'appel de la migration vers le sud, et il semble qu'il devra passer l'hiver au pays. S'il peut compter sur des soins aussi suivis, peut-être réussira-t-il à survivre à l'hiver chez nous?



Un spectacle rare à l'université: une étudiante en nattes, cartable au dos. Le Soleil, André Belle-Isle

Les étudiants de Laval défraient leur scolarité malgré la consigne

par Raymond BRANCON

Les mots d'ordre du comité d'action étudiant de l'université Laval à l'effet de ne pas payer les frais de scolarité du trimestre de janvier n'ont pas été suivis par la masse des étudiants, alors que, hier soir, plus de 13.000 d'entre eux avaient remis leur chèque, certifié ou non, et bien sûr, un certain nombre de chèques sans provision à la banque. Mais comme l'encaissement par le bureau des inscriptions de l'université prend parfois un mois, cette catégorie d'étudiants, particulièrement "casés" ou jouant "au plus fin", auront toujours la possibilité d'effectuer un redressement financier ou de demander un délai pour payer. Après tout, l'université n'est pas une ogresse...

Brandissant des pancartes où on lisait: "Bloque ton chèque ou ta conscience", "Tu trouves pas qu'on paye chair (sic) pour la qualité de l'enseignement qu'on nous donne", "La connaissance aussi subit les effets de l'inflation", une vingtaine d'étudiants ont parcouru, dans l'indifférence générale, à partir de 10h, hier, le stade couvert du Peps de l'université, où les chèques s'abattaient comme grêle en avril sur les tables du service des inscriptions.

Une pancarte affirmait même péremptoirement: "Seulement 5% d'étudiants de familles ouvrières à l'université..."

"C'est là une belle fausseté", nous a dit un employé du bureau du secrétaire général de l'université.

Dans une conférence prononcée devant les membres du Cercle des femmes canadiennes, à Sainte-Foy, le 25 octobre 1972 (LE SOLEIL du 26 oct. 1972), M. Larkin Kerwin, recteur de Laval, déclarait, statistiques à l'appui, que 31% des étudiants de Laval, soit 14% d'hommes et 11% de femmes, provenaient (à cette époque) de familles des professions libérales. Précisant que la plus grande masse d'étudiants se recrute dans les milieux ouvriers (21% d'hommes, 14% de femmes).

A deux années d'intervalle, les pourcentages des situations familiales des étudiants ont de toute évidence peu ou pas varié.

Disons-le sans fard: la question de la gratuité des frais de scolarité est avant tout d'ordre politique (au niveau universitaire, elle nécessiterait des déboursés supplémentaires d'une cinquantaine de millions de dollars pour la

centaine de milliers d'étudiants réguliers inscrits dans les universités québécoises), encore qu'un "débloqué" dans ce sens puisse intervenir peut-être plus tôt qu'on ne le pense par une action concertée et continue auprès du gouvernement, de la part d'un organisme international étudiant succédant à la défunte Union générale des étudiants du Québec (Ugeq), qui deviendrait un interlocuteur valable et écouté au ministère de l'Éducation. Le Conseil national des étudiants, de fondation récente, sera-t-il appelé à jouer ce rôle?

Il semblerait, avec le recul d'un mois, que l'affaire du retard dans l'acheminement des prêts et bourses du ministère de l'Éducation ait été quelque peu amplifiée et, disons-le, dramatisée, par les étudiants universitaires eux-mêmes. En assemblée générale, il est si facile de forcer la note...

Ainsi, alors que les services de la Vie étudiante s'apprêtaient, avec la collaboration de la caisse populaire de l'université Laval, à déboursier un demi-million de dollars en avances de dépannage

aux étudiants qui n'avaient pas encore reçu leur prêt ou bourse, eh bien ces derniers n'ont sollicité à ce jour que...\$100.000 environ. "Leurs demandes à ces fins ne dépasseront pas \$150.000", nous a dit M. Laurent Bouchard, directeur général de la Vie étudiante à l'université Laval.

C'est dire que pas plus de 250 étudiants réguliers à plein temps (pour 17.500 inscrits à l'université) ont demandé à bénéficier du fonds de dépannage ouvert par Laval à la caisse populaire du pavillon Pollack. C'est plutôt renversant.



CEGEP FRANÇOIS-XAVIER GARNEAU RECUPÉRATION DES COURS

Les activités pédagogiques de récupération se terminent le 10 janvier 1975. Ce projet a reçu l'approbation officielle du ministère de l'Éducation. Nous rappelons aux étudiants qui ont des cours prévus entre le 13 et le 17 janvier, qu'ils doivent se présenter selon les ententes intervenues. Les cours aux adultes de la 1re session se termineront le 18 janvier 1975. La deuxième session débutera le 27 janvier 1975 pour la clientèle régulière et les adultes.

Succès inespéré du cours sur la coopération à la TV

par Marie CAQUETTE

Le cours télévisé qui portait sur la coopération, réalisé par la Télé-Université québécoise et diffusé l'hiver dernier sur les ondes de stations de télévision privées du Québec, a connu un succès supérieur aux espoirs de ses organisateurs.

Des 4.500 étudiants qui y étaient inscrits, alors qu'on n'en attendait qu'un millier, 90 pour cent ont exprimé leur satisfaction aux enquêteurs de l'INRS-Education chargés d'évaluer l'impact du cours.

Cette évaluation s'inscrivait à la suite du cours COOP OOL, dans le cadre d'expérimentation et d'essai dans lequel fut lancée cette expérience d'éducation télévisuelle sur les ondes.

A la mine des organisateurs et du directeur du projet à la conférence de presse convoquée hier à Québec, il semble qu'on ait constaté l'absence d'une telle entreprise de formation universitaire à distance. Les projets que nourrit la Télé-Université pour les années à venir, et dont quelques bribes furent dévoilées par la même occasion, confirment les résultats optimistes, constatés tant chez les étudiants que dans le milieu coopératif, sur l'opportunité de l'entreprise.

Quelques chiffres Tirez quelques chiffres du rapport préparé par l'INRS-Education: 90 pour cent des étudiants se sont dit satisfaits; le taux de persévérance a été de 75 pour cent (c'est-à-dire ceux qui se sont présentés aux examens); 4.500 personnes étaient inscrites dont 2.500 dans le but d'en retirer des crédits universitaires; et enfin, 6 pour cent seulement des participants ont échoué aux examens. Toutefois, selon M. Roger Vormier de l'INRS-Education, il faut plus garder en mémoire le taux de persévérance que le taux d'échec. La persévérance des étudiants aurait été en effet exceptionnellement élevée pour ce genre d'expérience.

Par ailleurs, les commentaires des étudiants ont indiqués que la partie télévisée du cours fut moins appréciée que la documentation écrite fournie et les séminaires. Ils ont été étonnés, déçus par la formule employée à la télévision parce qu'ils s'attendaient à des exposés magistraux, expliquait Madame Francine Mackenzie qui a été responsable jusqu'à tout dernièrement de l'implantation de ce cours.

Tout comme leurs employés, qui formaient la majo-

rité du groupe d'étudiants, les grands patrons de la coopération, le Conseil de la coopération et le Mouvement Desjardins, se sont montrés satisfaits de l'expérience et la mesure de leur appréciation est sans contredit le fait qu'ils ont renouvelé leur appui à la Télé-Université.

Le cours sur la coopération sera donc redonné cette année en reprise, sous la direction de M. Jean-Marc Houle, et avec quelques améliorations tant du point de vue du contenu que de la formule. Ainsi, l'aspect administratif, qui était nettement plus faible que les autres aspects traités dans le cours, a été "enrichi"; d'autre part, l'importance des séminaires, qui ont été très appréciés des étudiants, sera accrue du fait qu'ils deviendront obligatoires et qu'ils seront le lieu où les étudiants visionneront les bandes magnétoscopiques préparées à leur intention. On abandonne donc la formule de la télévision "ouverte" pour recourir au circuit fermé en cette seconde année.

Étudiant-type

Quelque 1.500 inscriptions sont attendues pour cette session qui débute le 3 février et durera 15 semaines.

Ce nombre se situe un peu au-dessus du seuil de rentabilité d'un cours, seuil fixé à 1.000 étudiants, selon les chiffres donnés par le directeur de la Télé-Université, M. Fernand Grenier.

La nouvelle génération de coopérateurs correspondra-t-elle à l'image, au profil-type de celui de 1974 tel que décrit dans le rapport d'évaluation? Cet étudiant était dans la trentaine, il était un homme dans plus de 75 pour cent des cas et chargé de responsabilités familiales dans une proportion de 70 pour cent, il avait 13 ans de scolarité et était à l'emploi d'institutions coopératives occupant un poste secretarial ou administratif.

Des projets

Trois autres cours télévisés seront disponibles dès septembre 1975. Une équipe est à mettre au point des programmes sur l'économie, l'histoire et l'environnement, qui, de concert avec le programme sur la coopération, formeront un tout identifié sous le titre de "Connaissances de l'homme et du milieu".

Pour le long terme, les projets de la Télé-Université sont de réaliser le contenu de cours qui s'inscriront sous trois rubriques: les aspects psychologiques et biologiques de la vie, les communi-

cations et les langages, et, les problèmes québécois. Ce dernier volet sera, de l'avis de M. Grenier, le plus considérable. Tous ces développements serviront l'ambition de la Télé-Université qui est d'aider les gens à "s'ajuster aux changements tout en restant au travail".

Des surprises

L'efficacité du cours sur la coopération a pris des chemins inattendus, du moins pour ses organisateurs. Citons-en un pour conclure le sujet. Paraît-il que certains étudiants qui assistaient à l'assemblée générale de leur Caisse populaire, une fois n'est pas coutume, se sont levés, petit manuel rouge du coopérateur en main (fourni non par Mao mais par la Télé-Université) pour réclamer plus de démocratie dans les débats!

NOUVELLE ETUDE LEGALE A ST-GEORGES

Me Hermann Mathieu, notaire à St-Ephrem (Beauce) et Coroner pour le District Judiciaire de Beauce s'adjoint les services de Me Claude Mathieu, notaire, et tous deux font part qu'à l'avenir ils exerceront leur profession sous le nom de MATHIEU & MATHIEU NOTAIRES.

La nouvelle étude notariale continuera d'assurer un service permanent à St-Ephrem, 55 rue de l'Église, tél.: 434-2042. Le service sera également continué à St-Victor le mardi après-midi et soir au bureau situé au sous-sol de la Coisse Populaire, rue Commerciale, tél.: 225-3878; de même à St-Benoît, bureau situé à l'ancien local de la Coisse Populaire, rue St-Jean, tél.: 228-8003, le mercredi soir.

De plus, les associés ont le plaisir d'annoncer l'ouverture en permanence d'une nouvelle étude légale à compter du 6 janvier 1975 au no 2385, boulevard Dionne, Ville St-Georges-Ouest, Beauce, tél.: 228-2989.



Me Claude Mathieu, fils de M. et Mme Benoît Mathieu de St-Ephrem a été admis à la pratique du notariat en juin 1974, après s'être classé premier aux examens de la Chambre des Notaires du Québec. (A.N.N.)

Plus d'argent pour plus de monde

Régime de rentes du Québec

Les rentes en cours de paiement en décembre 1974 et assujetties à l'indexation prévue par le Régime, ont été augmentées de 10.4%, à compter de janvier 1975.

Des amendements au Régime de rentes du Québec, entrés en vigueur le 1er janvier 1975, augmentent considérablement le montant des prestations dans l'avenir et reconnaissent l'égalité des sexes.

Hausse des prestations dans l'avenir

En 1975, vous contribuez au Régime sur vos gains de travail entre \$700 et \$7.400. À compter de 1976 le montant maximum des gains de travail considérés aux fins du Régime tiendra davantage compte du niveau des salaires ce qui aura pour effet d'augmenter considérablement les prestations payables dans l'avenir. Ainsi, le montant maximum de la rente de retraite d'environ \$125 par mois pour ceux qui deviennent bénéficiaires au début de 1975, pourra atteindre \$250 par mois pour les nouveaux retraités en 1980 et \$360 en 1985.

Égalité des sexes

Un autre amendement important reconnaît l'égalité des sexes. Les cotisants de sexe féminin sont donc traités de la même manière que les cotisants de sexe masculin. Ainsi le veuf de la cotisante décédée et les enfants de cette dernière auront droit à une rente de conjoint survivant et à des rentes d'orphelin. Également les enfants de la cotisante invalide auront droit automatiquement à la rente d'enfant de cotisant invalide.

Demande de rente

Les veufs dont l'épouse est décédée entre janvier 1968 et janvier 1975, peuvent avoir droit à compter de janvier 1975, à une rente de conjoint survivant, si l'épouse avait contribué au Régime. Ils doivent faire une demande de rente de survivant. Les formulaires de demande sont disponibles aux bureaux de la Régie et aux Caisses Populaires du Québec.

On obtient des renseignements additionnels en communiquant avec l'un ou l'autre des bureaux suivants de la Régie.

CHICOUTIMI 267, rue Racine est Tél.: 549-2684	HULL 165, rue Wellington Suite 106 Tél. 770-6165	QUÉBEC 2525, boul. Laurier Tél.: 643-2181	ROUYN 6, rue McQuig ouest Tél. 762-0941	TROIS-RIVIÈRES 118, rue Radisson Tél. 378-4519
DRUMMONDVILLE 147, rue Lindsay Tél.: 472-3357	MONTREAL 3565, rue Berri Tél. 873-2433	RIMOUSKI 13, rue de l'Évêché ouest Tél.: 723-1597	SHERBROOKE 230, rue King ouest Tél. 569-9575	

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

Le prix des logements pourrait monter de 15 à 25 p.c. à Rimouski

par Claude VAILLANCOURT
du bureau du Soleil

RIMOUSKI — Des hausses importantes du prix des logements sont à prévoir, dans le secteur de Rimouski, par suite de la hausse incroyable du taux de la taxation municipale, de l'augmentation du rôle d'évaluation et des frais connexes à l'habitation comme l'électricité.

Ces augmentations devraient fluctuer entre quinze et vingt-cinq pour cent du prix du foyer actuel, selon différentes sources.

Et on ne connaît pas encore dans quelle mesure la commission scolaire contribuera à accroître le coût à l'habitation puisque le budget des dépenses pour la prochaine année n'est pas encore déposé.

Situation alarmante qui remet en cause tout le problème de la fiscalité municipale puisque les contribuables parviennent difficilement à joindre les deux bouts dans une région où le taux de chômage décroît lentement malgré les efforts qu'on pu tenter les gouvernements provincial et fédéral, au cours

des dernières années, par le biais d'une entente de développement.

Les administrateurs des principales compagnies de location de logements s'attendent à devoir faire le pied de grue devant la Régie des loyers pour expliquer des hausses aussi importantes, car les locataires seront légitimement à déposer des plaintes devant cette structure gouvernementale.

L'évaluation

Le nouveau rôle d'évaluation, déposé le 15 novembre

dernier, laisse paraître une augmentation de \$43,974,500 sur celui de l'an dernier. La valeur des biens imposables dans le territoire rimouskois est maintenant de \$144,034,200 comparativement à \$100,059,700 pour l'année d'imposition 1974. L'année précédente, l'augmentation de la valeur des biens imposables n'avait pas été de \$7 millions.

L'accroissement des biens non imposables n'a pas été aussi marquant cependant. De \$64 millions, au dernier rôle, ces valeurs sont maintenant de \$77 millions.

L'estimateur Mario Rioux, de la firme Leroux, Beaudry, Picard, associés inc., a expliqué que le prix des logements s'était considérablement accru au cours des dernières années et qu'on avait, de fait, que suivi les prescriptions législatives sur les méthodes d'évaluation.

"Une maison unifamiliale aujourd'hui, essayez de vous en procurer une à moins de \$25,000", a-t-il dit.

Des plaintes

Le secrétaire à l'estimation de la ville de Rimouski, M. Jacques Lévesque, a confié au journaliste du SOLEIL que

son bureau était inondé d'appels depuis que la population a appris dans quelle mesure le rôle d'évaluation était accru.

On a même dû lui adjoindre trois assistants pour pouvoir suffire à la tâche.

Selon M. Lévesque, pareille situation ne s'était pas vue depuis 1969, année où l'on a procédé à la révision du rôle d'évaluation.

C'était alors la première fois que le rôle était confectionné par une firme indépendante.

Plusieurs citoyens ont demandé une formule de plainte mais aucun n'avait, au moment de notre entretien, retourné celle-ci à l'administration municipale.

Un bureau de révision, formé d'un avocat, d'un évaluateur agréé et d'un ingénieur, entendra les plaintes après la date limite fixée au 30 avril prochain.

Précisons aussi que sur les quelque \$44 millions d'augmentation de la valeur des biens imposables, quelque \$5 millions, selon M. Lévesque, peuvent être attribués à de nouvelles constructions.

La taxe

Frappés par cette soudaine hausse, les citoyens de Rimouski doivent faire face à une hausse de la taxe foncière.

Celle-ci passe de \$1 du \$100 d'évaluation à \$1.20.

Lundi dernier, au conseil, plusieurs citoyens ont reproché à l'administration Saint-Hilaire de laisser croire que l'augmentation de la contribution était minime.

Une hausse de la taxe foncière ajoutée à un accroissement de l'évaluation, entrecoupée d'augmentations des autres taxes municipales (ordures, enlèvement de la neige, etc.) se traduit par une

participation accrue de 80 pour cent au Trésor municipal.

Le comité contre la hausse des prix, déjà célèbre à Rimouski pour certaines luttes livrées, se prépare, selon les informations recueillies, à livrer un combat titanesque à l'administration Saint-Hilaire.

Le Parti québécois du comté est lui aussi entré dans la danse.

Déjà, dans un premier temps, il dénonçait cette situation, dans un communiqué remis à la presse.

Le parti souverainiste réclame des amendements majeurs à la législation provinciale afin d'en arriver à établir une formule de péréquation municipale.

Entre-temps, il ne reste aux citoyens de Rimouski qu'à amasser des sous puisque le compte de taxes sera distribué vers le 15 mars prochain.

Hauterive veut une subvention pour effacer son déficit de \$417,987

par Gilles OUELLET
du bureau du Soleil

SEPT-ÎLES — La ville de Hauterive réclamera une subvention du gouvernement du Québec pour éponger le déficit de \$417,987 que comporte le budget de cette ville de la Côte-Nord pour la présente année.

C'est parce que la ville a perdu \$30 millions sur la somme de son évaluation imposable, et parce qu'elle ne veut pas alourdir davantage le fardeau fiscal des contri-

buables qu'elle demandera une subvention, a dit le maire Viator Lévesque.

Hauterive soutient avoir perdu \$30 millions imposables par suite d'une décision du Québec de rendre un barrage de la Manicouagan non imposable. La compensation promise par le gouvernement serait nettement insuffisante.

Quoi qu'il en soit, les contribuables de Hauterive connaîtront une hausse d'impôt de 15% puisque le taux de l'impôt foncier passera de \$1.50 à \$1.70 du \$100 d'évalua-

tion. Pour les résidences, la taxe d'eau et d'enlèvement des ordures ménagères sera de \$66 après avoir été de \$60.

Les dépenses atteindront un nouveau sommet en 75, soit \$3,680,212, et les revenus s'élèveront à \$3,218,225; l'évaluation imposable est de \$58,069,700.

Le service de la dette, l'administration générale et les augmentations de salaires consenties gèreront une large partie du budget.

Il appert qu'un "incident

diplomatique" ait marqué l'adoption du budget de la ville de Hauterive. En l'absence du gérant, M. Paul-Emile Jean, le conseil municipal aurait accepté le "document de travail" que M. Jean avait élaboré en vue du budget.

Hier, M. Jean se disait incapable de fournir des renseignements au sujet du budget qu'il devra pourtant administrer. Le gérant nous a laissé avec le secrétaire-trésorier, M. Moffat, qui a coopéré, mais qui est demeuré avare de commentaires.

Pour sa part, le maire Lévesque a expliqué que le gérant s'est absenté durant les Fêtes et que cela n'empêchait nullement les élus de travailler et même d'adopter le budget.

Il faut savoir que le conseil municipal et le gérant de Hauterive sont "à couteaux tirés" à cause de l'application d'une réforme des structures municipales qui provoquerait des changements majeurs chez les hauts fonctionnaires. De toute manière, la cause en question est pendante devant les tribunaux.

Sainte-Foy organise un gouvernement d'urgence pour les sinistres mineurs

par Benoît ROUTHIER

La ville de Sainte-Foy est à mettre sur pied un gouvernement municipal d'urgence qui verra à porter secours aux citoyens lors de sinistres mineurs, de tempêtes, de pannes d'électricité, de pénurie d'eau.

A l'hôtel de ville, on nous a expliqué que ce gouvernement sera sous l'autorité du maire et du conseil. La ville a déjà déterminé neuf services importants: les communications, le bien-être, la santé, la

protection civile et celle contre l'incendie, les transports, la main-d'oeuvre, etc. Les responsables actuels de ces services en garderont la direction sous la coordination municipale du gérant de la ville, M. Raymond Hébert.

Le comité de bien-être est déjà partiellement en fonctionnement mais on nous a laissé entendre qu'il faudra encore plus d'un mois avant que le gouvernement d'urgence soit apte à fonctionner.

Mardi, il y a eu réunion au

bureau régional de Québec de la protection civile du Québec (il doit y en avoir une deuxième au début de février) dans le but de concrétiser la préparation du siège d'urgence municipale.

Il y aura, entre autres, un centre d'hébergement pour sinistres lequel sera vraisemblablement situé au centre communautaire, derrière l'hôtel de ville.

Le local du gouvernement d'urgence est déjà partiellement aménagé, au troisième

étage de la protection publique. Il y aura là une salle où on regroupera les installations nécessaires à l'organisation d'un réseau d'urgence de télécommunications.

En fait, Sainte-Foy veut créer un centre d'urgence sur le modèle de celui existant au parc Victoria, pour la ville de Québec.

Le coût de ces installations n'est pas encore déterminé mais Sainte-Foy fera sûrement appel à l'aide financiè-

re du gouvernement du Québec.

Budget présenté le 20

Par ailleurs, les prévisions budgétaires pour 1975, seront présentées au conseil pour adoption le 20 de ce mois plutôt que le 13 comme il avait été prévu. Ce retard est attribuable en partie à la difficulté de faire la compilation des données avec la nouvelle méthode de codification des dépenses.

Comme le maire Ben Morin l'a déjà laissé entendre, les contribuables doivent s'attendre à une hausse des taxes entre 10 et 15 pour cent. Pour notre informateur, il ne faut presque pas parler alors d'augmentation de taxes mais plutôt d'indexation des taxes aux augmentations du coût des dépenses.

On nous a aussi souligné que le budget 1975 n'en sera pas un d'expansion mais d'austérité, que la ville n'envisage pas de projets d'immobilisation importants.

Elu président du foyer, à Saint-Marc

par Gérard ROCHETTE

SAINT-MARC-DES-CARRIÈRES — M. Ernest Martel a accédé à la présidence de la Corporation du foyer de Saint-Marc-des-Carières, dans le comté de Portneuf. L'élection de ce dernier a eu lieu, hier soir, lors d'une assemblée du conseil d'administration.

Il succède ainsi à M. Bernard Godin, qui a quitté son poste il y a quelques semaines, pour des raisons personnelles, et ce à l'issue d'une assemblée publique d'information sur le fonctionnement de cet établissement.

Fait à signaler, M. Martel est le plus récent membre à avoir été élu au conseil d'administration. Celui-ci a adhéré en premier lieu au poste de directeur, en remplacement de M. Godin, démissionnaire. Précisons que c'est à l'unanimité que les administrateurs ont choisi M. Martel pour prendre le poste de président.

D'autre part, tel que le stipule la loi, des mesures seront prises dans les prochaines semaines en vue d'éliminer un secrétaire. Autrefois, un tel poste était normalement occupé par le directeur général d'un établissement de ce genre. Mais maintenant, la loi prévoit que le secrétaire doit être une personne élue.

Avec l'arrivée d'un nouveau président et l'élection prochaine d'un secrétaire, le conseil d'administration de la Corporation du foyer de Saint-Marc sera complet. Tout porte à croire maintenant que des changements pourraient survenir dans le fonctionnement en général de cet établissement, fortement critiqué par les participants à l'assemblée publique d'information de novembre dernier.



Ségrégation

La nature a parfois de ces caprices qu'on peut difficilement expliquer. Cette route, par exemple, qui se trouve dans la paroisse de Saint-Irénée, semble avoir partagé les arbres en deux: à gauche, les résineux se sont regroupés alors qu'à droite, les feuillus semblent faire groupe à part. Une sorte de ségrégation, semble-t-il.

Rejet d'une injonction contre une entreprise de Beauceville

par Paul-Henri DROUIN
du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — Aux fins de ne pas entraîner la fermeture même temporaire d'une usine de sciage de bois, à Beauceville ouest, le juge Jean-Jacques Bédard, de la cour supérieure du district de Beauce, a rejeté la requête en injonction interlocutoire provisoire présentée par le mécanicien Benoît Duval, de Beauceville, contre la compagnie Plancher Beauceville Flooring Inc., de Beauceville.

Toutefois, le juge Bédard mentionne dans son jugement que la compagnie Plancher

Beauceville Flooring Inc. ne devrait pas interpréter cette décision comme une dispense de faire un effort aussi sérieux pour minimiser l'étendue des inconvénients que sa machinerie pourrait causer au voisinage.

Cette demande d'injonction de M. Benoît Duval, de Beauceville, avait pour objet de faire déclarer illégale la façon dont la défenderesse exploite son usine de sciage de bois, parce qu'effectivement, elle porterait atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être et au confort du demandeur et de sa famille.

Le requérant est propriétaire

re d'un immeuble unifamilial dans une zone résidentielle de la ville de Beauceville, et dans sa requête le procureur du requérant, Me Pierre Pouliot, de Lac-Échemin, fait part que la firme Plancher Beauceville Flooring Inc. exploite son usine de sciage de bois à la limite d'une zone résidentielle, et cela sur une période continue de jour, de soir et de nuit.

"Même si l'on est en présence d'un état de faits existant depuis près de 15 ans, souligne le juge Jean-Jacques Bédard, ce seul motif ne serait cependant pas suffisant pour conférer à la compagnie Beauceville Flooring Inc., de

Beauceville, un droit acquis de polluer l'environnement."

Le principal grief du demandeur, c'est que l'harmonie conjugale est menacée, surtout en regard des effets psychologiques résultant de la privation de sommeil de sa femme.

Par contre, il a reconnu que, depuis environ six mois, avant même la demande d'injonction, la compagnie Beauceville Flooring Inc. a complètement cessé de fonctionner "dans la soirée et la nuit".

Pour ces motifs, explique le juge Jean-Jacques Bédard, la requête est rejetée, mais avec dépens réservés.

SPECIAUX VEDETTES

EN VENTE SAMEDI A 9.00 A.M.
S.V.P. AUCUNE COMMANDE POSTALE ET TELEPHONIQUE

SPECIAUX VEDETTES

Javex

Pour enlever les taches, et la saleté tenace.
Javex désinfecte aussi en nettoyant. Format 128 onces.

Prix rég. K Mart: .97
Spécial: **.77**

Samedi seulement

SPECIAUX VEDETTES

Enfants Pyjamas

Coton polyester, 2 morceaux, bleu, rose, turquoise. 1-4 ans.

Prix rég. K Mart: 3.83
Spécial: **2.47**

Samedi seulement

SPECIAUX VEDETTES

Bâton hockey

Il lancera et complètera avec ce bâton, 3 modèles 51-53" de long.

Prix rég. K Mart: 3.97
Spécial: **2.79**

Samedi seulement

SPECIAUX VEDETTES

McCormick Biscuits

Sac de 2 livres, saveur gingembre, chocolat farine d'avoine, citron.

Prix rég. K Mart: 1.23
Spécial: **.99**

Samedi seulement

SPECIAUX VEDETTES

Album à photos Auto-adhésif

La méthode moderne et rapide de monter et de protéger vos photos.

Prix rég. K Mart: 2.87
Spécial: **1.39**

Samedi seulement

SPECIAUX VEDETTES

Hommes Bas de travail

Bas 100% nylon, peinture universelle, teinte bleue seulement.

Prix rég. K Mart: 1.27
Spécial: **.73**

Samedi seulement

SPECIAUX VEDETTES

Dove Liquide vaisselle

Gardez vos mains douces en employant Dove. Flacon incassable. Format 24 onces.

Prix rég. K Mart: .67
Spécial: **.57**

Samedi seulement

Kmart

PLACE FLEUR DE LYS
550 Boul. Hamel Québec

PLACE DES QUATRE-BORGEAIS
898 Rue Du Bourgogne St. Foy Québec



servi froid

par fernando lemieux

Consolez Pascal!

Le petit Pascal, âgé de trois ans, est inconsolable depuis qu'on lui a subtilisé son chien. Il est actuellement à l'hôpital et refuse toute nourriture. Ses parents sont absolument dans l'inquiétude.

Qui que vous soyez qui avez pris le chien, un griffon poivre et sel, ou qui l'avez aperçu, appelez pendant le jour au numéro 681-0133 et, le soir, au 524-5457. Un enfant espère tant de vous. Son "Griffon", avec ses parents, constitue son monde merveilleux de l'enfance. Allez-vous le lui gâter indéfiniment...?

Pierre Hamel expose

A partir de demain et jusqu'au 19 courant, le service des loisirs de Sainte-Foy présente, à la galerie de la Bibliothèque municipale, les aquarelles de Pierre Hamel. La galerie est ouverte tous les jours, de 14 à 17h, et, en soirée, les mardi, mercredi et jeudi, de 19 à 21h. M. Hamel s'est joint depuis 1966 aux artistes de l'atelier libre d'Albert Rousseau. Peu attiré par l'abstrait, il peint principalement des scènes marines, des paysages québécois, des natures mortes et des nus. Vous remarquerez la perfection du dessin. Ses tableaux font partie de collections privées de Québec, Montréal, Toronto, Calgary et Seattle.

Franc succès

La loto symphonique lancée à la fin de l'an dernier a été un franc succès et les coffres de l'Orchestre symphonique de Québec se sont enrichis de près de \$10.000. Notons que M. Jacques Dionne, président du comité de la loto, avait recruté des bénévoles qui l'ont solidement épaulé.

Le tirage s'est effectué le 17 décembre dernier. Voici les gagnants:

— la roulotte, billet no 50912, au nom de M. D. Manzer;

— le manteau de vison, billet no 29025, au nom de M. J.-J. Chouinard;

— le téléviseur couleur, billet no 63953, au nom de Mme Roger Jean;

— les malles de voyage, billet no 47372, au nom de Mme Paule Houde.

Pourquoi non...?

Il y a longtemps que les gens de Lévis et de la région sud en général sont "écoeurés" par le manque de moyens de communications avec la rive nord. Qu'on parle avec eux des traversiers ou des autobus, ils deviennent subitement enragés.

Pourquoi ne pas mettre tout de suite à exécution le projet de tunnel entre les deux rives, à la hauteur de la traverse actuelle, et en faire une voie à péage. Les usagers ne sourcileraient pas un brin et en seraient même heureux.

Et si le ou les gouvernements n'ont pas l'argent nécessaire, pourquoi ne confient-ils pas l'affaire à une entreprise privée, tout comme cela se pratique dans certains Etats américains, quitte à étatiser le tout quand l'entreprise privée sera remboursée avec profits? Ça marche ailleurs; alors, pourquoi cela ne fonctionnerait-il pas à Québec...? C'est vrai qu'à Québec, on a le don de compliquer les choses.

Déjà décédés

Saviez-vous qu'il existe un rédacteur en chef qui refuse obstinément de faire paraître les avis de décès des personnes n'ayant pas souscrit d'abonnement à son journal. Son motif: "Les gens qui ne s'abonnent pas à un quotidien, dit-il, sont déjà morts de toute façon et leur décès n'a aucune valeur d'information."



Lucille, sa flèche et le Kiwanis

La charmante Lucille Lessard, championne mondiale du tir à l'arc, peut de plus en plus aller de l'avant, grâce aux citoyens de la région de Québec et au club Kiwanis en particulier, dont elle a été l'hôte, hier soir. Ce mouvement lui offre, en effet, une somme de \$2.000 pour payer certaines dépenses d'entraînement ou autres, selon que le fiduciaire, M. Maurice Boulanger, c.a., en décidera. Hier soir, elle a reçu, de la main du président du comité des dîners du club, un chèque de \$150. De gauche à droite, M. Charles Thériault, président du comité, l'athlète de Loretteville, fragile, jolie et précise, MM. Maurice Boulanger et Louis De Blois, président des Kiwanis de Québec Inc. A l'arrière, des "Eclairs" des Saules qui ont agrémenté de leur musique la cérémonie de la remise du chèque. Quant au gouvernement provincial, il y va d'un montant de \$1.573 en contribution pour les frais de déplacement de Lucille et ce, jusqu'au 31 mars. Il révisera ensuite ses positions, probablement pour les améliorer.

J. Boulianne accusé de vol avec violence

Jacques Boulianne, âgé de 25 ans et originaire d'Alma, a été accusé, hier, d'avoir participé au vol avec violence qui s'est déroulé sur le boulevard Marie-Victorin, à Saint-Nicolas de Lévis, mardi dernier. Il a opté pour un procès devant jury et son enquête préliminaire a été remise à plus tard.

Le prévenu a été retracé dans le Saguenay par la Sûreté du Québec et une somme de \$1.000 a été trouvée en sa possession. Il demeurerait dans la région de Québec depuis un certain temps.

La SQ laissait savoir, hier soir, que le second participant à cet attentat était encore au large, mais que son arrestation ne saurait tarder.

Quant à la victime de ce vol qualifié, elle est toujours à l'hôpital où les médecins ont dû pratiquer une centaine de points de suture pour fermer les plaies qui lui couvraient la tête et le visage. Son identité n'a pas encore été établie. Le nom de Claude Beauchamp inscrit sur une carte que les policiers ont trouvée dans ses vêtements ne serait pas son nom.

Le blessé est âgé d'environ 45 ans et il serait, de son métier, cuisinier de bateau. Une somme de \$2.600 lui aurait été volée par ses assaillants.

SEMINAIRE ST-FRANCOIS

Cap-Rouge

Examen d'admission en secondaire I les 25 janvier et 1er février
Examen d'admission en secondaire II-III-IV 8 février (places limitées)
Informations et réservations: 653-9689



JEUNES HOMMES, JEUNES FILLES...

vous désirez apprendre le métier de

COIFFEUR OU COIFFEUSE

Inscrivez-vous sans tarder à

L'ÉCOLE DE COIFFURE LEMIEUX

509, rue de l'Eglise, Québec 2
Case Postale 3174, Qué. 2 - 525-6179
Notre école est reconnue par le Ministère de l'Éducation

DATE DU PROCHAIN COURS:

Le 13 janvier 1975

Prix: \$450,00 (ou \$45,00 par mois) incluant l'outillage nécessaire à l'apprentissage de ce métier.

Demandez notre prospectus

149 gagnants se partageront \$50,000, le soir de la bougie du Carnaval de Québec

par Louis TANGUY

La soirée de la bougie du Carnaval comportera plusieurs innovations, cette année; notamment des prix accrus, en nombre et en valeur, pour les gagnants du 1er février.

En effet, 149 prix, exclusivement en argent et représentant une valeur totale de \$50.000, seront attribués ce soir là, l'an dernier, 49 personnes s'étaient partagé un montant global de \$40.000.

Le partage des chanciers sera le suivant: premier prix: \$25.000; second prix: \$5.000; cinq prix de \$1.000; deux prix de \$500; et 140 prix de \$100.

De plus, grâce à la collabo-

ration de la Loterie olympique du Canada, 1.000 des bougies mises en vente contiendront un billet donnant une chance de devenir millionnaire ou de gagner d'innombrables prix en argent, lors du tirage de la Loterie olympique, le soir du 16 février, c'est-à-dire au cours du spectacle de clôture du Carnaval.

Le président du Carnaval, M. Pierre Villa, a déclaré, au cours d'une conférence de presse, hier midi, que ses collaborateurs se sont fixés comme objectif de vendre pour \$400.000 de bougies lors du blitz du 1er février. Le 2 février 1974, la vente avait totalisé \$345.600.

Il a ajouté que le succès de

la campagne de la bougie est une condition essentielle à la réussite du Carnaval, puisqu'elle apporte de 40 à 45 pour cent des fonds nécessaires au financement des festivités.

Le président du comité de la bougie, M. Roland Lapointe a, pour sa part, affirmé que les bougies seront vendues, de porte à porte, dans presque toutes les municipalités du Québec métropolitain. Sur la Rive-Sud, les vendeurs envahiront toute la Beauce et une partie de l'Estrie, visitant un vaste territoire longeant le Saint-Laurent, de Rimouski à Plessisville. Sur la rive-nord, leur action s'étendra de La Malbaie à Donnacona et dans tout le comté de Portneuf.

Comme pour l'Hyperbougie vendue en novembre, pour renflouer le déficit dû en partie à l'effondrement des entrepôts du Carnaval, le prix des bougies du 1er février sera de \$3.00 la boîte de deux, ou \$1.50 l'unité.

Les succursales et bureaux des caisses populaires Desjardins et de la compagnie

Bell Canada seront en quelque sorte le cœur du blitz, au niveau local.

Par ailleurs, les 12.000 vendeurs bénévoles surveilleront avec intérêt leurs résultats de vente, à l'échelle locale, car une ristourne sera partagée entre eux, si les ventes de l'an dernier sont surpassées d'un certain pourcentage, comme l'espère M. Lapointe.

Des procès pour meurtre débuteront à Sept-Iles et en Gaspésie, en janvier

par Lucien LATULIPPE

Avec le mois de janvier, revient le temps des assises un peu partout. En Gaspésie, elles débuteront dans une dizaine de jours.

Au palais de justice de New Carlisle, le procès de Leonard Isaac, âgé de 24 ans, doit débuter le 27. Le jeune homme est accusé d'avoir tué Bartholomy Wyssotte, âgé de 57 ans, et Joseph Wyssotte, âgé de 34 ans.

Le drame s'est déroulé le 30 novembre 1973, dans la réserve indienne de Restigouche. Les victimes et l'accusé étaient des Indiens.

Le procès du second Indien soupçonné d'avoir trempé dans le même crime aura lieu par la suite. Floyd Swanson est âgé de 22 ans.

Les assises au palais de justice de Percé sont fixées au 24 janvier courant et au-

cun procès pour meurtre n'est inscrit au rôle.

A Sept-Iles

Par ailleurs, lundi prochain, doit commencer, à Sept-Iles, le procès de Gilles Bourgeois, âgé de 34 ans, soupçonné d'avoir assassiné Diane Tardif, âgée de 15 ans, dont les parents demeurent à Longueuil.

PROVISIONS QUÉBEC INC.
400, RUE BOUKA, PARC INDUSTRIEL, VILLE MARIE
Rendez-vous: 688-0701
Ouvert tous les jours de 8.30 à 5.30, jeudi jusqu'à 9.00, vend. jusqu'à 6.00 et samedi jusqu'à 12.00 a.m.

DERRIERE DE BOEUF DE L'OUEST (déb. emb. cong. si désiré) la lb	79¢	JAMBON "COTTAGE" FUME la lb	1 19
DEVANT DE BOEUF DE L'OUEST (déb. emb. cong. si désiré) la lb	49¢	FILET SOLE CONG. 5 x 1 lb	99¢
POINTE DE SURLONGE DE BOEUF Fraîche (de choix) la lb	1 19	SAUCISSE DE PORC ET BOEUF fraîche lb	69¢

EN VIGUEUR DU 11 JANVIER AU 17 JANVIER INCLUSIVEMENT

Des fourrures
PRÉMONT

1/4 de million de dollars
de fourrures.
Vente de janvier
économies formidables!

DEMAIN
DERNIER
JOUR!

RAT MUSQUE
NATUREL GARNI
Réduction fantastique
Ordinairement \$695.

DERNIER
JOUR
à partir de

\$388

ÉPARGNEZ 25% A 50%... et même plus

Quelques exemples:

	REG.	MAINTENANT
Seulement 1 MANTEAU 3/4 VISON multicouleurs	\$550	\$288
Seulement 1 MANTEAU MARMOTTE naturelle garnie	\$675	\$388
Seulement 2 MANTEAUX VISON Chinois naturel garnis	\$795	\$488
Seulement 1 MANTEAU PATTES vison violet garni	\$1095	\$788
Seulement 2 MANTEAUX VISON pastel et cuir	\$1195	\$888
Seulement 2 MANTEAUX VISON pastel naturel	\$1495	\$1088
Seulement 1 MANTEAU VISON stencil ocelot garni	\$1795	\$1388
Seulement 1 MANTEAU VISON "Black Cross"	\$1895	\$1488

SPECIAL DERNIERE HEURE
SEULEMENT 6

MOUTON RASE
GARNI

\$298

ÉPARGNEZ
\$400 - \$500
et même plus
MANTEAU
VISON CANADIEN
réduit à

\$988
DERNIER JOUR

CHARGE

master charge
ACCEPTÉES

LES PLUS IMPORTANTS SPECIALISTES A QUEBEC

LES FOURRURES
PRÉMONT

FACILITES DE PAIEMENT
UTILISEZ NOTRE STATIONNEMENT GRATUIT ANGLE
ST-ANSELME ET BOUL. CHAREST
CE SOIR, OUVERT JUSQU'A 9H00
SAMEDI, DE 9H30 A 5H00
125 EST, ST-JOSEPH - 524-3541



Il y en a pour tous les goûts au 7e Salon de l'automobile de Montréal et il va sans dire que les grands manufacturiers sont bien représentés. Ainsi, au stand de Ford Canada, outre toute la gamme des modèles, on offre aux curieux les services d'un ordinateur qui choisit la voiture qui convient à celui qui pose la question. Inutile de dire qu'il y a fort peu de chance que l'acheteur en puissance se voit offrir une Chrysler ou une Chevrolet...

Une réduction des prix des voitures neuves ne s'impose pas au Canada

par Jacques DALLAIRE
envoyé spécial du Soleil

MONTREAL — Si l'industrie automobile a atteint le creux de la vague cette année aux États-Unis, au point où on offre maintenant des réductions de prix appréciables, le consommateur canadien ne doit pas s'attendre à jouir du même privilège.

Certes, l'industrie automobile canadienne ne peut faire la sourde oreille à ce qui survient à Detroit, notamment chez Chrysler, mais la situation économique étant différente chez nous, c'est précisément ce qui permet aux concessionnaires de garder encore le haut du pavé.

Dès l'ouverture du 7ième Salon international de l'automobile de Montréal, qui se déroule depuis mercredi à la Place Bonaventure, les organisateurs, à commencer par le président Harold Cummings dans son mot de bienvenue, ont d'ailleurs jugé préférable de tirer les choses au clair.

Bien sûr, on reconnaît que la situation actuelle ne porte pas à l'optimisme débordant des années passées. Mais les concessionnaires réunis à Place Bonaventure, comptant avec leurs collègues américains, soutiennent que les

ventes tendent à vouloir se stabiliser. La plupart seraient satisfaits de boucler l'année en réalisant tout au moins le même volume de ventes que l'an passé.

Chez Parkway Motors, sans contredit le plus important concessionnaire de l'Est du Canada (on y a écoulé quelque 3,600 voitures General Motors en 1974), on demeure modérément enthousiaste face au marché de 1975.

Parkway Motors s'est bien fixé un objectif de 5,000 unités pour les 12 prochains mois, mais on se contenterait certes de 4,000.

Un objectif auquel GM collabore directement en offrant à ses concessionnaires une prime de \$75, outre la traditionnelle "commission", à la vente de chaque véhicule sous-compact ou compact, étant donné que ce marché est au déclin.

Assez curieusement, en effet, en ces temps d'inflation, les ventes de voitures intermédiaires ou de grandes routières s'accroissent au Canada.

Aussi, une réduction du prix de ces modèles — tel que Chrysler a été forcé de le faire aux États-Unis pour se sortir du bourbier — ne s'impose pas.

D'autant, comme on le souligne tant chez GM, Ford, American Motors ou Chrysler Canada, les approvisionnements en stock ne manquent pas pour assurer l'écoulement chez nous, en dépit de la fermeture ou de l'arrêt indéfini de la production dans plusieurs usines américaines.

À la fin de décembre dernier, Chrysler pour un, avait accumulé une production telle à ses usines des États-Unis qu'elle représentait 109 jours de ventes, une "avance" de plus de trois mois sur le marché de 1975.

"Considérant la situation aux États-Unis, explique un représentant de Ford Canada, nous avons donc incité nos concessionnaires à faire ampler provisions de voitures pour répondre aux exigences de la clientèle canadienne sur-le-champ".

Aussi, tant que la demande se maintiendra au Canada, il n'est pas question de réduire de \$300 ou \$400 le prix des véhicules, comme c'est actuellement le cas chez nos voisins du Sud.

Chez les quatre Grands au Canada, on serait même fort surpris que l'industrie automobile doive en venir là pour se renflouer.

Pour l'aménagement de la baie James, l'Hydro emprunte \$200 millions à 10.25 p.c.

par Jean-Paul GAGNE

L'Hydro-Québec a annoncé, hier, qu'elle venait d'emprunter à New York \$200 millions à un coût de 10.25 pour cent. Les obligations, qui viennent à échéance le 15 janvier 2005, sont vendues au pair et portent donc un coupon de 10.25 pour cent.

La Société d'Etat a fait savoir que cette somme sera ajoutée à ses fonds généraux et servira à financer le projet d'aménagement hydro-électrique de la baie James.

Le syndicat financier qui a réalisé le financement est dirigé par First Boston Corp; les autres membres importants du syndicat sont Halsey, Stuart & Co. Inc., A.E. Ames & Co. Inc., Salomon Brothers et Merrill Lynch, Pierce, Fenner & Smith Inc., tous de New York.

Cet emprunt obligatoire de l'Hydro-Québec aura été longuement attendu. On l'avait déjà annoncé pour le 26 novembre, avant d'être retardé au 5

décembre, alors qu'il fut remis en janvier par suite du retrait de l'emprunt de \$600 millions projeté par l'American Telephone & Telegraph à cause d'une poursuite intentée contre celle-ci en vertu de la loi anti-trust.

L'emprunt de l'Hydro-Québec devait alors être de \$150 millions et on s'attendait en certains milieux à un rendement (ou un coût si l'on se place du point de vue de l'emprunteur) d'un peu moins de 10 pour cent.

L'Hydro-Québec a plutôt choisi d'emprunter \$200 millions; elle a toutefois acquis un droit de rachat par anticipation des obligations à compter du 15 janvier 1990 aux prix suivants:

\$103.75 du 15 janvier 1990 au 14 janvier 1993;
\$102.50 du 15 janvier 1993 au 14 janvier 1996;
\$101.25 du 15 janvier 1996 au 14 janvier 2000;

\$100, soit la valeur au pair, du 15 janvier 2000 jusqu'à l'échéance.

Les obligations comportent un fonds d'amortissement de 2 pour cent par an à compter du 15 janvier 1981.

A titre de comparaison, rappelons certains emprunts faits récemment:

L'Hydro-Québec a emprunté \$100 millions, dont \$60 millions à 9.75 pour cent, échéant en 2000, pour un rendement de 9.97 pour cent.

La Saskatchewan a emprunté \$45 millions pour 25 ans à 10 pour cent et à un taux de rendement de 10.17 pour cent.

Le Québec a emprunté \$80 millions, dont \$60 millions sur 20 ans à un coût de 10.25 pour cent.

Terre-Neuve a emprunté à un taux de rendement de 11.31, l'Alcan à 10.75, le Royal Trust Mortgage à 10.25 et la Banque Royale à 10 pour cent.

La Fiducie du Québec a été forcée par le gouvernement de porter son capital-actions à \$15 millions

par Michel MORIN

C'est le ministère des Institutions financières, compagnies et coopératives, qui a obligé la Fiducie du Québec, une institution membre du Mouvement Desjardins, à augmenter son capital-actions et à faire passer sur une période de 18 mois de 4.2 millions de dollars à \$15 millions.

Cela a été confirmé au SOLEIL par M. Albert Jessop sous-ministre des Institutions financières du Québec. "Malgré l'appui moral du mouvement il y avait une sous-capitalisation évidente, nous a encore confié M. Jessop.

En fait à la veille du 31 décembre dernier, date du premier versement de \$5,800,000 par les dix unions régionales, la capitalisation de la Fiducie du Québec n'était que de 4.2 millions de dollars par rapport à des comptes garantis d'au-delà de 275 millions de dollars.

Ayant une charte provinciale et ne faisant pas affaires dans d'autres provinces, la société de Fiducie du Québec n'est soumise à aucune règle précise en ce qui concerne le rapport entre

sa capitalisation (l'avoir propre des actionnaires) et les comptes garantis.

Pourquoi? Parce que la législation provinciale actuelle (on en attend une nouvelle depuis plusieurs années) n'est pas explicite sur le sujet.

La société de Fiducie du Québec avait donc beau jeu pour se distinguer des autres sociétés de fiducie opérant au Québec, puisque celles-ci ont, ou

bien une charte fédérale, ou bien ont affaire dans d'autres provinces et sont ainsi soumises à des règles plus précises.

En gros cette règle veut, au niveau fédéral par exemple, que les comptes garantis n'excèdent pas vingt fois le capital-actions, plus (+) les surplus non distribués, et moins (-) la dépréciation du portefeuille d'obligations de la société en question.

La société de Fiducie du Québec avec à peine 4.2 millions en capital-actions au 30 décembre dernier et des comptes garantis de plus de 275 millions, était loin de ce coefficient. Si celui-ci avait été respecté elle n'aurait pu garantir 80 millions!

Certes étant la propriété des caisses populaires Desjardins depuis 1963, elle avait l'appui moral de l'ensemble du Mouvement Desjardins mais celui-ci n'avait pas investi suffisamment par rapport à la progression de son "trust" qui comme on le sait a connu depuis sa création des bonds vertigineux.

Ainsi, bien que la société n'ait pas distribué de dividendes à ses actionnaires depuis sa création en 1963, la valeur de ses biens administrés est passée de 35.7 millions en 1965 à plus d'un milliard de dollars au 31 décembre dernier. Plus de 27,000% de progression.

Cet apport de capitaux nouveaux "visé à établir un meilleur équilibre entre le développement de l'entreprise et sa situation financière" nous a déclaré son président M. Jean-Marie Couture.

La capitalisation des autres trusts au 31 décembre 1972 (capital-actions + surplus).

Canada Permanent	\$48 millions
Canada Trust	\$44 millions
Guaranty Trust	\$44 millions
Montréal Trust	\$32 millions
National Trust	\$46 millions
Royal Trust	\$80 millions
Trust General	\$15 millions

Les conditions pour obtenir l'offre de \$500 de la SCHL

OTTAWA (PC) — La Société centrale d'hypothèques et de logements a publié une brochure, hier, précisant les conditions que doivent remplir les acheteurs de maisons unifamiliales pour obtenir la subvention de \$500 offerte depuis le 1er novembre par le gouvernement fédéral.

—Par le passé, le prix du sucre a généralement été plus bas au Canada que dans tous les autres pays industrialisés, a-t-il ajouté.

Il a de plus indiqué que toute tentative d'intervention sur le marché libre, telle que la création d'un organisme gouvernemental d'achat ou la conclusion de contrats d'achat à long terme avec les pays fournisseurs, pourrait avoir des répercussions fâcheuses sur le secteur sucrier ainsi que sur celui des produits alimentaires sucrés.

—L'acheteur doit acheter sa première maison unifamiliale pour être admissible.

—La maison doit être neuve et n'avoir jamais été occupée et doit être complétée à 65 pour cent.

—L'unité résidentielle doit être

construite conformément aux règlements municipaux et provinciaux de construction.

—La propriété doit être prouvée par un contrat en titre, une promesse de vente définitive ou, dans le cas d'un condominium, par une offre d'achat entérinée.

—Les maisons mobiles peuvent être admissibles pourvu qu'elles soient conformes aux normes du règlement 240 du CSA.

Les membres d'une association immobilière coopérative qui occupent des unités sur un projet coopératif, sont aussi admissibles.

—Le coût total de la maison ne doit pas excéder le plafond imposé dans diverses régions.

Le prix du sucre pourrait baisser, au Canada, dans la seconde partie de 1975

Une diminution de la demande, combinée à une amélioration des disponibilités mondiales, pourrait amener une baisse du prix du sucre au Canada au cours du deuxième semestre de 1975.

Une étude de fin d'année effectuée par l'Institut canadien du sucre laisse prévoir au cours de l'année une amélioration de l'équilibre entre l'offre et la demande. Contrairement à la demande mondiale qui a augmenté, la consommation de sucre a baissé au Canada en 1974.

L'Institut canadien du sucre indique que, du 1er janvier au 30 novembre 1974, les quantités de sucre raffiné vendues au Canada ont été de presque 12 pour cent inférieures à celles de la même période en 1973.

En novembre 1974, elles ont été de 22% inférieures à celles de novembre 1973.

M. William C. Brown, président de l'Institut, a souligné que le prix sans précédent atteint par le sucre en 1974 était entièrement indépendant de la

volonté des raffineurs canadiens. "En effet, a-t-il dit, le Canada s'approvisionne en sucre sur le marché mondial et doit se plier aux prix de ce marché. En conséquence, le prix de détail du sucre raffiné est fonction directe du cours mondial, dont il reflète les fluctuations."

Actuellement, le coût du sucre brut entre pour plus de 90 p.c. dans le prix de vente net du sucre raffiné, a poursuivi M. Brown, et il est impossible de prévoir avec rigueur quel sera l'évolution des prix. On a toujours constaté jusqu'à ce jour un mouvement cyclique des cours

mondiaux, mais il semble peu probable que les cours retombent au niveau très bas de la dernière décennie.

Deux facteurs peuvent cependant laisser entrevoir un allègement des prix au cours de la seconde moitié de 1975. D'une part, une amélioration des disponibilités (en particulier si la récolte de betteraves à sucre européenne est excédentaire), et d'autre part une baisse de la demande.

Au Canada comme aux États-Unis, on assiste actuellement à un ralentissement de cette demande; en novembre, 166 millions de livres ont été vendues au Canada contre 212 millions en novembre 1973.

M. Brown a précisé qu'en s'approvisionnant sur le marché mondial libre, les raffineurs canadiens avaient toujours favorisé, dans l'ensemble, les intérêts des consommateurs du pays.

"Par le passé, le prix du sucre a généralement été plus bas au Canada que dans tous les autres pays industrialisés, a-t-il ajouté.

Il a de plus indiqué que toute tentative d'intervention sur le marché libre, telle que la création d'un organisme gouvernemental d'achat ou la conclusion de contrats d'achat à long terme avec les pays fournisseurs, pourrait avoir des répercussions fâcheuses sur le secteur sucrier ainsi que sur celui des produits alimentaires sucrés.

"L'industrie sucrière ne peut se permettre de conclure des contrats d'approvisionnement à long terme et à prix fixe avec des fournisseurs sans être protégée contre les importations de sucre et de produits sucrés à bas prix qui ne manqueraient pas de déferler sur le marché canadien si les cours mondial tombait au-dessous du prix prévu par les contrats. Toute mesure protectionniste prise alors par le Canada ne manquera pas de déclencher en retour des mesures de rétorsion de la part des pays capables de fournir ces produits à meilleur compte."

La pression en vue d'une baisse des taux d'intérêt commence à se faire sentir

TORONTO (PC) — Tout semble indiquer une reprise du crédit pour bientôt. Ceci est dû à la pression qui commence à se faire sentir en faveur d'une baisse des taux d'intérêt.

Plusieurs analystes prédisent que les taux d'intérêt chargés par la Banque du Canada commenceront à fléchir vers la fin du mois, amenant des réductions similaires des taux préférentiels des banques à charte.

Un économiste au service de la société McLeod, Young Weir and Co. Ltd., M. Peter Martin, a signalé au cours d'une interview, jeudi, qu'à cause de certains facteurs "on doit en conclure que les taux d'intérêt des banques doivent baisser".

M. Martin faisait allusion à la baisse qu'ont connu cette semaine l'argent à court terme et les bons du Trésor. Un autre indice serait la réduction, attendue dans les prochains jours, des taux

préférentiels des banques américaines. Ceci, a-t-il ajouté, amènerait les banques canadiennes à réduire également leurs taux.

Tendance générale

D'autres analystes sont d'avis qu'il existe présentement une tendance générale à la baisse des taux d'intérêt, à une certaine flexibilité de l'économie canadienne et à une diminution de la demande de prêts.

Un facteur important est le fait que les banques canadiennes disposent actuellement de liquidités à cause de la facilité relative avec laquelle on peut convertir certains biens en liquide.

De plus, le mois de janvier a toujours été une bonne période pour la réduction des taux d'intérêt alors que les demandes de prêts baissent après l'automne.

Enfin, au cours des deux derniers mois, la Banque du Canada a réduit à deux occasions le montant des réserves secondaires que les banques sont tenues de conserver.

Brusque hausse à Wall Street

NEW YORK (AFP) — Un très net redressement des cours pendant les deux dernières heures a permis à l'indice des valeurs industrielles de clôturer, hier, à la Bourse de New York sur un gain d'environ dix points à l'issue d'une séance irrégulière et un peu plus active que la veille. Les cours, en baisse à l'ouverture et en cours de matinée, se sont légèrement redressés par la suite, avant de progresser très nettement en fin d'après-midi. Les analystes ont été généralement surpris par

cette brusque hausse. Les investisseurs américains ont sans doute été encouragés par un certain nombre de nouvelles faisant état de l'attitude ferme adoptée tant par le président que le Congrès pour lutter contre la récession aux États-Unis. Les gains les plus notables ont été enregistrés chez les firmes d'ordinateurs où IBM a avancé de 4 3/8 et Burroughs de 3 1/4. L'indice Dow Jones a gagné 9.86 et a clôturé à 645.26. Le volume des Transactions a été de 16,340,000 actions.

ON DEMANDE
DES INVESTISSEMENTS DE SOURCES PRIVÉES, INSTITUTIONNELLE OU COMMERCIALE
DE L'ORDRE DE
\$2,000,000
QUI SERONT PLACÉS AU COURS DES 12 PROCHAINS MOIS EN 1^{re} ET 2^e HYPOTHÈQUE SUR DES LOGIS UNIFAMILIAUX OU MULTIFAMILIAUX AVEC UNE BONNE VALEUR DE REVENTE. TAUX D'INTÉRÊTS DE 11 1/4% À 18%.

VEUILLEZ VOUS ADRESSER À:
JOEL HORWITZ, F.R.I., PRÉSIDENT,
VILLA REAL ESTATE LTD.,
7732 MAC LEOD TRAIL SOUTH, CALGARY, ALBERTA, CANADA

L'intérêt croissant pour la commercialisation de la crevette exige la découverte de nouveaux territoires

par Marc LESTAGE

L'intérêt que manifestent les producteurs pour l'exploitation commerciale de la crevette de profondeur dans le golfe Saint-Laurent et l'augmentation de l'effort de pêche dans cette région exigent la découverte de nouveaux territoires et une utilisation plus rationnelle des zones d'exploitation connues.

C'est en s'appuyant sur ces deux objectifs fondamentaux que des spécialistes de la Direction générale des pêches maritimes au ministère provincial de l'Industrie et du Commerce ont fait l'inventaire de la population des crevettes en profondeur dans le chenal de l'île d'Anticosti et dans le territoire de Sept-Îles, au cours de la dernière année de recherche.

Anticosti

Les données colligées par MM. Jacques Fréchette et André Dubois viennent d'être publiées dans le rapport annuel (1973) de la Direction générale des pêches.

En ce qui concerne le chenal d'Anticosti, ce territoire est déjà exploité depuis quelques années par les crevettes du Nouveau-Brunswick. Le territoire a été très peu exploré jusqu'à présent. Une seule étude antérieure (1971), préparée par le ministère des Pêches et de l'Environnement du Nouveau-Brunswick, faisait état de la présence d'une population importante de crevettes dans cette région.

C'est afin de quantifier de façon plus précise cette évaluation que les professeurs Fréchette et Dubois se sont livrés à leurs récentes explorations près de l'île.

L'équipe a mis en place 37 stations

d'échantillonnage en juin et 34 l'automne suivant. De plus, on s'est livré à cinq essais de pêche de nuit avec différents attirails.

Résultats

Ces recherches ont effectivement permis de dénombrer la présence d'une population considérable de crevettes dans le chenal. Les rendements moyens obtenus s'établissent au-delà du seuil de la rentabilité avec un collecté de 80 livres à l'heure.

Par ailleurs, les spécialistes estiment que le véritable potentiel du secteur est beaucoup plus important puisque les postes d'échantillonnage ont été disséminés sur une grande étendue. Les rendements moyens sont révélateurs, mais on obtiendrait certes des résultats beaucoup plus concluants en limitant les activités de pêche aux zones les plus productives, notent les spécialistes.

Migration verticale

Cette expérience a de plus permis de s'intéresser pour la première fois dans le cas du chenal d'Anticosti à la migration verticale des populations de crevettes. Les données qu'on en a tirées paraissent très importantes puisqu'elles ont permis de noter plusieurs mouvements de masse des crevettes du fond vers la surface, en bancs, au cours de la nuit en plusieurs secteurs.

Ces données ne peuvent être concluantes cependant puisque l'on n'est pas parvenu à démontrer si cette migration cause une dispersion des individus à travers toute la colonne d'eau ou si elle provoque la concentration d'individus à une période déterminée de la nuit à une profondeur fixe. Des études plus complètes devaient être menées à ce

sujet, au cours de l'automne. Les résultats ne sont cependant pas encore publiés.

Sept-Îles

Dans le secteur de Sept-Îles, le travail de MM. Fréchette et Dubois s'explique davantage par la nécessité d'établir une réglementation sévère sur la pêche à la crevette et de fixer des contingents afin de prévenir toute surexploitation néfaste de cette faune marine.

Cette obligation est devenue encore plus évidente, l'an dernier, lors de la mise en place d'une nouvelle usine de transformation de la crevette dans le secteur.

Dans la région de pêche de Sept-Îles, l'échantillonnage s'est effectué tout au long de la saison de pêche avec la collaboration des propriétaires de bateaux de pêche.

Règlements

À la suite d'une augmentation rapide de l'effort de pêche dans ce territoire en 1973, les recherches de l'équipe ont porté sur l'établissement d'une réglementation de cette pêche en terme de contingentement temporaire. Le groupe n'a donc pu accorder autant de temps que souhaité à l'établissement de la réglementation.

Comme la survie des jeunes individus, tous mâles apparemment, apparaissait essentielle, les spécialistes ont recommandé une nouvelle réglementation sur le maillage des chaluts.

De fait, on a déconseillé complètement l'utilisation de filets dont les mailles seraient de moins de 1 1/2 pouce de façon à protéger la jeune population.

Ce règlement a été appliqué dans

tout le secteur, cet été et les États de la Nouvelle-Angleterre ont aussi adopté un règlement semblable, depuis la dernière campagne de pêche.

Contingentement

En ce qui concerne les limites de pêche, les spécialistes avaient recommandé pour cette saison un contingentement de 2 millions de livres. Cette somme équivaut à la mise en opération d'une flotte de 12 chalutiers, dans le secteur de Sept-Îles, compte tenu que la moyenne de débarquement par navire a

été de 165.000 livres durant les saisons antérieures entre avril et novembre.

Baie des Chaleurs

Sur la baie des Chaleurs, une autre équipe, dirigée par Jeanne Lamy, a renouvelé ses observations sur le potentiel de la pêche à la crevette côtière.

De fait, les observations de Jeanne Lamy ont révélé qu'il y avait peu d'intérêt à entreprendre l'exploitation commerciale de la crevette de taille moyenne ou grosse.

Par contre, les recherches ont indiqué qu'il existait un potentiel intéressant pour une variété plus petite pour laquelle le marché canadien manifeste peu d'intérêt, mais qui correspond à des variétés exploitées avec succès en Hollande.

Par ailleurs, on n'écarte pas l'exploitation de ces variétés naines dans la composition d'aliments pour nourrir certains poissons de pisciculture ou pour la préparation de pâtes destinées à la consommation humaine.

CARRIERES et PROFESSIONS

COMMIS D'EXPERIENCE

pour distributeur appareils de chauffage. Envoyer curriculum vitae à:
Dépt 7065, Le Soleil

SECRETAIRE AVEC EXPERIENCE

demandée
647-1617
Mlle Beaulieu

SECRETAIRE LEGALE

demandée
Sténodactyle bilingue avec expérience. Pour entrevue, communiquer avec Mlle Nicole Coutois à:
692-3751

GERANTE AVEC EXPERIENCE

demandée
pour Place Québec, vêtements pour dames.
ASSISTANTE GERANTE
pour Place Laurier.
Se présenter chez:
LINDOR LTEE
2700, boul. Laurier, Ste-Foy

TECHNICIEN(NE) EN RADIOLOGIE

Faire parvenir votre curriculum vitae à:
Service du Personnel
Hôtel-Dieu de Hauteville
635 boul. Joliet
Hauteville, Cte Saguenay

SECRETAIRE pour étude légale

Sténo française et anglaise; expérience souhaitée.
522-7101

INFIRMIERE LICENCIEE

20 ans d'expérience. Connaissances en administration. Demande emploi dans bureau de médecine ou clinique médicale. Écrire à:
Dépt 7063, Le Soleil
Qué. G1K 7J6

LA COMPAGNIE TRUST ROYAL

Succursale Place Laurier est à la recherche d'un jeune homme pour son département d'épargne. Expérience de banque ou de caisse populaire requise. Faire parvenir curriculum vitae à:
R. Massicotte, directeur

COMMIS D'ENTREPOT

Plomberie-chauffage. Expérience minimum requise 2 ans. Communiquer avec:
LOUBEC INC.
Ville Vanier
687-3710
(F. Poirier)

Carrières et Professions

URGENT

9 personnes demandées
Salaire \$70 partiel
\$140 temps plein
plus boni, commissions.
Voiture nécessaire
TEL: 651-0676
de 11h. a.m. à 9h. p.m.

DEBOSSELEURS PEINTRES

Classe A, B ou C.
Communiquer avec:
Gaston Poulin
DORIE JALBERT LTEE
837-1610 ou 833-3562

INFIRMIERE LICENCIEE

demandée
pour Foyer Notre-Dame-du-Sacré-Coeur Inc., St-Siméon, Cte Charlevoix; 37 pensionnaires. Salaires et prime selon convention.
Tél.: (418) 638-2743
Benoît Guérin, directeur

MECANICIEN DEMANDE

Nous recherchons un mécanicien avec ou sans expérience pour notre département de machines à coudre. Bonnes conditions de travail, salaire à être discuté. Communiquer avec:
M. Royer - 681-6196

IDEAL
pour hommes
sérieux et
ambitieux
de voir
l'avenir
lui
sourire...

REPRESENTANTS demandés

Pour dépositaire Ford à Québec. Opportunité de faire une belle carrière. Conditions: marié, 25 ans et plus. Bénéfices marginaux.

S'adresser au:

2500 Boulevard Montmorency
Demander **M. Bernard Tremblay**

Le Grand Trianon

VENTE - SERVICE - LOCATION - PIECES - DEBOSSILLAGE
2,500 boul. Montmorency
Québec 3
667-9330

COMPAGNIE INTERNATIONALE

recherche
9 PERSONNES
Temps plein/temps partiel pour travail rive-sud. Auto nécessaire
\$4.00 l'heure plus boni
Appeler entre 17h. et 20h. à **833-1071**

REPRESENTANT

demandé
Pour courtier en produits alimentaires. Salaire, boni, automobile fournie. Envoyer curriculum vitae à:
C.P. 186, Station B
Québec 2

commission scolaire Régionale de Tilly

POSTE OUVERT

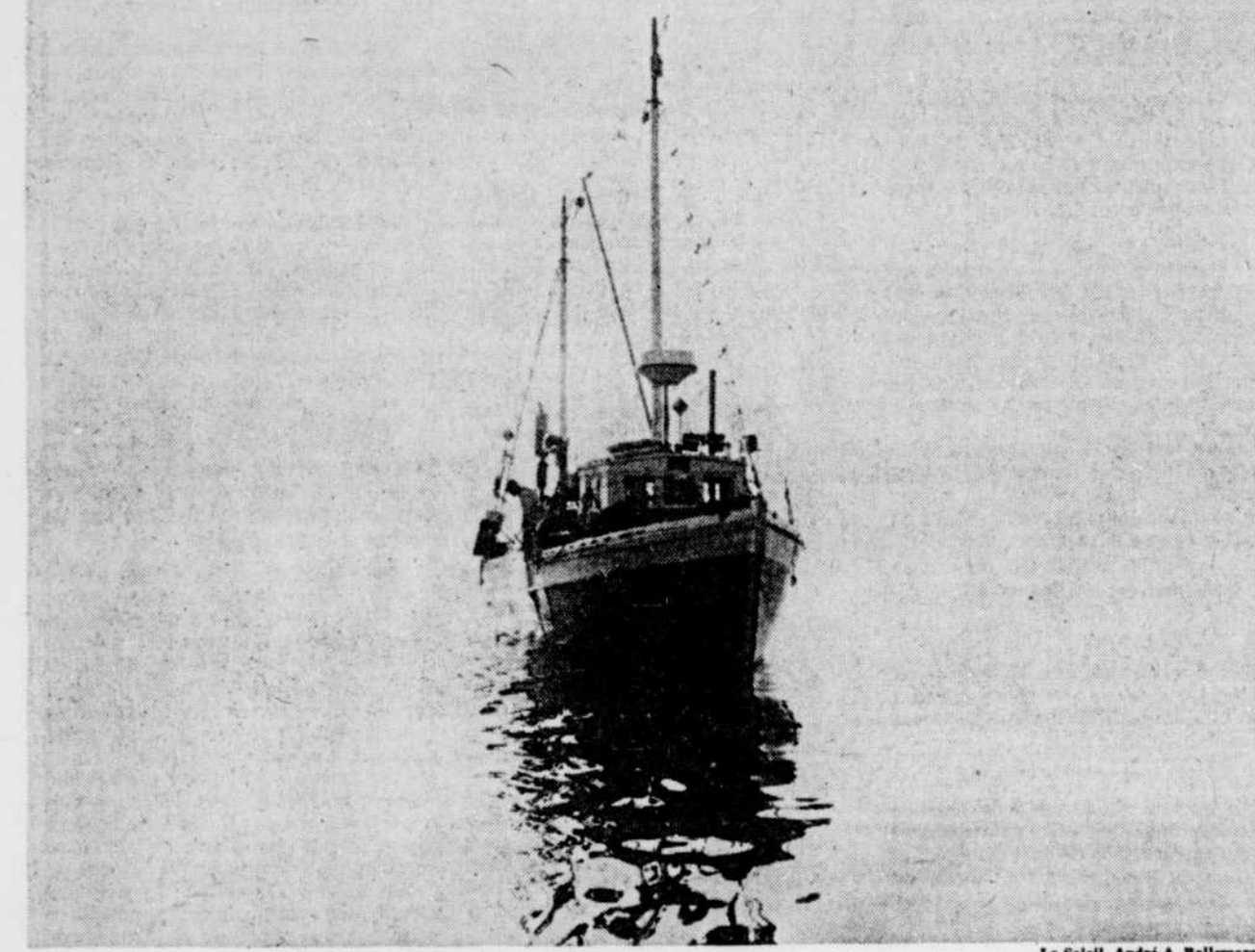
SECRETAIRE D'ECOLE

ENDROIT:
Éducation permanente - Pavillon Technique - Campus I - Sainte-Foy
HORAIRE DU SOIR:
Du lundi au vendredi inclusivement
14.30 heures à 22.30 heures
SALAIRE: \$5,070 à \$8,117.
QUALIFICATIONS REQUISES:
Scolarité et expérience
— Avoir complété le cours secondaire V, avec option appropriée, ou posséder un diplôme ou une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente;
— Posséder un minimum d'une année d'expérience jugée directement pertinente.
Autres exigences:
— Connaître la sténographie et la disposition de textes.
LES CANDIDATES INTERESSEES sont priées de faire parvenir leur demande d'emploi durant la période s'étendant du 13 au 17 janvier inclusivement au: **SERVICE DU PERSONNEL**
Concours 75-03,
945, avenue Wolfe, Sainte-Foy.

ville de Sainte-Foy

RECHERCHE UN ANALYSTE EN INFORMATIQUE

DIVISION INFORMATIQUE
Description des tâches:
Sous direction générale, l'analyste élabore des solutions fonctionnelles relatives à des systèmes "informatique", organise et contrôle la préparation et le développement des programmes appropriés.
Tâches et responsabilités caractéristiques:
— collabore avec son supérieur dans l'analyse détaillée de toutes les spécifications de systèmes dont le cadre général a été établi par ce dernier;
— sur demande, participe à l'intérieur de groupes de travail à l'élaboration de systèmes et procédés administratifs dans le but d'établir un plan de solution éventuellement traité par ordinateur;
— supervise le travail de programmation et de modification des programmes et s'assure de leur réalisation selon les échéanciers établis.
Exigences et qualifications:
— formation: être détenteur d'un bacc. universitaire ou l'équivalent;
— expérience: posséder un minimum de deux (2) années d'expérience;
— posséder les aptitudes, les qualités personnelles et les traits de personnalité appropriés.
Traitement:
Le salaire annuel de base est de \$10,141, variant selon l'expérience. (Salaire à réviser au 1er janvier 1975)
Bénéfices marginaux particulièrement avantageux, tels que régime de retraite, assurance-vie, accident-maladie, bénéfice de continuation de salaire.
Toutes les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae tout en indiquant le numéro de ce concours, soit 1-74-50 dans les cinq (5) jours suivant la parution de cette offre à:
L'AGENT DE SÉLECTION, SERVICE DU PERSONNEL ET REL. INDUSTRIELLES, HOTEL DE VILLE DE SAINTE-FOY, 1000, ROUTE DE L'ÉGLISE, SAINTE-FOY, QUE. 10. G1V 4E1



Le Soleil, André A. Bellemare

La pêche à la crevette est particulièrement intéressante dans le secteur de Sept-Îles. Par ailleurs, on croit de plus en plus au potentiel du chenal d'Anticosti dans ce genre d'exploitation.

Noranda réduit de \$100 millions ses immobilisations pour 1975

Noranda Mines Limited a annoncé hier son intention de réduire ses dépenses en immobilisations pour l'année 1975 de \$100 million. On a pris cette décision à la suite des problèmes d'inflation et d'imposition de pair avec la baisse prévue des liquidités.

La réduction des dépenses en immobilisations représente environ 45 pour cent des sommes prévues à ce poste pour 1975.

"Bien que les bénéfices de 1974 de la Noranda ne soient pas encore connus, ils devraient être de beaucoup supérieurs à ceux de l'exercice précédent",

de dire M. Alfred Powis, président et chef de la direction de la compagnie. Toutefois, comme on l'a déjà signalé, l'amélioration des bénéfices est grandement illusoire en raison des répercussions de l'inflation.

Tel qu'on l'avait prévu, les bénéfices du quatrième trimestre furent inférieurs à ceux du même trimestre en 1973 tout en étant moindres que ceux du trimestre précédent de 1974. En plus des conséquences des marchés languissants et des augmentations des frais, les résultats du quatrième trimestre furent affectés défavorablement par les changements fiscaux du fédéral et du Qué-

bec annoncés au cours de la période, mais rétroactifs au printemps de 1974.

"Les conditions économiques qui touchent la Noranda demeureront probablement défavorables pendant une période d'au moins six mois", de dire M. Powis. Jusqu'à ce qu'il y ait une amélioration, les bénéfices trimestriels se situeront en-dessous de ceux de l'exercice précédent. Bien que selon les prévisions les bénéfices de 1975 pourraient s'élever à des niveaux que l'on aurait considéré comme satisfaisant selon les conditions existantes antérieurement à 1974, ils ne compenseront pas les taux d'inflation actuels.

statistiques boursières

Titres les plus actifs sur les marchés de Montréal									
Titres	PS	12960	32	32	32	32	32	32	32
Alcan	10127	\$25 1/2	23 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Bell	8718	\$7 1/4	7	7 1/4	7 1/4	7 1/4	7 1/4	7 1/4	7 1/4
Hyd. Can. Co.	8400	\$9 1/4	9 1/4	9 1/4	9 1/4	9 1/4	9 1/4	9 1/4	9 1/4
Imperial	8285	\$13 1/2	13 1/2	13 1/2	13 1/2	13 1/2	13 1/2	13 1/2	13 1/2
CP Ltd.	7700	\$14 1/4	14 1/4	14 1/4	14 1/4	14 1/4	14 1/4	14 1/4	14 1/4
Shell Can.	7560	\$12 1/2	12 1/2	12 1/2	12 1/2	12 1/2	12 1/2	12 1/2	12 1/2
Wesco	7200	\$11 1/2	11 1/2	11 1/2	11 1/2	11 1/2	11 1/2	11 1/2	11 1/2
Protege	7100	\$7 3/4	7 3/4	7 3/4	7 3/4	7 3/4	7 3/4	7 3/4	7 3/4
MONTREAL									
Bell	25800	\$6 1/4	6 1/4	6 1/4	6 1/4	6 1/4	6 1/4	6 1/4	6 1/4
Hyd. Can.	23000	\$7 1/4	7 1/4	7 1/4	7 1/4	7 1/4	7 1/4	7 1/4	7 1/4
CP	22000	\$7 1/4	7 1/4	7 1/4	7 1/4	7 1/4	7 1/4	7 1/4	7 1/4
Imperial	20100	\$9 1/4	9 1/4	9 1/4	9 1/4	9 1/4	9 1/4	9 1/4	9 1/4
Alcan	11900	\$6 1/4	6 1/4	6 1/4	6 1/4	6 1/4	6 1/4	6 1/4	6 1/4
VOLUME DES TRANSACTIONS: 534,385 actions comprises 335,305 industrielles et 179,080 minières et pétrolières.									
Cours moyens à Montréal									
Ind. S.P.	13	7	13	7	13	7	13	7	13
Ind. S.P. bours.	13	7	13	7	13	7	13	7	13
Ind. S.P. bours. Tit.	13	7	13	7	13	7	13	7	13
Haut 1974: 255.23 151.81 293.67 228.67 144.80									
Bas 1974: 149.12 111.05 195.88 148.34 93.46									
Mois dern. 1973									
Haut 1974-75	228.78	622.04	109.23	274.81	150.11	284.96	54.99	107.25	197.75
Bas 1974-75	150.11	284.96	54.99	107.25	197.75	228.78	622.04	109.23	274.81
Bas 1973	199.84	184.89	65.02	198.18	6.98	13.27	4.44	7.31	197.75
Cours moyens à New York									
Ind. C.I.	30	13	15	60	30	13	15	60	30
Ind. C.I. S.P.	30	13	15	60	30	13	15	60	30
Ind. C.I. S.P. bours.	30	13	15	60	30	13	15	60	30
Les obligations à New York									
20	10	10	10	10	20	10	10	10	10
C.I. Ind. S.P. Val. à bas	20	10	10	10	20	10	10	10	10
strong, rend.	20	10	10	10	20	10	10	10	10
TITRES LES PLUS ACTIFS A LA BOURSE DE NEW YORK									
Ind. C.I.	30	13	15	60	30	13	15	60	30
Ind. C.I. S.P.	30	13	15	60	30	13	15	60	30
Ind. C.I. S.P. bours.	30	13	15	60	30	13	15	60	30
Cours moyens à New York									
Ind. C.I.	30	13	15	60	30	13	15	60	30
Ind. C.I. S.P.	30	13	15	60	30	13	15	60	30
Ind. C.I. S.P. bours.	30	13	15	60	30	13	15	60	30
Cours moyens à Toronto									
Ind. C.I.	30	13	15	60	30	13	15	60	30
Ind. C.I. S.P.	30	13	15	60	30	13	15	60	30
Ind. C.I. S.P. bours.	30	13	15	60	30	13	15	60	30

COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE TARDIVEL SUPPLEANTS

La Commission scolaire régionale Tardivel requiert les services d'enseignants suppléants pour combler les postes suivants:

LIEU DE TRAVAIL	MATIERE	NIVEAU(X)	DUREE PROBABLE
Polyvalente Donnacona	Catéchèse	Sec. III	6 mois
Polyvalente Donnacona	Éducation physique	Sec. I à V	17 février au 14 mai '75
Polyvalente St-Raymond	Anglais	Sec. III	6 janvier au 6 février '75

Les personnes intéressées à ces postes sont priées de faire parvenir leur demande à:
C.S.R. TARDIVEL, SERVICES DU PERSONNEL, RUE DE L'ÉGLISE, DONNACONA, GOA ITO.

CARRIERES et PROFESSIONS

HOMME ou FEMME demandé(e)

Avec expérience dans le domaine des voyages et administration.

QUALIFICATIONS: Responsable, débrouillard, disponible. Très bon salaire.

Pour entrevue, devra faire état de sa compétence.

523-0505

TECHNICIEN (HOMME D'INSTRUMENT)

Compagnie de construction de Québec requiert les services d'un homme d'instrument avec quelques années d'expérience en travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie.

Fournir curriculum vitae à:

**Dépt 7061
Le Soleil**

INGENIEURS ET DESSINATEURS D'EXPERIENCE

demandés pour bureau d'ingénieurs-conseils situé au centre de Montréal, spécialisé dans les travaux de béton armé et de charpentes métalliques. Conditions de travail avantageuses, salaire suivant les qualifications.

NICOLET CARRIER DRESSEL & ASSOCIES

1, Place Ville-Marie, suite 2425
Montréal, P.Q.
TEL: (514) 878-3021

INFIRMIERE CLINICIENNE

Spécialiste en soins chirurgicaux

SOMMAIRE DE LA FONCTION

Agir à titre de personne ressource en soins spécialisés, en chirurgie pour les infirmières et malades des différents secteurs de chirurgie.

QUALIFICATIONS REQUISES

- Détenir un diplôme universitaire 2e cycle.
- Posséder quelques années d'expérience pertinente.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Avantages sociaux usuels et salaire établi en conformité avec les échelles de salaire en vigueur en milieu hospitalier. Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 24 janvier 1975.



Le Centre Hospitalier de l'Université Laval
Directeur du personnel
2705, boul. Laurier
Québec, P.Q. G1V 4G2

HOPITAL NOTRE-DAME

Centre hospitalier affilié à l'Université de Montréal
Direction des finances

PAIE-MAITRE

L'Hôpital Notre-Dame est à la recherche d'un paie-maitre.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du système de paie.

L'expérience sera un facteur déterminant dans le choix du candidat.

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae à:

Mme Rita David-Desroches
Bureau d'emploi
1560 est, rue Sherbrooke
Montréal, Qué.
H2L 4K8

REPRESENTANT-VEUNDEUR

Distributeur demande un représentant-veundeur pour division tuiles, préloirs, quincaillerie. Devra couvrir et demeurer territoire du Bas-du-Fluve, Gaspésie et Nouveau-Brunswick. Expérience comme représentant de commerce préférable mais non obligatoire. Salaire et commissions. Envoyer curriculum vitae à:

L. MORENCY & FILS INC.

s/s M. L. Nadeau
2555, rue Watt, Parc Colbert, Ste-Foy, Qué.

SECRETAIRE

Avec expérience dans une étude légale.

Envoyer curriculum vitae à:

Dépt 7062 - Le Soleil

MILLWRIGHT DEMANDE

Pour travail de nuit à St-Romuald. Le candidat doit avoir de bonnes connaissances en électricité. Faire parvenir votre demande d'emploi à:

Contremaître de l'entretien
C.P. 2200, St-Romuald
Cité Lévis, Qué. G6W 5M6

SECRETAIRE

Pour bureau régional d'une importante compagnie de financement. Doit être bilingue.

NORCO
800, Place d'Youville,
suite 1810, Québec P.Q.

TEL.: 692-0920

TECHNICIEN demandé pour Québec

Le travail comprend entretien et réparation de machines à dicter de marque Sténorette; avec expérience de préférence. Le candidat devra demander Jacques Papillon pour un rendez-vous, à:

681-7292

**NTI EQUIPEMENT + PLANIFICATION
DE BUREAU LTEE**

COMPTABLE

FONCTIONS:
Sous l'autorité du chef-comptable, le comptable sera responsable des comptes payables, transferts, budget et collaborera à la préparation des états financiers mensuels.

EXIGENCES:
Au moins 3 ans d'expérience, dynamique, honnête; de préférence, formation universitaire ou études en cours conduisant à un diplôme.

SALAIRE:
Variant entre \$7,500 et \$10,000 annuellement selon l'expérience et la formation.

DIRECTEUR DU PERSONNEL
C.P. 8999, Ste-Foy, Qué.

CARRIERE DANS LA VENTE

Manufacturier international de cosmétiques et produits beauté-santé recherche représentant pour région de Québec incluant Lac-St-Jean et Bas-du-Fluve, pour visiter pharmacies, magasins d'escompte et départementaux.

QUALIFICATIONS:
12e année ou l'équivalent, bilingue, dynamique et aimant voyager. Age: 23 à 35 ans.

Nous offrons salaire alléchant plus boni, auto de la compagnie, dépenses de voyages payées et bénéfices marginaux.

Adresser votre curriculum vitae à:

**50, Place Crémazie, suite 906
Montréal, P.Q.**

GRAPHISTE

FONCTIONS:
Conçoit et réalise graphiquement du matériel de promotion ou d'information, soit imprimé, audio-visuel, ou sous forme d'organisation spatiale.

QUALIFICATIONS:
Diplômé en arts graphiques, pas moins de 3 ans d'expérience.

Faire parvenir curriculum vitae à:

BOMBARDIER LTEE

a/s Daniel Sévigny, préposé à l'emploi
Valcourt, P.Q. JOE 2L0

HOPITAL NOTRE-DAME

Centre hospitalier affilié à l'Université de Montréal

Direction des soins infirmiers

INFIRMIERS(ES) AUTORISES(ES) INFIRMIERS(ES) AUXILIAIRES

L'Hôpital Notre-Dame requiert les services d'infirmiers(es) autorisés(es) et d'infirmiers(es) auxiliaires pour combler des postes vœcants à temps complet, dans différentes unités de soins.

Les personnes intéressées sont priées de s'adresser à:

Mme Rita David-Desroches
Bureau d'emploi
1560 est, rue Sherbrooke
Montréal, Qué.
H2L 4K8

SECRETAIRE-RECEPTIONNISTE

QUALIFICATIONS:

- Dactylo.
- Bilingue.
- Sens de l'initiative.
- Apparence soignée.
- Agée de 20 à 25 ans.
- 12e année.

TRAITEMENT:

- Selon les qualifications et l'expérience.
- Echelle actuelle de salaire de \$4680 à \$6500 annuellement.
- Semaine de 35 heures.
- 2 semaines de vacances après 1 an.
- Plan d'assurance-groupe.

Pour entrevue, communiquer, avec:

Raymond Houle, contrôleur - 687-5521
G. & G. BROTHERS LTD.
2125, rue Mertz
(Parc Jean-Talon sud) Ste-Foy, Qué.

ADJOINTE A LA DIRECTRICE DES SOINS INFIRMIERS (Section éducation)

SOMMAIRE DE LA FONCTION
— Assurer l'orientation, l'intégration et le perfectionnement du personnel des soins infirmiers;
— Elaborer et participer aux études et aux projets de recherche visant à l'amélioration des soins.

QUALIFICATIONS REQUISES

- Détenir un diplôme universitaire 2e cycle.
- Posséder quelques années d'expérience pertinente.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Avantages sociaux usuels et salaire établi en conformité avec les échelles de salaire en vigueur en milieu hospitalier. Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 24 janvier 1975.



Le Centre Hospitalier de l'Université Laval
Directeur du personnel
2705, boul. Laurier
Québec, P.Q. G1V 4G2

DIRECTEUR D'INGENIEUR-CONSEIL

Une société d'ingénieurs-conseils, de date récente, offrant des services techniques à l'industrie minière, nécessite un sous-directeur général.

La nouvelle société, située à Toronto, forme partie d'une association internationale importante. Tandis qu'à ses débuts encore, elle a l'intention de se développer rapidement. Cette situation offre une excellente opportunité à la personne qualifiée.

Les responsabilités du sous-directeur général consistent à superviser les études de conception minière et l'administration de la société ainsi que de participer aux activités concernant le développement des affaires.

Le candidat élu devra être bilingue, ingénieur diplômé en métallurgie ou mécanique et avec au moins 10 ans d'expérience dans les études de conception minière ainsi que dans une usine métallurgique, de préférence dans les métaux non ferreux.

La preuve d'un pouvoir directorial est essentiellement requise pour cette situation.

Le salaire sera négociable mais conforme aux responsabilités propres au travail. Nous offrons aussi des bénéfices.

Répondez à titre confidentiel, avec un résumé complet à:

Dépt 7060, Le Soleil

TECHNICIEN EN ELECTRO-TECHNIQUE ADJOINT AUX VENTES

Une compagnie multinationale en signalisation (alarme incendie) qui existe depuis plus de 100 ans est à la recherche d'un jeune homme bilingue, sérieux, ayant de l'initiative et détenteur d'un D.E.C. ou T.D. en électro-technique, pour assumer les fonctions suivantes:

- agent de liaison entre les représentants et la manufacture;
- écrire et administrer les commandes;
- répondre aux demandes d'informations;
- assurer service à la clientèle;
- faire relevés de plans.

BENEFICES MARGINAUX:

- Vacances - congés fériés.
- Jours de maladie.
- Assurance-maladie - médicaments - vie.
- Fonds de pension.
- Avancement possible.
- Salaire à discuter.

EDWARDS CANADA
651-1646

TECHNICIENS

Notre bureau de Québec recherche des candidats détenteurs d'un diplôme d'études collégiales, option finance, pour travail de comptabilité et de vérification.

Envoyer curriculum vitae à:

**350 est, boul. Charest
Québec, P.Q. G1K 3H5**

LARUE, GOURDEAU & ASSOCIES
comptables agréés
Québec et Thetford Mines

LAURION EQUIPEMENT LIMITEE

requiert les services d'un

REPRESENTANT DES VENTES

FONCTIONS:

Représenter notre compagnie dans un territoire situé sur la rive nord, auprès des municipalités, compagnies forestières et minières, manufacturiers de béton préparé et carrières, entrepreneurs et différentes autres industries.

QUALIFICATIONS REQUISES:

Expérience dans la vente de machinerie lourde. Bilingue.

REMUNERATION:

Salaire de base, commissions, automobile fournie et dépenses payées.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur demande et leur curriculum vitae à l'attention confidentielle du:

**Directeur de la succursale,
LAURION EQUIPEMENT LIMITEE,
C.P. 7336,
Charlesbourg-ouest, Qué.**

LA SOCIETE CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE

SECTION DE QUEBEC
2170 OUEST, BOUL. DORCHESTER
MONTRÉAL, QUE. H3M 1R6 937-7761

LA FONCTION:

- Interpréter le programme du Service Jeunesse aux représentants des commissions scolaires, aux professeurs et aux étudiants.
- Etudier les moyens à prendre pour implanter ce programme à l'intérieur du milieu scolaire.
- Agir comme agent de liaison entre le milieu scolaire et le Service Jeunesse.

LE CANDIDAT:

- Expérience de l'enseignement et/ou diplôme en pédagogie ou sciences humaines et/ou expérience de l'animation avec les jeunes et du milieu scolaire.
- Personnalité dynamique capable de communiquer facilement avec les jeunes et possédant de l'initiative.
- De moins de 30 ans.
- Parler et écrire un excellent français.
- Connaissance d'usage de l'anglais.

EXIGENCE PARTICULIERE:

- Posséder une voiture.

LE SALAIRE:

- Selon les qualifications.

Faire parvenir curriculum vitae avant le 31 janvier à:

**Monsieur Laurent-J. Morin,
4, Parc Samuel Holland, Suite 180
Québec G1S 3R3**

PROVIGO INC.

PERFORATRICE
Machine IBM 129
(temps partiel)

Pour travail le dimanche soir. Entre 8 et 10 heures de travail par semaine. Doit posséder de l'expérience, pratique ou théorique sur machines IBM 29 ou 129.

Pour informations:

PROVIGO (QUEBEC) INC.

550 avenue Godin,
Ville Vanier, Qué.
(688-1830-244)



La Compagnie Minière Québec Cartier
Port-Cartier, Québec

L'Expansion de nos opérations prévue pour 1975 à Mont-Wright et Fermont demande une augmentation appréciable de notre personnel et surtout dans les métiers suivants:

MECANICIENS DE MOTEURS DIESEL

Expérimentés dans l'entretien, la réparation et le remontage de moteurs Diesel. (Expérience sur les moteurs GM-149, Caterpillar, Alco-251 et GM-567-C un avantage).

ELECTRICIENS - ENTRETIEN DIESEL

Expérimentés dans l'entretien et la réparation des systèmes électriques; générateurs, alternateurs, commande d'allumage, etc...

MECANICIENS D'ENTRETIEN

Expérimentés dans l'entretien et la réparation générale d'équipement industriel lourd: Pelles électriques, Foreuses électriques, Tracteurs, Camions, etc...

ELECTRICIENS D'ENTRETIEN

Expérimentés dans l'entretien d'installations industrielles de haut voltage, circuit AC et DC, dépannage (Trouble shooting), lecture de plans, etc...

MECANICIENS DE MACHINES FIXES

Les candidats doivent posséder un certificat de Classe "2" de la Province de Québec.

MECANICIENS INDUSTRIELS (MILLWRIGHT)

Expérimentés dans l'entretien et la réparation de moulin: convoyeurs, concasseurs, alignement de moteurs, etc... Les candidats intéressés doivent posséder quelques années d'expérience.

CEGEP

Aussi la Compagnie recherche des gradués de CEGEP 1973 ou de 1974 dans les disciplines suivantes:

Electrodynamique, Electronique, Instrumentation & Contrôle, Equipement Motorisé.

Pour tous ces emplois, le salaire annuel varie entre \$13,000 et \$14,500 pour la semaine de 40 heures.

Les salaires ci-haut mentionnés incluent le boni de vie chère relié à l'indice des prix à la consommation du Canada et aussi un boni d'éloignement de \$150.00 pour personnes mariées et \$135.00 pour célibataires. En plus ces emplois sont accompagnés de bénéfices sociaux tels que: Jusqu'à 4 semaines de vacances payées après 3 ans, fonds de pension, assurance-vie et maladie, assurance-salaire dont les primes sont entièrement défrayées par la Compagnie. Tous ces emplois offrent des opportunités d'avancement.

Tous les candidats intéressés peuvent rencontrer le représentant de Québec Cartier:

au Centre de Main-d'Oeuvre du Canada
155 sud, rue Dorchester, Québec
Mercredi et Jeudi les 15 et 16 janvier 1975
et au Centre de Main-d'Oeuvre du Canada
Place Laurier
2706, boul. Laurier, Ste-Foy, Québec
Vendredi le 17 janvier 1975
Pour rendez-vous, téléphonez à 694-3864

Second employé de Canadian Copper Refiners Ltd. à mourir empoisonné

MONTREAL (d'après PC) — Paul-Emile Dorval, âgé de 19 ans, employé de la compagnie Canadian Copper Refiners Ltd., est mort, hier, à l'hôpital, après avoir été empoisonné, la semaine dernière, par des gaz toxiques.

C'est le second employé de cette compagnie à mourir des suites d'un empoisonnement au gaz d'arsenic. Mardi, Joao DaCosta, âgé de 32 ans, est décédé dans les mêmes circonstances après que 15 autres de ses compagnons de travail eurent été hospitalisés.

D'un autre côté, selon Radio-Canada, une étude déjà vieille de neuf ans, mais qui n'a jamais été rendue publique par le gouvernement fédéral, révèle un taux élevé de maladie et même de mortalité à Yellowknife, et pareille incidence serait attribuable à l'arsenic émanant des mines avoisinantes.

Au cours de l'émission "As it happens", mercredi soir, le réseau d'Etat a fait savoir que

ce rapport avait été préparé en 1966, par le ministère de la Santé et du Bien-être. Le commentateur n'a pas dit comment on avait réussi à se procurer ce document.

Précédents

En mai dernier, deux autres employés de cette usine d'affinage de l'Est de Montréal avaient été hospitalisés pour intoxication au gaz. M. Stanley Skalak a déclaré, mercredi, qu'il a été hospitalisé de nouveau le 16 décembre dernier, parce que sa peau était devenue jaunâtre et qu'il souffrait de troubles gastriques. Il a précisé que son contremaître lui avait dit que c'était probablement dû à la jaunisse, mais les autorités de l'hôpital ont diagnostiqué un empoisonnement à l'arsenic.

Compagnie avisée

Le Dr Cooper Stacey, directeur du Royal Victoria, a déclaré qu'à la suite de l'hospitalisation de deux employés en mai dernier, "la compa-

gnie a été avisée de la possibilité que les conditions de travail pouvaient être dangereuses à l'usine à cause des gaz d'arsenic.

"Nous étions inquiets de l'environnement industriel qui a conduit deux employés à l'hôpital dans la même semaine, a précisé le médecin. Même si nous n'avions pas de diagnostic absolu, il y avait plus que suffisamment de preuves pour que la compagnie se préoccupe du danger possible d'empoisonnement à son usine".

Un porte-parole de la compagnie, M. Dave Goldman, a déclaré que le nouvel équipement de l'usine avait causé la mort de Dorval et DaCosta. Il a précisé qu'il avait confiance que le comité d'enquête composé de représentants du gouvernement et du syndicat établirait que l'usine est sécuritaire.

Un autre représentant de la compagnie a précisé que la zone de travail soupçonnée de causer les empoisonnements, un édifice séparé de l'usine appelé "le réservoir", avait été fermé la fin de semaine avant que les employés ne tombent malades.

Réaction syndicale

Par ailleurs, dans un communiqué remis à la presse, le

Syndicat des métaux (FTQ), par la voix de son coordonnateur, M. Raymond Sliger, a violemment dénoncé les dirigeants de la compagnie "qui ont demandé à des travailleurs de retourner à leur travail dans le département où plusieurs ouvriers avaient été terrassés à la suite d'émanations de gaz toxiques, la semaine dernière".

"Il y avait une entente, souligne le communiqué, selon laquelle ce département ne serait pas remis en production avant la fin des enquêtes; or, la compagnie n'a pas respecté cet engagement et deux autres travailleurs ont dû être transportés à l'hôpital".

M. Sliger a fait parvenir des télégrammes au directeur du service d'inspection des établissements industriels et commerciaux et du service d'hygiène industrielle, de même qu'au président de la Commission des accidents de travail pour condamner l'attitude irresponsable de la compagnie et pour exiger que le département reste fermé, selon l'entente survenue entre le syndicat, les services gouvernementaux et la compagnie.

Lalonde

Hier, le ministre de la

Santé, M. Marc Lalonde, a déclaré que rien dans le rapport non publié par son ministère n'indiquait que l'arsenic est responsable de maladie ou de décès à Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest.

Commentant la nouvelle transmise sur le réseau anglais de Radio-Canada, mercredi soir, le ministre a déclaré qu'il n'y a aucun lien indiquant que l'arsenic provient des mines d'or avoisinantes à Yellowknife, et qui utilise le produit pour leur affinage. "C'est purement une analyse statistique", dit-il.

M. Lalonde a ajouté qu'il avait demandé que ce rapport soit accessible au public, précisant que la situation s'est améliorée dans cette ville depuis 1965; la capitale des T.N.O. a maintenant un service d'eau, installé à peu près en même temps que se préparait le rapport, et la ville est alimentée en eau à partir d'une source bien éloignée des deux mines d'or de la ville.

"Il n'y a pas d'arsenic dans l'eau", a précisé le ministre.

Il a enfin noté que ni lui ou plusieurs hauts fonctionnaires de son ministère étaient au courant du rapport avant l'émission de Radio-Canada.

Vote de grève au Petit séminaire

par Jean MARTEL

C'est dans une proportion de 88% que les professeurs du Petit séminaire de Québec ont voté, hier, en faveur de la grève.

Soulignons qu'il y a eu des séances de conciliation lundi et mardi derniers et qu'un certain nombre de clauses normatives ont été réglées.

Ils acquerront le droit de grève légale le 18 janvier, puisque c'est à ce moment que se terminera la période de conciliation, mais ils ne déclencheront la grève qu'au moment opportun, à partir de cette date.

52 des 57 professeurs laïques que compte l'institution d'enseignement ont participé à l'assemblée syndicale d'hier soir.

La principale raison qui les a poussés à voter pour la grève est ce qu'ils ont appelé la lenteur de la partie patronale à déposer ses propositions, surtout celles qui concernent les points importants de la convention collective.

Les points qu'ils considèrent importants sont les suivants: la participation des enseignants aux décisions d'ordre pédagogique, la sécurité d'emploi et le maintien de la charge de travail, les avantages sociaux.

Au sujet de la charge de travail, qui est de seize heu-



Montréal commence à manquer d'essence

MONTREAL (PC) — Au moins quatre stations-service, habituellement approvisionnées par la société Shell Canada, ont épuisé leurs approvisionnements d'essence hier, jeudi, septième jour de la grève déclenchée par les travailleurs de quatre raffineries de pétrole et ceux de l'Union Carbide, à Montréal.

Selon un porte-parole de Shell Canada, 30 autres stations auraient presque épuisé leurs stocks ou manqueraient déjà de l'une ou l'autre des qualités d'essence fournies par sa société.

Shell Canada a dénoncé les piqueurs auxquels elle reproche, non pas d'avoir réduit la production, mais de retarder la mise en marché de

l'essence et de la livraison de l'huile-à-chauffage à domicile.

"Si, a déclaré un porte-parole de la société, les piqueurs poursuivent leur obstruction aux postes de mise en marché, un grand nombre de détaillants, de propriétaires de maison et de consommateurs industriels seront privés des produits Shell d'ici quelques jours."

Les autres raffineries touchées par la grève, celles des sociétés BP Canada Ltd, Petrofina Canada Ltd et Texaco Canada Ltd, ne sont pas encore touchées au même point que les raffineries de Shell, mais pourraient bien avoir bientôt des difficultés à leurs postes de mise en marché.

Long siège à prévoir pour les employés de Peoples à La Pocatière

par Réal LABERGE
du bureau du Soleil

LA POCATIERE — Après avoir passé les Fêtes à faire le pied de grue sur les lignes de piquetage, les 28 employés du magasin Peoples, de La Pocatière, s'apprêtent à soutenir un long siège contre le plus important établissement commercial de cette municipalité.

Depuis le déclenchement de la grève, le 16 décembre dernier, aucune rencontre n'a eu lieu avec la direction de l'entreprise et aucune séance de négociation n'est prévue à brève échéance.

Le débrayage des 22 employés permanents et de six employés à temps partiel pour la plupart de sexe féminin, a fait suite à une impasse totale dans la négociation d'un premier contrat de travail de leur nouveau syndicat affilié à la CSN.

Selon un conseiller technique de cette centrale, M. Yves Lemay, le moral des grévistes tient bon, en dépit des dures conditions reliées à un piquetage en hiver. Cependant, il n'est pas question de céder quoi que ce soit, face à une compagnie qui ne veut rien entendre et ne démontre aucun bon vouloir d'entente.

M. Lemay a précisé que le débrayage est survenu à la suite de cinq séances infructueuses de conciliation, en présence du représentant du ministère du Travail, M. Roland Martel. Ayant obtenu son accréditation le 22 avril 1974, le syndicat des employés de Peoples ont dû attendre jusqu'au 6 septembre dernier, avant que l'entreprise n'accepte d'entrer en négociation. Quoique disposant du droit légal de grève depuis le 6 décembre, ce n'est qu'après un délai de dix jours, pour favoriser la tenue d'ultimes séances de conciliation, que la partie syndicale a décidé le recours à l'arrêt de travail.

Toujours selon le porte-parole syndical, les négociations de la première convention collective ont particulièrement échoué, et de façon complète, sur la question salariale, la semaine de travail et l'assurance-maladie.

Du côté salarial, alors que la partie syndicale demandait une augmentation à \$3.10 de la moyenne horaire, qui n'était jusqu'ici qu'au taux de \$2.30 du salaire minimum,

l'entreprise n'a pas voulu déroger d'une proposition initiale de \$2.75.

Quant à la semaine de travail, que les employés syndiqués voulaient maintenir à 37.5 heures par semaine, l'employeur a offert une réduction à 35 heures, sans aucune compensation pour la perte de deux heures et demie.

Au domaine de l'assurance-maladie, toujours selon la version syndicale, le syndicat a subi une autre rebuffade complète à ses demandes d'une journée par mois, pour un maximum cumulé de 24 jours. Contrairement à ce que Peoples a accordé ailleurs, entre autres tout récemment à Asbestos, l'entreprise a voulu s'en tenir à une offre d'assurance-salaire complètement sous son contrôle et sa propre administration, et dont les modalités d'application ne seraient déterminées qu'après la signature du contrat de travail.

En plus de ces dispositions déjà inacceptables, le représentant de la CSN a signalé que la compagnie voulait imposer une exigence qui ne se retrouve nulle part ailleurs, soit celle d'un examen médical effectué par un médecin de son seul choix.

Dans les circonstances, M. Lemay a remarqué que les membres du nouveau syndicat des employés de Peoples, de La Pocatière, n'avaient pas d'autre alternative que le débrayage, en dépit de la période des Fêtes et de l'hiver. Et les grévistes poursuivront l'interdiction d'accès à ce magasin, tant et aussi longtemps que l'employeur ne se montrera pas plus conciliant.

Faisant d'autre part état de ce que le piquetage s'est poursuivi jusqu'ici sans incident majeur, M. Lemay a tenu à signaler l'appui moral apporté par plusieurs membres d'autres syndicats de la CSN de La Pocatière, qui ont effectué un piquetage symbolique, la veille du débrayage des employés de Peoples.

Une autre mesure d'appui aux grévistes a été celle de la constitution d'un fonds de soutien, "qui fonctionne au-delà de toutes les espérances", sous la direction de M. l'abbé Régis Michaud, président du syndicat des professeurs du Cégep de La Pocatière et également président du Conseil régional de la CSN.

LE Syndicat DE QUÉBEC

• MAIL ST-ROCH • PLACE LAURIER • PLACE FLEUR DE LYS

Vente d'échantillons de plancher

A notre magasin de Centre-Ville seulement

Ameublement pour chambre à coucher	
• Têtes de lit avec recouvrement de cuir. 1 modèle de 54", 13 modèles de 36", 13 modèles de 31", 5 modèles de 39".	Valeur de 12.00
• Tables de nuit, 5 vert, 1 jaune.	Valeur de 35.00
• 1 chaise. Vert.	Valeur de 18.00
• 1 bureau jaune avec miroir.	Valeur de 100.00
• 6 commodes. Vert.	Valeur de 85.00
• 1 ensemble de matelas et sommier-caisse. Valeur de 59.00	
• 1 secrétaire jaune.	Valeur de 75.00
• 1 tête de lit. Jaune.	Valeur de 35.00
• 1 lit complet. Jaune.	Valeur de 145.00
• 3 lits complets. Vert.	Valeur de 112.00
• 1 lit complet. Jaune.	Valeur de 112.00
Meubles de style colonial, au fini érable antique.	
• 6 bureaux triples, avec miroir.	Valeur de 199.00
• 2 bureaux doubles, avec miroir.	Valeur de 167.00
• 4 commodes à 5 tiroirs.	Valeur de 114.00
• 6 commodes à 3 tiroirs.	Valeur de 87.00
• 6 barres de lit de 39".	Valeur de 88.00
• 4 lits "Capitaine".	Valeur de 217.00
• 9 secrétaires "Capitaine".	Valeur de 109.00
• 6 chaises.	Valeur de 39.00
• 6 tables de nuit.	Valeur de 45.00
• 5 tables.	Valeur de 155.00

Appareils électriques	
• 1 four micro-onde.	Valeur de 599.00
• Réfrigérateurs à 2 portes, de 20 pi. cu. 1/2 blanc, 4/2 jaune, 1/2 vert.	Valeur de 819.00
• 1 télécouleur portatif de Philco Ford. Ecran de 20".	Valeur de 519.00
• 3 télécouleurs portatifs de Philco Ford. Ecran de 19".	Valeur de 599.00
• 3 télécouleurs portatifs de Philco Ford. Ecran de 13".	Valeur de 579.00
• 3 télécouleurs portatifs de Philco Ford. Ecran de 10".	Valeur de 479.00
• Télécouleur console de Philco Ford. Ecran de 26".	
• 1 modèle.	Valeur de 759.00
• 2 modèles.	Valeur de 799.00
• 1 modèle.	Valeur de 1139.00
• 3 télécouleurs consoles de Philco Ford. Ecran de 25".	Valeur de 839.00
• 1 téléviseur noir et blanc de Philco Ford. Ecran de 23".	Valeur de 279.00
• 1 téléviseur noir et blanc de Philco Ford. Ecran de 12".	Valeur de 139.00
• 5 téléviseurs noir et blanc de Philco Ford. Ecran de 10".	Valeur de 139.00
• 2 stéréos-bar de marque Symphonic.	Valeur de 459.00
• 4 stéréos de marque Symphonic.	Valeur de 349.00
• 6 stéréos de marque Symphonic.	Valeur de 329.00
• 3 tables tournantes.	Valeur de 69.00

Appareils électriques	
• 1 table tournante.	Valeur de 99.00
• 3 paires de haut-parleurs.	Valeur de 109.00
• 3 tables tournantes.	Valeur de 60.00
• 4 amplificateurs avec haut-parleurs.	Valeur de 155.00
• 2 ensembles comprenant table tournante avec haut-parleurs.	Valeur de 205.00
• 2 stéréos avec haut-parleurs.	Valeur de 261.00
• 2 composants avec haut-parleurs.	Valeur de 305.00

Tapis	
• 1 tapis velours de teinte rouille. 6'9" x 12".	Valeur de 167.53
• 1 tapis shag, rouille/brun. 8'6" x 12".	Valeur de 158.10
• 1 tapis velours de teinte or. 14'3" x 12".	Valeur de 263.05
• 1 tapis Axminster à motif de fleurs sur fond rouge. 7'6" x 12".	Valeur de 119.50
• 1 tapis bouclé de teinte or. 6'9" x 12".	Valeur de 71.55
• 1 tapis à longs brins, de teinte turquoise. 7' x 12".	Valeur de 130.20
• 1 tapis velours de teinte verte. 6'9" x 12".	Valeur de 108.00
• 1 tapis bouclé de teinte rouge. 10'6" x 12".	Valeur de 181.30
• 1 tapis bouclé avec endos de caoutchouc mousse. Bronze. 5'5" x 12".	Valeur de 80.30
• 1 tapis bouclé de teinte rouge. 6'11" x 12".	Valeur de 114.20
• 1 tapis bouclé avec endos en caoutchouc mousse. Or. 6'9" x 12".	Valeur de 98.55
• 1 tapis semi-shag, de teinte or 11' x 12".	Valeur de 204.60
• Tapis shag de teinte rouge. 8'3" x 12".	Valeur de 186.45
• 1 tapis semi-shag de teinte rouille. 7'9" x 12".	Valeur de 144.15
• 1 tapis velours de teinte lime. 8'6" x 12".	Valeur de 203.45
• 1 tapis velours de teinte rouge. 6'3" x 12".	Valeur de 99.58

Conditions

- Marchandise acceptée telle quelle
- Vente finale: aucun retour de marchandise
- Aucune mise de côté